



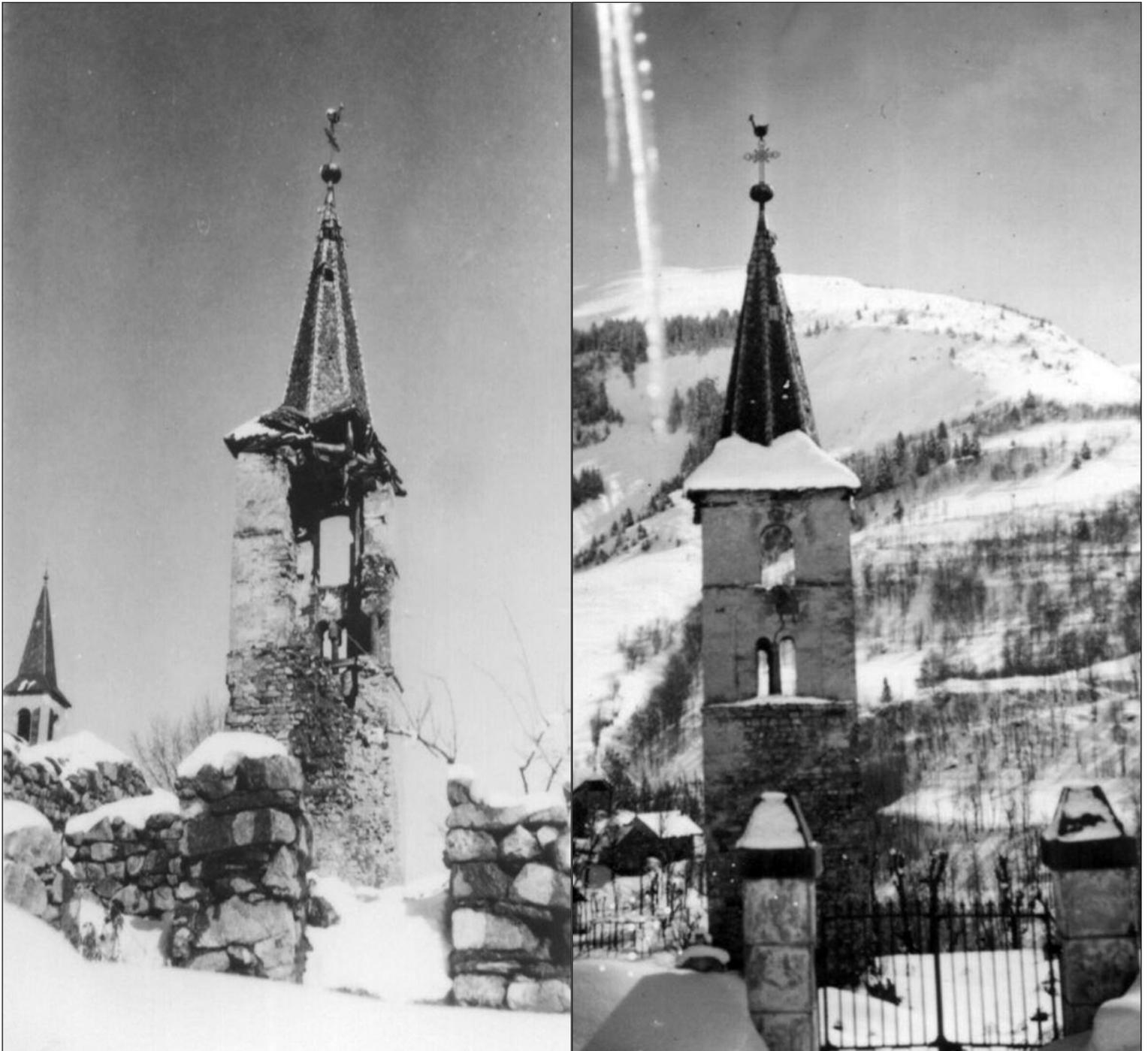
LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



PAUL DOMPIER (COLL. M. MARTIN-GARIN)

■ Photographies prises en février 1943 par Paul Dompnier, instituteur à Saint-Colomban (Chef-Lieu) de 1942 à 1952.

L'ancien clocher de Saint-Colomban

Le grand retour de la neige

Alors que mi-décembre, une nouvelle crise entre la commune de Saint-Colomban et la Satvac a compromis durant une dizaine de jours l'ouverture de la station (*lire ci-dessous*), celle-ci s'est finalement effectuée comme prévu le 23 décembre (le 16 décembre dans les autres stations des Sybelles) avec un manteau neigeux comme on en avait pas connu depuis l'hiver 2012-2013 où il était tombé 1,50 m de neige durant les dix premiers jours de décembre. Cette année la neige est tombée plus tôt (fin novembre, 20 cm) puis de nouveau courant décembre, si bien qu'à l'ouverture il y avait entre 60 et 80 cm de neige au bas des pistes. La neige est tombée en abondance entre Noël et le jour de l'An. Si ces conditions d'enneigement perdurent la station fermera le 2 avril.

Comme cela semble être maintenant devenu une habitude, les semaines qui précèdent immédiatement l'ouverture de la station sont l'occasion d'une recrudescence des tensions entre la commune et Alexandre Maulin qui menace directement le lancement de la saison. Tout cela serait anecdotique si le fragile tissu économique villarain n'était pas chaque fois pris en otage : loueurs professionnels ou privés, commerçants, moniteurs et surtout saisonniers dont certains comptent beaucoup sur ces trois mois de travail.

En décembre 2015, c'était l'affaire du « million » que la commune refusait de verser à la Satvac. L'an dernier, même époque, c'était les termes de la « Convention de répartition de recettes et de partenariat » qui étaient en cause. Cette année, c'est le refus de M. Maulin de signer les « conventions de réciprocité » qui a fait débat. Ces conventions règlent entre autres les modalités des secours sur le domaine skiable villarain et sa sécurisation. En 2015, M. Maulin avait dû finalement assurer la saison car il lui restait une année de délégation de service public (DSP) à assumer. L'an dernier, un accord signé le 7 décembre avait permis l'ouverture à la date prévue (toutefois retardée par manque de neige).

Pour comprendre le désaccord de cette année, il faut remonter en décembre 2015 quand, suite au refus de la commune de lui verser les pénalités qu'il estime qu'elle lui doit (aujourd'hui fixées à 1,2 million d'euros), M. Maulin a déposé un recours auprès du tribunal administratif. Pour les besoins de l'instruction, toujours en cours, la commune a produit – comme c'est la règle – un mémoire en défense qui développe les arguments justifiant sa position. Mais, profitant de cette procédure engagée par M. Maulin, la commune a demandé que l'affaire soit aussi jugée au fond, considérant qu'elle avait réalisé des investissements sur le domaine skiable qui incombent à la Satvac compte tenu du type de DSP qui la liait à cette société entre 1998 et 2016. Et de réclamer au tribunal administratif le remboursement des sommes « indûment » engagées (on parle de quelque 8 million d'euros).

C'est en apprenant cette revendication, que M. Maulin aurait décidé (mi-décembre) de bloquer l'ouverture du domaine villarain en refusant de signer les conventions de réciprocité (en contradiction avec qu'il avait déclaré au micro de France Bleu Pays de Savoie après l'accord de décembre 2016 : « *Il faut savoir (...) mettre des barrières entre les différents dossiers.* »)

Le 16 décembre, en présence du sous-préfet, M. Maulin a proposé à la commune le marché suivant : soit la commune retire ses actions de défense en justice, paie à la Satvac la moitié des pénalités dues (600 000 euros moins la somme déjà versée : 471 000 euros), et les conventions permettant à la station d'ouvrir seront signées ; soit elle persiste dans ses prétentions judiciaires et ces conventions ne seront pas signées, empêchant la station d'ouvrir.

M. Maulin aurait également demandé que le maire de Saint-Colomban fasse « arrêter »

une enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) laquelle, selon des sources concordantes, aurait, le 17 octobre dernier, « visité » (perquisitionné ?) les locaux de la Satvac, de la Soremet, et de la Samsco, sans qu'on en connaisse les raisons.

Prenant le risque que la station n'ouvre pas, la commune de Saint-Colomban n'a pas accepté ce « marché » qui a troublé jusqu'aux plus fidèles partisans villarains de M. Maulin, et démenti être à l'origine de l'enquête diligentée par la DGCCRF.

Face à ce blocage, le 19 décembre, après une réunion de la commission communale de sécurité, l'ÉPIC du domaine skiable a adressé aux services de la protection civile de Savoie des propositions alternatives pour organiser les secours et la sécurisation du site par ses propres moyens, la commune faisant savoir de son côté « *qu'elle se préparait à communiquer largement si les autorités administratives compétentes en la matière refusaient de les prendre en compte* ». Assumant donc le fait que la station n'ouvre pas.

Finalement, après des réunions entre élus villarains (auxquelles a été associée Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban), et de nombreux échanges avec la sous-préfecture et les services de la protection civile, le 21 décembre on a appris que M. Maulin acceptait de collaborer (dans « *le seul but de satisfaire les usagers du domaine relié* ») permettant ainsi à la station de Saint-Colomban d'ouvrir à la date prévue.

Le 24 décembre le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne est venu sur place se rendre compte de la validité des solutions proposées par l'ÉPIC de Saint-Colomban pour sécuriser le col de Bellard dans le cadre du plan d'intervention pour le déclenchement des avalanches (PIDA) qui restait encore à finaliser une semaine après l'ouverture, faisant l'objet d'après échanges...

Quelques semaines seulement avant que n'éclate cette énième crise, afin de relancer des discussions sur le point précis de la clé de répartition sur des bases concrètes, Pierre-Yves Bonnivard, président du comité de massif, avait proposé à ses collègues maires des Sybelles d'engager une étude pour évaluer le poids économique de chaque composante du domaine relié des Sybelles. Toutes les communes concernées (Saint-Sorlin-d'Arves, Fontcouverte-La Toussuire, Villarembert-Le Corbier, Saint-Pancrace) (*) ont refusé cette initiative, dont certaines de manière « *dédaigneuse et sans que leur conseil municipal en délibère* »...

Une attitude qui aurait conforté la commune de Saint-Colomban dans sa conviction que désormais seul le tribunal administratif pouvait trancher le différend qui l'oppose depuis des années à la Satvac concernant la manière dont a été exécutée la DSP. Et qu'il fallait rester ferme face à la dernière proposition de M. Maulin.

(*) Le conseil municipal de Saint-Jean-d'Arves n'a pas délibéré n'étant pas au complet après la démission de 5 conseillers municipaux en septembre 2017.

■ BRÈVES

➔ **ÉPIC.** En difficulté sur le plan économique (le déficit de la saison dernière est estimé à 600 000 euros mais son montant exact ne sera connu qu'à la clôture de l'exercice en cours, le 31 décembre 2017), l'ÉPIC a mis en place une politique budgétaire « *restrictive* » qui passerait mal auprès des salariés dont les primes, par exemple, ont été revues et, pour certaines, supprimées. « *Des décisions qui auraient mérité d'être annoncées et expliquées plus tôt* » indique un salarié qui juge que l'ambiance est « *mauvaise* » (« *morose* » corrige un autre) au sein de l'entreprise dont les effectifs seraient à peu près identiques à ceux de l'an passé.

➔ **SKIGRANDE.** Pour sa deuxième saison l'ÉPIC du domaine skiable de Saint-Colomban a décidé d'adhérer à Skiogrande, groupement d'intérêt économique créé en 2009. La plupart des stations de Maurienne (à l'exception d'Albiez et des Karelis) y ont adhéré. Un pass Skiogrande acheté en ligne est valable sur tous les domaines skiables des stations membres de ce groupement. Il permet de skier librement puisqu'une seule carte donne accès à (quasiment) toutes les stations. De plus, le skieur est débité directement sur son compte bancaire en fonction de sa consommation. Il évite donc la queue aux caisses. Selon les spécialistes, l'adhésion de Saint-Colomban s'imposait car elle est « *le point d'entrée sur le domaine skiable des Sybelles le plus proche des bassins de la clientèle* ».

➔ **FATBIKE.** Seule nouveauté proposée cette année, l'ouverture de deux circuits pour pratiquer le fatbike (littéralement : « *vélo obèse* »), un vélo tout terrain dont les pneus sont très larges et permettent une bonne adhérence sur un terrain difficile tel le sable ou la boue, mais aussi la neige. Selon Pierre-Yves Bonnivard, c'est la première fois que cette pratique est proposée sur la neige, aucune station ne l'ayant encore fait. Pour cette animation, le conseil municipal de Saint-Colomban a souhaité que la location du matériel soit assurée par un magasin de sport local car la commune « *ne peut pas soutenir et mettre à disposition du personnel pour toutes les activités proposées* ». Mais Lionel Girard et Patrick Martin-Fardon auraient refusé. C'est donc Davy Verollet de Saint-François-Longchamp qui proposera les siens en organisant des sorties accompagnées sur les deux circuits ouverts : le premier au départ de l'OT conduira les amateurs à La Pierre par la route, puis à Bon Mollard par le sentier forestier et retour vers La Pierre ; le second rejoint l'aire de loisirs du Clos par le plan des Maisons, puis direction l'OT par la passerelle de Champ Rey. Ces circuits seront damés en motoneige par l'ÉPIC.

➔ **HELPERS.** Des « *helpers* » seront sur les pistes ou en station pour informer et orienter les clients en cas de besoin. Porteur d'un badge, le « *helper* » sera une « *personne ressource du domaine* ». Cette démarche (« *encore unique en station* ») est basée sur le volontariat.

➔ **HÉBERGEMENTS.** La résidence du Mollaret comptait 70 lits non encore meublés. Ils l'ont été par la société Saintcobel qui a construit cette résidence dont la capacité d'hébergement est désormais de 314 lits gérés par Goélia (quasiment complet à Noël).

➔ **OFFICE DE TOURISME.** La saison hivernale durera 14 semaines (du 23 décembre 2017 au 1^{er} avril 2018). Mais compte tenu

des prévisions de fréquentation, l'OT n'a programmé des animations que sur 7 semaines environ. Sur le calendrier disponible mi-décembre, rien n'était prévu du 5 au 20 janvier, du 3 au 12 février et du 9 au 30 mars (*lire page 2*).

➔ **ANIMATIONS.** C'est l'association Patri moine et culture qui a lancé les animations en proposant (du 19 décembre au 23 décembre inclus) une visite des fenêtres de l'Avent dans 5 hameaux (Châtelet, Nantchenu, Chef-Lieu, Martinan, Lachenal), suivie d'un vin chaud offert. Durant les fêtes de fin d'année, les animations ont été dédiées aux enfants avec le 24 décembre : passage du père Noël, projection d'un film, jeux de kermesse, descente aux flambeaux, apéritif pour tous. En début de soirée, neuf courageux ont assisté à une veillée de Noël autour de la crèche installée dans l'église de Saint-Colomban par Paul Long, Jacques Girard et Michel Favre-Trosson. « *Si l'assistance était clairsemée, l'ambiance était sympa, vin et chocolat chauds aidant...* » Pour la Saint-Sylvestre, un spectacle interactif était proposé avec magie, jonglerie, équilibre sur objets et musique, ponctué par une descente aux flambeaux, un feu d'artifice et (encore) un apéritif pour tous... Le soir, les restaurants étaient ouverts pour le réveillon et le club des sports a organisé une soirée dansante à la salle des fêtes.

➔ **ANIMATIONS (BIS).** Pendant les vacances scolaires, l'atelier de Simon Cartier-Lange sera ouvert du lundi au vendredi de 14 heures à 18 heures (sur demande hors vacances scolaires), et la Maison du patrimoine les mercredis de 16 heures à 18 heures (entrée libre) (sur demande hors vacances scolaires pour des groupes d'au moins 6 personnes). Des balades en raquettes accessibles à tous seront proposées tous les mardis et vendredis après-midi de la saison par un accompagnateur en montagne qui proposera aussi des randonnées en raquettes avec « *diner exclusif* », tous les mercredis (balade accessible aux débutants qui se terminera à l'*Hôtel de la poste*) et tous les jeudis (à destination de l'*Auberge du Coin*, bonnes conditions physiques requises).

➔ **PROMOTION.** Depuis 2011, en partenariat avec Déclic, une journée de sensibilisation aux comportements responsables et adaptés sur les pistes de ski est organisée par Labellemontagne (qui exploite le domaine skiable de Saint-François-Longchamp) pour les jeunes de la 4C (*La Maurienne*, édition du 10 novembre). Cette année, près de 200 inscrits ont participé aux ateliers préparés et animés par des salariés de Labellemontagne (en partenariat avec l'ESF de la station) qui donnent accès au forfait saison ainsi qu'à des cours de ski, six samedis, de janvier à février, à des prix avantageux. À quand une action de ce type par l'ÉPIC de Saint-Colomban en direction d'une potentielle clientèle de proximité ?

➔ **CIRCULATION.** Le 13 décembre 2017, le président du conseil départemental de Savoie et les maires concernés par les traversées d'agglomération dans leur commune, ont pris un arrêté « *permanent* » interdisant, à compter du 15 janvier 2018, la circulation des cars d'une longueur supérieure à 15 mètres sur des routes de l'Arvan-Villards. Sont concernées la RD 926, de la limite Savoie-Isère (combe d'Olle) jusqu'à Saint-Sorlin et Jean-de-Maurienne, et la RD 927, du pont de Lachal à son embranchement avec la RD 926 devant le chalet hôtel du col du Glandon.

■ CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- **jeudis 4 janvier, 15 et 22 février, 1^{er} et 8 mars** : à 18 h 30, descente aux flambeaux suivie d'un apéritif (gratuit, salle hors sac).
- **vendredi 5 janvier, 21 et 28 février, 7 mars** : théâtre de Guignol à 18 heures dans la salle des fêtes.
- **samedi 20 et dimanche 21 janvier** : week-end dédié à la découverte de la raquette en compagnie de guides qualifiés, et agrémenté d'animations, apéritifs et repas...
- **samedi 27 janvier (et jusqu'au vendredi 2 février)** : animations thématiques au sommet de l'Ouillon et dans les stations des Sybelles. À Saint-Colomban, en journée comme en soirée, activités et animations exclusives : séances de yoga, de sophrologie, de massages, atelier culinaire et confection de crèmes, initiation à la danse orientale, éveils musculaires sur les pistes, marche « afghane », apéritif détente...
- **lundi 12 février (et les lundis 19 février, 26 février et 5 mars)** : à 18 heures, pot d'accueil à la Maison du tourisme autour d'un Green chaud (ou chocolat chaud).
- **mardi 13 février** : Mardi Gras avec stand de maquillages sur le front de neige et soirée karaoké à 21 heures à la salle des fêtes.
- **mercredi 14 février** : Saint-Valentin.
- **jeudi 15 février** : de 14 heures à 15

heures, pour les petits (de 4 à 7 ans), atelier ludique avec « Jeannette la vachette » à la découverte de l'alpage, de sa faune et de la fabrication du fromage (sur inscription, places limitées).

- **mardi 20 février** : loto à la salle des fêtes (début des parties à 20 h 30).
- **jeudi 22 février** : 10 heures à 17 heures, journée dédiée aux enfants avec grande structure gonflable, labyrinthe gonflable, fabrication de lanternes chinoises géantes, balades en calèche sur le front de neige, stand de maquillage, jeux de kermesse, vente de gâteaux (par le Sou des écoles) ; à 18 heures : lâcher des lanternes chinoises.
- **jeudi 1^{er} mars** : découverte et initiation au biathlon, toute la journée sur le front de neige, avec un professionnel ;
- **dimanche 4 mars** : l'office de tourisme, en partenariat avec le CAF Maurienne, organise la 19^e édition de la Sybelles-Villariche, course de ski de montagne.
- **jeudi 8 mars** : de 15 h 30 à 17 heures, pour les jeunes de 8 à 14 ans, atelier ludique de création de maquette « Aménagement et construis ta station » (sur inscription, places limitées).
- **samedi 31 mars (jusqu'au lundi 2 avril)** : animations autour du rugby et des ferias organisées à l'Ouillon et en station en présence d'ambassadeur rugby ; tournois de snow rugby et snow pétanque à Saint-Colomban, etc.

■ BRÈVES

► Le 26 novembre dernier on a appris que la commune de Saint-Sorlin avait délégué pour 40 ans la gestion et l'exploitation de son domaine skiable à la Samso dans le cadre d'une nouvelle DSP qui prévoit 76 millions d'euros d'investissement. Selon la presse, dans les 10 ans qui viennent, « le délégataire s'engage à faciliter les liaisons et sécuriser l'enneigement, améliorer l'espace d'apprentissage du ski, et réaménager le secteur des Trois Lacs ». Pour certains, cette durée de DSP – 40 ans, très inhabituelle, voire exceptionnelle – serait le signe que M. Maulin se préparerait à céder ses sociétés comme il a annoncé vouloir le faire à Dévoluy (lire ci-dessous). Pour d'autres observateurs, cet ancrage à Saint-Sorlin pourrait signifier que M. Maulin anticipe le manque de neige qui affectera de plus en plus les stations de moyenne altitude comme le Dévoluy et les Sybelles. Exceptée, dans une moindre mesure, Saint-Sorlin qui a déjà aménagé le secteur des Trois Lacs et qui estimerait pouvoir s'en sortir face au réchauffement climatique avec la création d'une liaison vers l'Alpe d'Huez...

Il est apparemment bien difficile de rester en fonction très longtemps à la direction de la Satvac et de la Samso. En août 2014, Bernard Baronnat succédait à Franck Miotello dont on disait alors qu'il avait été remercié. Un an plus tard (2015) Bernard Baronnat démissionnait de son poste, remplacé par Olivier Musset qui a dû quitter ses fonctions en octobre dernier « à l'insu de son plein gré »... Il a été remplacé par Jérôme Choudin qui travaillait jusque-là dans l'entreprise Maulin.Ski, partageant son temps professionnel entre les Sybelles et le Dévoluy. Enfin, Julie Dal-Bon, directrice adjointe de la Satvac a quitté l'entreprise le 8 décembre 2017.

► Les sociétés des remontées mécaniques des stations des Sybelles ont construit un totem à l'Ouillon, point de jonction des domaines. Pour marquer le début de la saison les 250 moniteurs des Écoles du ski français des stations concernées se sont rassemblés sur place, à 2 400 mètres d'altitude, dans d'excellentes conditions de neige (22 décembre 2017).

► En Dévoluy, Alexandre Maulin veut se séparer de 2 sociétés Montagne Dévoluy et Dévoluy Ski Exploitation. Il n'aurait fait aucun investissements majeurs en 2017 sur la Joue-du-Loup malgré les problèmes rencontrés cet hiver. Ces problèmes, M. Jean-Marie Bernard, adjoint au maire de Dévoluy et président du conseil départemental des Hautes-Alpes, les a évoqués le 14 mars en réunion publique. Jean-Marie Bernard : « De très mauvais retours pour cet hiver sur le fonctionnement des stations, en particulier sur la Joue-du-Loup. Le service n'a pas été rendu. On a besoin de clarification par rapport à la façon de gérer le domaine skiable tant au niveau de l'enneigement artificiel, des remontées mécaniques, de la billetterie et de l'accueil des skieurs. Le constat est catastrophique par rapport à la clientèle. Avant de s'engager dans le contrat station qui prévoit de faire bénéficier le gestionnaire des remontées mécaniques de subventions conséquentes pour moderniser le domaine skiable, il faut apporter des corrections aux dysfonctionnements constatés cet hiver. » Ajoutant : « On a tenté de régler les problèmes en amont mais parfois il est difficile de discuter avec Alexandre Maulin. » Sans reprendre, Alexandre Maulin est contraint d'exploiter le domaine car, comme l'a indiqué le maire de Dévoluy : « (M. Maulin) nous doit, de par le contrat de DSP, un service et il doit entreprendre les travaux inscrits dans ses conventions. Rompre une DSP est inenvisageable car le coût pour la collectivité serait très important. » Ce qui surprend dans ce désengagement c'est qu'il intervient 5 ans après que la DSP donnant à Dévoluy Ski Développement (DSD, société de M. Maulin) la gestion du domaine skiable de l'ex-commune de Saint-Étienne-en-Dévoluy ait été prorogée jusqu'en 2029, soit comme la DSP qui lie DSD avec la Joue-du-Loup. À cette époque, le chiffre d'affaires de DSD était de 8,57 millions d'euros. Il a atteint 9,36 millions d'euros en 2013 pour s'effondrer à 7,78 millions d'euros en 2015 et à 7,09 millions d'euros l'an dernier. Soit une chute de 25 %. Cependant, dans le même temps, les dépenses ont suivi et DSD n'aurait subi aucune perte, ce qui fait dire à Dévoluy que « M. Maulin ne s'en va pas parce qu'il perd de l'argent ».

■ LE CLUB DES SPORTS

À l'ouverture d'une nouvelle saison, le Club des sports des Villards compte trois nouveaux licenciés : Emma Dufour (U12, moins de 12 ans), Sébastien Caba et Vivian Mercier (master 1, moins de 35 ans). À l'occasion de l'assemblée générale (4 novembre), Julien Donda, président du club qui compte désormais 27 coureurs, leur a souhaité la bienvenue. (Le groupe comprend un licencié U10, cinq U12, sept U14, deux U16, cinq U 18, quatre U21, un U30, et 2 master 1.) Puis il a dressé le bilan de l'été (lire *Le Petit Villarin* numéro 181, septembre 2017) et indiqué que durant la saison d'hiver le club organiserait le bal de la Saint-Sylvestre (à la salle des fêtes), le grand prix de ski de Saint-Colomban (le 28 janvier 2018), et 4 slaloms géants en nocturnes (vacances de février).

Durant les vacances de février, le club organisera également deux ventes de gaufres car, comme l'a rappelé Julien Donda, les subventions des mairies de Saint-Colomban et de Saint-Alban financent uniquement l'entraîneur principal (Cédric Fleury). D'où l'importance de ces ventes et des animations de l'été qui permettent au club de financer le second entraîneur (Yannick Bellissand) ainsi que les frais généraux, les assurances, le bus, etc. Il est donc vital, a-t-il souligné, qu'un maximum de parents s'investissent dans l'organisation de ces manifestations.

Julien Donda a rencontré Christophe Poirier, le nouveau directeur de l'ÉPIC dont le fonctionnement général devrait être le même que l'an passé. Pierre-Yves Bonnard, maire de Saint-Colomban et président de l'ÉPIC, présent à la réunion, s'est excusé du fait que, l'an dernier, les forfaits de ski des jeunes du club aient été encaissés en début d'année contrairement aux années précédentes où ils étaient encaissés fin mars en même temps que tombait la subvention (qui couvre la moitié du montant de ces forfaits), indiquant que cela ne se reproduirait plus.

Suite à un contrôle de l'inspection du travail, l'ÉPIC doit réorganiser l'attribution des locaux entre l'ÉPIC, l'école de ski et le club des sports, trois structures qui occupent le bâtiment d'accueil de La Pierre.

Dès que possible, les entraînements ski se dérouleront à Val Thorens, un jour de week-end. (Un mois après cette assemblée générale, la première sortie de ski pour les jeunes du club a effectivement eu lieu, le 3 décembre, dans cette station de Maurienne.) et les sorties se succéderont jusqu'à l'ouverture de la station de Saint-Colomban qui était prévue pour le 23 décembre 2017. Si la neige avait manqué, ce qui n'a pas été le cas, les entraînements auraient eu lieu dans d'autres stations mauriennes, Cédric Fleury étant chargé de donner les informations en fonction de la météo et parfois à la dernière minute. À Saint-Colomban, les horaires des entraînements week-ends ont été fixés de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures, et il a bien été souligné : « à 9 heures et à 13 h 30, skis aux pieds ! »

Julien Donda a également précisé que les jeunes doivent aider à la mise en place et au rangement du matériel, à chaque entraînement, et rappelé aux jeunes « l'importance de la politesse et du respect du domaine skiable et de tous ses utilisateurs ». En cas de problème les parents peuvent toujours s'adresser aux entraîneurs ou aux membres du bureau.

Le bureau a été reconduit, soit : Julien Donda, président, Muriel Bozon, vice-présidente, Sandrine Ramos Camacho, trésorière, Isabelle Kisielwicz, secrétaire, et Cathy Bitz, vice-secrétaire. Mais certains responsables ayant indiqué vouloir un peu souffler, un appel à candidatures a été lancé pour les remplacer à la prochaine assemblée générale (novembre 2018)...

Pour terminer le bureau a souhaité une bonne année sportive à tous ses licenciés.



■ TÉLÉTHON

Aux Villards comme à l'échelle nationale, l'édition 2017 du Téléthon (9 décembre) a connu une baisse du nombre des participants et une baisse des dons versés à l'Association française contre la myopathie. Le programme était semblable aux années précédentes (14 h 30 : marche vers Saint-Alban suivie de vin et chocolat chauds offerts par le *Triandou* et servis par Albert Cartier et Colette Favre-Tissot, qui remplaçait Manet, puis marché du Téléthon à la salle des fêtes et repas préparé par Gilbert Pautasso). Il n'y avait que 12 marcheurs et guère plus de monde au marché qui vendait des gâteaux du Sou des écoles, des confitures, un bel objet en bois offert par Simon Cartier-Lange et un jambon offert par les artisans Benoît Ferroud et Julien Donda pour la tombola (lot gagné par Jérémy Debon de Cuines).

Les causes de cette désaffection : le temps froid et les chutes de neige (40 cm sur le week-end) ? une certaine lassitude quant aux animations proposées ? la « concurrence » de la télévision qui diffusait l'hommage national à Johnny Hallyday ? Au repas, pour lequel il fallait s'inscrire obligatoirement, il y avait toutefois 54 personnes (dont une quinzaine de l'équipe du Téléthon de Sainte-Marie-de-Cuines) soit un nombre sensiblement le

même que l'an dernier. Au menu : soupe de potiron de Gilbert et Monique Pautasso (avec des courges de Jacqueline Dupenloup et Paul Favre-Alliance), fromage de la ferme Cartier (qui avait offert du beaufort) et une part de tarte aux pommes d'Aurore Pollet. Anecdote du jour : Gérard Mugnier et son orgue de Barbarie qui n'a pas pu redémarrer son camion ni le soir ni le lendemain matin... Avec les subventions communales (100 euros chacune), et le don de l'Association des amis des Villards (100 euros) cette journée a rapporté 1 835,80 € net (1 165,80 € de recettes sur les différentes animations et 670 euros de dons) contre 2 028 euros l'an passé (1 337 euros collectés grâce aux activités et 691 euros de dons). Pour l'an prochain, le comité d'organisation envisage de démarrer la journée plus tard, vers 16 heures, car le temps (2 heures environ) entre le retour de Saint-Alban (marche) et le repas est trop long (et le marché comme la belette l'an passé ne font pas patienter les gens). Mais commencer une marche à 16 heures en cette période de l'année est-ce bien raisonnable ? Autre solution : programmer le repas à midi et enchaîner activités et marche. Autant d'idées sans lesquelles la pérennité du Téléthon villardin pourrait être remise en cause.

Christophe Mayoux

Bientôt le centième anniversaire...

La première des cérémonies du 11-Novembre a rassemblé environ 60 personnes devant le monument aux morts de Saint-Colomban (qui a besoin d'être rénové, lire ci-contre). En présence de Simon Cartier-Lange et Julien Donda (sapeurs-pompiers du corps villarain), d'un représentant de la compagnie de gendarmerie de l'ex-canton, et de 4 musiciens de la clique l'*Écho des montagnes* (dont Gilbert Darves-Blanc, Premier-Villard). Le temps était frais mais sans pluie.

Six enfants ont déposé, chacun, au pied de la stèle, un lampion de la flamme du souvenir allumé par Gilbert Émieux, président de l'Association des anciens combattants des Villards. Pierre-Yves Bonnavard, maire de la commune, a lu le message de Mme Darriussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des armées. Accompagné d'une fillette, Gilbert Émieux (qui a lu le discours de l'Union nationale des anciens combattants) a déposé la gerbe. Gilbert Émieux et Patrick Louadoudi, porte-drapeau, ont procédé à l'appel aux morts. Après la sonnerie aux morts par l'*Écho des montagnes*, la minute de silence a été suivie d'une *Marseillaise* jouée par un magnétophone et reprise par l'assistance à l'initiative de Pierre-Yves Bonnavard.

La cérémonie de Saint-Alban a débuté avec un petit quart d'heure de retard, le tambour de l'*Écho des montagnes* ayant momentanément égaré l'une de ses baguettes, ce qui est pour le moins gênant pour l'utilisation de l'instrument.

Une fois les musiciens prêts, c'est en présence d'environ 90 personnes que sept enfants ont déposé des lampions. Jacqueline Dupenloup a lu le message officiel et Émile Quézel-Yoyon et des enfants ont déposé la gerbe. Après l'appel aux morts par Armand Cartier-Lange et Albert Cartier, et la sonnerie aux morts, Émile Quézel-Yoyon a lu le message de l'Union nationale des anciens combattants. Après la minute de silence, la *Mar-*

seillaise a été entonnée par les enfants, une partie du public et Jacqueline Dupenloup en chef de chœur.

Onze heures sonnaient au clocher de l'église quand Jacqueline Dupenloup a évoqué la mémoire des poilus de sa commune morts durant l'année 1917.

Puis elle a lu un extrait d'une lettre de Louis Frasson-Grange qui, quelque mois avant sa mort, écrivait à sa soeur : « *Si tu savais comme j'en ai mon sou de cette vie, il y a des jours que je sais pas ce que je ferais... il faut espérer que ça ne durera pas parce que ce n'est pas une vie.* »

Elle a lu aussi un passage d'une lettre datée du 3 août 1914, jour de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France (le tocsin avait sonné le 1^{er} août 1914 à 16 heures, pour appeler à la mobilisation le dimanche 2). Le jeune villarain qui l'a écrite laissait au pays sa femme enceinte et deux enfants déjà, un petit Joseph de 6 ans et une petite Mélanie de 3 ans. Il a eu la chance d'en revenir, et voilà ce qu'il écrivait simplement à ses beaux-parents, en ce 3 août 1914. En 8 phrases, toute l'inquiétude et tout l'espoir de ceux qui partaient, soucieux de ne dire que l'essentiel : « *J'ai fait un bon voyage. Et je fais grand courage. Faites-en de même. Ne vous chagrinez pas. Je pense de vous revoir. Maintenant protégez votre fille si c'est possible. Que ma Nini n'ait pas faim. Je vous embrasse bien fort.* »

À la fin de cette cérémonie l'assistance était invitée au vin d'honneur au *Triandou*.

L'an prochain, le centième anniversaire de l'armistice de 1918 tombera un dimanche. Après les commémorations villarines (qui se termineront à Saint-Colomban, alternance entre les deux communes oblige), ne pourrait-on pas, pour tous les morts villarins de 14-18, célébrer une messe dans l'église de Saint-Colomban ? Le monument aux morts qu'elle abrite retrouverait alors tout son symbole de mémoire...

Christophe Mayoux

Un monument aux morts qui se dégrade

Après la cérémonie du 11-Novembre, des Villarins se désolaient de constater que les inscriptions sur le monument aux morts de Saint-Colomban devenaient de plus en plus illisibles. Et que dans l'ancien cimetière, des tombes de Villarins morts pour la France étaient dans un triste état.

Bientôt centenaire, la pierre du monument aux morts a noirci et il est désormais très difficile, voire impossible, de lire les noms de certains poilus non seulement depuis la route mais même du pied des marches qui y conduisent. Il faut s'approcher à hauteur des obus et des chaînes qui l'entourent pour – en forçant la vue – déchiffrer le nom des 67 Colégnois morts en 1914-1918. L'appel aux morts lors des cérémonies du 11-Novembre serait quasiment impossible s'il fallait lire ces noms sur la stèle. Un nettoyage de la pierre s'impose donc tout comme s'impose de redonner aux caractères leur lisibilité. Et pourquoi ne pas en profiter pour rendre à l'uniforme du poilu sa vraie couleur bleu horizon, l'actuelle ne correspondant pas à la réalité ?

Selon les dispositions en vigueur, seules sont entretenues à titre perpétuel, aux frais de l'État, les tombes des soldats morts pour la France dont les corps n'ont pas été rendus aux familles. (Ce qui est le cas pour les nécropoles nationales.) Si les corps ont été restitués aux familles et sont inhumés dans un cimetière communal alors on est dans le cas des sépultures privées au sein des cimetières municipaux. Le Code général des collectivités territoriales précise les obligations des communes dans ce domaine. Ainsi, lorsque la concession n'a plus de titulaires que le maire aurait eu la faculté de mettre en demeure de réaliser les travaux d'entretien et de sécurité nécessaires, c'est la commune qui doit les effectuer d'office sous peine d'engager sa responsabilité vis-à-vis, notamment, des titulaires des concessions voisines susceptibles d'être gênés par ces tombes abandonnées.

Néanmoins, ces actions communales sont extrêmement rares. Et quand les communes les font, elles bénéficient d'une indemnité forfaitaire de... 1,22 € par tombe

et par an (arrêté du 29 février 1980). C'est pour cette raison que dans certaines communes ce sont des associations, telle le Souvenir français, qui entretiennent ces tombes. Une idée qui pourrait être reprise aux Villards. Ainsi, les municipalités, en accord avec l'association locale des anciens combattants et d'autres associations de la vallée sensibilisées à cette cause, ne pourraient-elles pas assurer annuellement, un peu avant chaque 11-Novembre, un entretien minimal de ces tombes et y faire déposer un chrysanthème ? Certains diront qu'il suffirait peut-être de quelques recherches administratives pour retrouver de lointains descendants à ces pauvres poilus oubliés... Mais au nom du devoir de mémoire, la collectivité ne peut-elle pas pallier ces oublis d'entretien et de fleurissement, délibérés ou non ?

« Redorer » les noms de nos poilus, rénover la statue qui les représente, entretenir et fleurir d'un chrysanthème une fois l'an quelques tombes, cela ne devrait pas grever outre mesure le budget communal. Et rendrait plus concret le devoir de mémoire qui demande de se souvenir pour ne pas oublier.

Christophe Mayoux



■ Pierre noircie, inscriptions illisibles...

■ BRÈVES

► **CYCLISME.** Le 1^{er} août 2018, l'Annemassien Aurélien Paret-Peintre (21 ans, originaire de Lachenal) intègrera l'équipe professionnelle de cyclisme AG2R La Mondiale avec laquelle il s'est engagé le 5 décembre dernier pour un an et demi (+ une année en option). Il est actuellement membre de Chambéry Cyclisme Formation qui est le centre de formation de l'équipe AG2R.

► **AMIS DES VILLARDS.** Après celui en mélèze sur la place de l'Église, l'Association des amis des Villards a installé un bassin au Mollard sur le chemin de la croix des Charrières. Il a été fabriqué par Jean-Luc Pluyaud et Albert Cartier à partir d'une grume de mélèze achetée à la scierie Milliex (Villargondran, 206 euros), et transportée avec le véhicule communal jusqu'à la chaufferie de Saint-Alban où il a été travaillé les 16 et 17 novembre derniers. Ce bassin (de 2 m de long et 55 cm de diamètre) est muni d'un bec verseur

qui évacue l'eau du tronc sans qu'elle ruisselle sur la coupe de l'extrémité. Il a été installé le 23 novembre par Jean-Luc Pluyaud, Albert Cartier, Johnny Unger (employé communal) et Michel Donda, le « régional de l'étape ». Il n'est pas exclu que l'association en installe d'autres notamment sur le futur sentier pédagogique à l'étude à Saint-Alban. Car, comme l'affirment Jean-Luc Pluyaud et Albert Cartier, ces « bachats » (noms patois de ces bassins), « *donnent quand même un autre cachet à la commune qu'un bassin en béton, même si leur durée de vie est plus courte.* » – (C. Mayoux.)



■ Jean-Luc Pluyaud (à gauche) et Albert Cartier.

■ REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens (7 octobre) a connu une fréquentation en baisse avec 74 personnes présentes seulement dont 20 de Saint-Alban (82 convives en 2016, 85 en 2015 et 75 en 2014). (La participation est ouverte aux résidents permanents et secondaires des deux communes, âgés de 65 ans ou plus, et à leur conjoint.) Il faisait pourtant beau.

Vers midi, l'apéritif, une marquise et ses amuse-bouche, ouvrait, comme l'an passé, les festivités. Dans leurs discours de bienvenue, Pierre-Yves Bonnavard (maire de Saint-Colomban) et Jacqueline Dupenloup (maire de Saint-Alban), ont notamment évoqué les Villarins disparus depuis le dernier rassemblement ou ceux qui, malades, n'avaient pas pu se déplacer. Au menu du repas préparé par Patrick Martin-Fardon (*Hôtel de la poste*), salade périgourdine au foie gras de canard, puis pièce de veau aux senteurs des bois avec gratin dauphinois et fagots de haricots verts, fromage blanc ou sec, trilogie de desserts (vacherin à la pêche, mousse de framboise, et moelleux au chocolat), et clairette de Die (à la place du champagne et du cerdon habituellement servis...). Comme à l'accoutumée, le vin blanc était de Chignin et le rouge des Côtes-du-Rhône.

L'animation musicale était assurée par Emmanuel Petoud et Jean-Michel Chamberod (Saint-Alban-d'Hurtières), respectivement étudiant et retraité, âgés de 18 et 70 ans. « *Non, nous ne sommes pas petit-fils et grand-père* », tenaient-ils à préciser. Fréquentant tous les deux l'école de musique de La Chambre, ils se sont d'abord produits de manière occasionnelle avant de créer en 2014 le groupe *Alp'accordéon légend.* Jean-Michel Chamberod est bien connu des Villarins qui participent aux rassemblements des costumes de Maurienne dont il assure également, en costume, l'animation. Aux repas des anciens, il a alterné histoires et interprétations musicales, mélange qu'une partie de la salle a applaudi, d'autres regrettant l'animation habituelle.

À Saint-Alban, le CCAS a distribué 68 colis aux aînés qui ne sont pas allés au repas des anciens. À Saint-Colomban, tous les aînés, qu'ils aient participé au repas ou non, ont eu droit à deux colis dont un (financé avec la somme prélevée pour la sortie du CCAS à Chambéry qui a finalement été annulée faute de participants) était à base de produits locaux (65 personnes étaient concernées mais seuls 45 assortiments de colis ont été distribués, un par couple).

Christophe Mayoux

PATRIMOINE ET CULTURE

Un cœur, une croix grille, et diverses pièces du costume cédés à la Maison du patrimoine

En trois mois (du 14 juin au 6 septembre) la Maison du patrimoine a reçu la visite de 671 personnes et encaissé 420,71 € de dons (72 visiteurs supplémentaires et 113,29 € de plus par rapport à la même période de 2016). Au total, pour l'été et l'hiver : 1 020 visiteurs.

Des groupes sont venus de Montricher (club patrimoine), de Moutiers (La Val d'Isère), de Saint-Jean-de-Maurienne (Dentelles et tricots), de l'école de Lachal (jeunes d'Albertville en vacances), de l'Hôtel de la poste (clients), des Albiez ; des écoles sont venues de Saint-Julien-Montdenis, de Villargondran, et de La Chambre ; visite également des Galapias (club enfants) et de l'école des Villards (vernissage des travaux des élèves qui ont été exposés tout l'été par Claire Martin-Cocher qui en a assuré le décrochage).

Pour l'hiver 2017-2018, la Maison du patrimoine sera ouverte les mercredis de 16 heures à 18 heures pendant toutes les zones de vacances. L'été prochain elle sera ouverte à partir du 14 juillet, les mercredis, dimanches et jours fériés, de 15 h 30 à 18 h 30 (gratuit) et à la demande pour les groupes de 6 personnes et plus (2 euros par personnes, sauf encadrants).

Maurice Bouchet-Flochot « avait proposé la projection de cassettes vidéo dans le sas, mais pas de nouvelle de cette proposition, ni de celle de projeter des films de la Maurienne à la salle des fêtes »(*).

Les visites des hameaux (Patrice Gérard) ont intéressé 55 personnes (51 en 2016). Elles seront maintenues avec peut-être la possibilité de visiter les anciens moulins de Saint-Alban.

Pour la fête du 15 août, 16 personnes ont été habillées par Xavier Mugnier et Martine Paret-Dauphin, et Monique Pautasso et Martine Paret-Dauphin ont tenu un stand qui a rapporté 225,12 € pour le four à pain. Stéphanie Chaboud-Crousaz a passé toute la journée à présenter l'ébauche d'un livre sur les poilus villarins et noté le nom des personnes intéressées par sa publication (été 2019, 30 euros environ). L'exposition sur les soldats de 1914-1918 se poursuivra l'an prochain avec présentation des fiches de ceux morts en 1918. L'association a remercié Stéphanie Chaboud-Crousaz qui rédige ces fiches : « *Le travail est net, propre, mis en place toujours à l'heure sans besoin de relance : parfait ! Ce travail impressionne les visiteurs qui essaient de commémorer leurs poilus dans leur commune.* »

L'association avait un stand à la brocante de Saint-Colomban (13 août) qui a permis de récolter 343,10 € (vente et tombola) pour le four à pain. Elle en avait aussi un à la fête du col du Glandon les 19 et 20 août dans des

conditions difficiles (3 exposants sous une petite tente car la plus grande avait été détruite la veille par une « tornade »). Gains en 2 jours : 582,63 € pour le four à pain qui est en voie d'achèvement grâce à la commune de Saint-Colomban et à Gilbert Émieux, chef d'orchestre des bénévoles : Guy Émieux, Christian Émieux et Yannick Émieux, Marcel Malburet, Monique Pautasso et Martine Paret-Dauphin. Le toit en cours de pose sera achevé au printemps. Pour son financement l'association dispose de 4 515,03 € (ventes, tombolas et dons). En 2018 la pose de pierres et de lambris pour cacher les moellons terminera ce four qu'il faudra utiliser pour compléter son financement.

Le 16 septembre, 11 membres de l'association ont visité l'abbaye de Hautecombe et le village de Chanaz.

L'association a reçu deux subventions (1 505 euros de Saint-Colomban et 100 euros de Saint-Alban) et de très nombreux dons en nature de Marc Bellot-Champignon (Lachal : 3 pantalons de velours, 3 chemises sans col), de Paulette Mavrovic (Premier-Villard : 1 grand serre-joint en bois, 1 dévidoir pour écheveaux de laine, 1 embobineur 3 bobines, 1 lampe à pétrole, 1 marmite en tôle émaillée, 3 verres gravés, 1 gourde en aluminium, 1 pioche sans manche), de Benoît Ferroud (Le Chef-Lieu : 1 voiture sur roulettes, en bois, faite maison), de Joséphine Tronel-Peyroz (Lachal, 2 paires de chaussettes (« dé pious ») en cours de finition avec 5 aiguilles à tricoter), de Jeanine Favre-Bonté (Lachenal, 1 licol pour un âne, assiettes à soupe, 1 toile bise avec un côté dentelle, 1 rouleau de dentelles, 8 serviettes de table damassées blanches marquées), et d'Éliane Émieux (Le Frêne, 1 couverture à carreaux en chanvre et laine).

Enfin, Lysiane Pineau née Quézel-Ambrunaz (Le Frêne) a fait un don important comportant 1 cœur et une croix grille en argent nettoyés par un bijoutier (déjà mis à la Maison du patrimoine), 1 robe plissée, 1 paire de manches, 3 châles en soie dont un intact, 1 ruban de ceinture comme neuf, 2 coiffes dont une de grande fête, 1 flat, 3 châles coton bleu-blanc, 1 barrette, 8 ceintures, 1 tablier de soie, 4 corselets de robe, un sac de crochets, 1 grande poupée, 9 corriex, 1 frécaire, 11 serviettes de table blanches marquées « QP », 3 torchons de vaisselle, 1 chemise d'homme en chanvre, 1 paire de galoches pour enfant, 1 pot à lait (« na pnian'ta ») en tôle émaillée, et 1 poussette pour enfant (années 50).

Une personne devrait donner une carriole de colporteur ; il faut 6 hommes pour la sortir. (Au conseil municipal du 13 octobre 2017 Martine Paret-Dauphin a demandé un local

Le « fortin » du col de Bellard

Dans le « Bilan scientifique 1999 » de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Rhône-Alpes, un lecteur a découvert (page 191) un compte rendu des fouilles entreprises au col de Bellard durant l'été 1999 suite au signalement, au service régional d'archéologie, de l'existence d'une fortification visible du sommet de l'Ouillon. En 2001, Philippe Mouterde avait publié quelques indications sur ce site, recueillies auprès de Mme Feuillet (DRAC) qui écartait d'emblée son origine celtique (*Le Petit Villarin*, numéro 116, juin 2001). Pour compléter ces données, peut-être n'est-il pas inutile de publier le compte rendu complet des fouilles que nous a communiqué Jacques Girard (Salon-de-Provence).

L'existence d'une fortification au col de Bellard, visible du sommet de l'Ouillon, a été signalée au service régional d'archéologie en 1997. L'ouvrage, bien conservé, se présente sous la forme de terrasses qui dépassent encore une hauteur d'un mètre.

Il s'agit d'un fortin comportant un bastion en étoile à cinq branches placé au centre d'un mur de barrage pourvu de saillants. Il s'étend d'est en ouest sur une longueur de 365 mètres et sa profondeur conservée est d'une dizaine de mètres. En effet, il est adossé à un versant très raide dont le ravinement a emporté une partie du site. Il défend le col de Bellard que franchissait l'un des rares itinéraires reliant la Maurienne et l'Oisans par les Arves. L'orientation du retranchement en indique clairement l'origine savoyarde. Comme les ouvrages voisins du col du Glandon et du col de la Croix-de-Fer, il était destiné à contrer une tentative d'invasion française depuis la vallée de la Romanche.

Une analyse historique sommaire faite par Philippe Raffaëlli (Conservation départementale du patrimoine de la Savoie) situe sa construction dans la seconde moitié du XVI^e siècle ou la première du siècle suivant. Entre 1580 et 1630, la Savoie connaît en effet douze années de

pour la stocker ce qui a été accepté. Également évoqué, un abri à construire à l'arrière de la Maison du patrimoine.)

Xavier Mugnier a fait savoir qu'il s'inquiétait du rangement des affaires et des pièces de costumes dans la Maison du patrimoine : prévoir des placards de rangement pour leur conservation. Roger Darves a signalé que, selon un visiteur, notaire, la convention affichée sur la porte de l'écurie de la Maison du patrimoine serait d'un géomètre, et Gilbert Émieux a annoncé qu'il fallait descendre de Montrond un wagonnet du talc (pour le placer peut-être à l'entrée de Saint-Colomban en accord avec la mairie).

Une discussion s'est engagée concernant les difficultés d'accès à la Maison du patrimoine (en particulier pour les personnes handicapées, mais pas seulement), le stockage d'objets encombrants, la bonne conservation des costumes et autres affaires. En conclusion, tous les membres de l'association ont convenu que la commune de Saint-Colomban devra mener une réflexion d'ensemble sur l'avenir de la Maison du patrimoine.

Enfin, un dépliant sur le musée villarin, un temps envisagé, n'a pas été réalisé par manque de temps. Qui pourrait réfléchir à son contenu (textes et photos), et contacter un imprimeur ?

(*) Cette citation et les suivantes sont extraites du compte rendu officiel de la réunion du 14 octobre 2017. (Présents : Martine Paret-Dauphin, Odette et Gilbert Émieux, Roger Darves, Patrice Gérard, Christine Martin-Cocher, Françoise et Gilbert Martin-Cocher, Jacqueline Mugnier, Monique et Gilbert Pautasso, Simone et Georges Quézel-Ambrunaz. Absents excusés : Stéphanie Lafaury, Danièle Nicol, Christophe Mayoux, Xavier Mugnier.)

guerres provoquées par les ambitions politiques de Charles-Emmanuel I^{er} et elle est envahie et occupée à plusieurs reprises par les troupes françaises. L'ouvrage du col de Bellard est peut-être la « barricade » défendue par 200 ou 300 hommes à laquelle se heurte Lesdiguières le 23 juin 1597 lorsqu'il attaque la Savoie.

C'est le projet de construction d'une remontée mécanique du domaine skiable de Saint-Colomban-des-Villards qui a provoqué une intervention archéologique sur la fortification. Cette opération en milieu montagneux a été difficile à réaliser en raison de l'accès malaisé du site et de son altitude élevée (2 300 mètres).

Un relevé topographique détaillé de l'ensemble des vestiges a été effectué. Au centre du bastion étoilé qui commande le site se trouvent divers aménagements : levées de terre, tranchées, chicanes et structures rectangulaires qui devaient correspondre à l'emplacement de tentes ou de pièces d'artillerie.

Deux sondages manuels ont été pratiqués sur le mur de barrage pour définir son profil et son mode de construction. À l'extérieur, un premier cordon de terre d'une hauteur moyenne de 0,30 m à 1,40 m précède le fossé profond de 0,30 m à 1,30 m qui défend une seconde levée de terre conservée sur une hauteur variant de 0,20 m à 1,30 m. Contrairement à l'ouvrage de la Croix-de-Fer, celui du Glandon ne comporte pas de mur de pierre. Le rempart est simplement constitué des remblais du creusement des fossés et aucun vestige de palissade n'a été repéré. Deux ouvertures se trouvant à l'est de l'enceinte correspondent peut-être à des postes de tir. Il s'agit donc d'une fortification au tracé élaboré mais à la réalisation sommaire, appartenant à la famille des ouvrages de campagne.

Aucun mobilier n'a été recueilli au cours des sondages. Une prospection systématique au détecteur de métaux a échoué pour des raisons géologiques et l'étude d'archives a été également infructueuse.

Michèle Auger-Rahatsoz et Marie-Pierre Feuillet

■ BRÈVES

► **CHÂLES DE SAVOIE.** Le tissage des châles devrait débuter fin janvier, après la teinture et le montage de la chaîne. Livraison prévue de fin avril à fin mai 2018. Les chèques des personnes qui ont passé commandes, libellés à l'ordre de la société SAS le Tisserand, seront remis à cette dernière lors de la livraison. Ils ne seront donc débités qu'après la livraison des châles.

► **COSTUMES DE MAURIENNE.** Le 10^e rassemblement des costumes de Maurienne aura lieu le dimanche 24 juin 2018 à Saint-Sorlin-d'Arves. Pour participer à cette manifestation, contacter Xavier Mugnier au 06-23-77-19-11.

La fin de « Clochers en clochetons »

Le Sivav ne voulant plus les financer (affiches, livrets et prise en charge d'une personne de l'Association cantonale d'animation de Saint-Jean-de-Maurienne pour coordonner l'ensemble des acteurs), il n'y aura plus « De clochers en clochetons au pays des Aiguilles ».

Le volet villarin de l'édition 2017 (le 13 juillet) sur le thème « L'Homme et la pente » a rassemblé 53 personnes. « *Les oiseaux de mauvaises augures qui disaient que nous ne pourrions pas parler d'avalanches aux Villards n'ont pu que constater qu'ils s'étaient trompés !* » souligne Martine Paret-Dauphin qui remercie les personnes qui sont intervenues : « *Gilles Guillermand (ONF), très pédagogique avec ses photos et son chevalier pour que tous puissent les voir ; Raymond Cartier qui a fait parvenir des photos et des rapports de son mari, Henri Cartier, ancien agent ONF à Saint-Colomban, et qui s'est déplacée le jour J amenée par ses neveux de Fontcouverte ; Christine Martin-Cocher, pour son témoignage émouvant qui a marqué les auditeurs sur ce qu'elle a vécu le 21 janvier 1981 ; Julien Donda pour son exposé précis et complet sur l'histoire du Club des sports des Villards, de sa création à nos jours ; Françoise Vanini et Marie-Thérèse Ledain qui ont prêté des cartes postales et donné des photos de la vallée.* » Pour l'occasion Monique Pautasso, Jacqueline Mugnier, Christine Martin-Cocher, Martine Paret-Dauphin avaient cuisiné des madeleines de Saint-Col pour l'apéritif.

■ LA FINE ÉQUIPE

Le 21 octobre les membres de l'association La Fine équipe (25 adhérents) se sont réunis, à 18 heures dans la salle Jeannolin puis dans la salle de réunion de l'ex-CCVG, en assemblée générale ordinaire.

Le rapport moral présenté par Stéphanie Lafaury a rappelé les réalisations de l'année : la décoration des hameaux pour Noël, avec la réalisation de pères Noël en rondins de bois peints ; la décoration du chalet du bas des pistes ; la décoration des sapins de Noël un peu partout ; la décoration de l'intérieur de l'office de tourisme ; la fabrication et la pose de banderoles fanions colorées pour la place du village à la demande de l'association qui organise les Six jours de pétanque ; l'organisation d'un vide-greniers avec l'association Animal rescue Savoie ; la décoration et la transformation en « boîte à livres » de la cabine téléphonique de Saint-Alban (*lire ci-dessous*) ; la décoration de l'aire de jeux du Martinan. (Les arbres du petit parc ont été « habillés » d'écharpes de laine tricotées, et, suite à cette action, la commune a remplacé un jeu pour les enfants. Mais elle n'a pas remis en état la pancarte signalant le boudodrome ni restauré la table de pique-nique.)

Ce rapport et le rapport financier (présenté par Christiane Aulas) ont été adoptés. On a appris la démission de Monique Pluyaud (trésorière) remplacée par Christiane Aulas qui était trésorière adjointe.

L'an prochain l'organisation d'un vide-greniers est reconduite (12 août). Une exposition d'épouvantails sera programmée durant l'été (organisation, lieu, publicité) sont autant de questions qui restent à régler.

L'association a adressé un courrier à la mairie pour l'occupation de la salle attribuée à l'association au moment de sa création et qui figure dans le contrat d'occupation de Monsieur Barnay, gestionnaire de la maison Jeannolin. Elle attend la réponse.

Une demande a été faite à la mairie pour utiliser le promontoire situé au boudodrome, en bord de route, comme espace de création. L'idée d'une « grainothèque » ou d'une « plantothèque » plaît, elle demande des spécialistes... L'association a décidé de mettre en vente les pères Noël au prix de cinq euros pièce à la fin de la saison pour éviter les problèmes de manutention et de stockage.

Enfin, l'adhésion reste fixée à 10 euros, 2 euros pour les moins de 25 ans (*).

(* Source : compte rendu de l'assemblée générale de La Fine équipe.

■ BRÈVE

► « DÉLIVRE(Z) DES LIVRES... ». Suite à un courrier d'Orange annonçant le retrait de la dernière cabine téléphonique de Saint-Alban, au Chef-Lieu, le conseil municipal a acté la transformation de cette dernière en « bibliothèque de rue », comme il se fait un peu partout maintenant. Après contact avec les prestataires de téléphonie, la cabine a été cédée à la commune puis désactivée. Chacun pourra déposer des livres et/ou venir en emprunter, pour quelques jours ou pour toujours, dans cette mini-bibliothèque située sur le domaine public, accessible toute l'année, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. L'idée de faire circuler des ouvrages en les déposant dans un espace ouvert à tous a séduit l'association La Fine équipe qui, partie prenante du projet, a réalisé avec enthousiasme, savoir-faire et bonne humeur la transformation de la cabine. Grâce à un don de planches de Michel Donda, les membres de La Fine équipe ont réalisé un très bel écrin de bois aux ouvrages qui, ici déposés, pourront avoir une nouvelle « vie », revenir, repartir ou s'installer ailleurs et devenir ainsi synonymes de partage, de liberté... (Source : bulletin municipal de Saint-Alban, 2017)

TOURISME

Changement de propriétaire à l'Auberge du Coin

Qui ne connaît pas l'Auberge du Coin ? On sait peut-être moins qu'elle a été aménagée par Gérard et Josette Rostaing-Troux dans un chalet d'alpage familial situé sur les pistes de l'Ormet à 1 400 m d'altitude. On est vers la fin des années 80. Elle a été tenue depuis sans discontinuer par la famille et notamment, ces dernières années, par Céline Rostaing-Troux qui a décidé de changer de cap (*lire ci-dessous*). À l'entrée de l'hiver, un nouveau propriétaire a donc repris le fonds de commerce de cette activité de restauration. Une occasion pour retracer l'histoire de cet établissement.

C'est en 1875 que Paul Lambert, l'arrière-grand-père de Gérard Rostaing-Troux, achète des terrains dans le secteur du Coin, un hameau qui compte alors cinq chalets d'alpage. Quelques décennies plus tard, en 1928, Virginie Lambert (fille de Paul, née en 1886) et son époux, Jacques Darves-Bornoz, construisent un chalet dans ce hameau pour fabriquer le beurre et fromage que les Villarins, de retour au pays pour les vacances ou le week-end (les « bazans »), achètent sur place. À cette époque, quelques touristes s'approvisionnent aussi lors de randonnées ou directement dans les hameaux villarins. La famille Darves-Bornoz y passent alors régulièrement les mois d'estive, avec leur troupeau, mode d'exploitation ancestral, pilier d'un système agropastoral bien décrit par Pierre Bozon et qui, associé à l'émigration, fut à l'origine de la vitalité économique du pays villarin dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Anna, la fille de Jacques et Virginie, née en 1912, ne montera que peu au Coin pour des raisons de santé, laissant son époux, Gaston Rostaing-Troux (qui fut un temps conseiller municipal), y aller de très nombreux étés avant que celui-ci ne cède à son tour la place à son fils Gérard qui songe, lui, à une tout autre utilisation.

On est en 1988, année où le domaine skiable s'étend jusqu'à l'Ormet avec l'installation d'un télésiège. Pour les Villarins, qui depuis 1966 et la création du domaine de La Pierre (Rogemont) ne connaissent – avec bonheur – qu'un télésiège et une piste, quel changement !

C'est ce moment que choisissent Gérard et Josette Rostaing-Troux pour quitter la Haute-Savoie et revenir au pays pour créer un lieu de vie sur les pistes de ski dont se souviennent tous ceux qui ont travaillé à la Semcovi (société d'économie mixte qui exploitait le domaine skiable villarin à cette époque), et les nombreux retraités villarins qui, forfait saison en poche, venaient les jours de neige, une heure ou deux ou tout l'après-midi, à l'Auberge du Coin rencontrer des amis et discuter.

En Haute-Savoie, la famille vit près de la Roche-sur-Foron. Gérard Rostaing-Troux contrôle le travail d'une cinquantaine de personnes dans le décolletage (usinage en horlogerie) et Josette Rostaing-Troux est infirmière en congé parental. Ce retour au pays natal, comme elle l'indique : « c'était avant tout une question de santé pour Gérard mais également un pari sur l'avenir qui était audacieux ». En effet, il fallait transformer un chalet d'alpage, avec son charme certes mais sa rusticité, en un établissement recevant du public, avec ses normes et ses contraintes administratives. Mais pas seulement. Quand les travaux commencent, par exemple il n'y a pas d'eau (la seule source

est située à 300 mètres), pas d'électricité, pas d'accès en véhicule (la piste de l'Ormet ne sera créée que plus tard) et pas de téléphone naturellement... La famille qui compte 3 enfants (Virginie, 13 ans, Nicolas, 9 ans, et Céline, 5 ans) vit alors dans la maison familiale du Châtelet.

Pour réaliser les travaux et vivre en attendant que l'auberge ouvre, sans apport personnel, ils vendent une de leur voiture et, deux ans plus tard, leur maison de Haute-Savoie. Preuve qu'ils ont cru très fort au nouveau tour que prenait le développement communal qui prévoyait, rappelle Josette Rostaing-Troux, « 750 lits de plus en 3 ans ainsi que la liaison des massifs dans les 5 ans ». Pour eux, aujourd'hui, ils constatent est amer : « Les lits sont à peine construits 30 ans après et la liaison Sybelles ne sera effective que quelque 15 ans après notre première saison ». Tant et si bien qu'à la fin des années 90, ils doivent reprendre tous les deux un travail durant l'intersaison et même parfois pendant la saison, tenant l'auberge en alternance. Pour Josette ce sera à la maison de retraite de La Chambre, et pour Gérard la maintenance technique d'un centre de vacances à Valmeinier.

En 2003, la liaison avec les Sybelles se réalise enfin. La fréquentation de la station augmente. Celle de l'auberge augmente aussi constituée à 80 % par une clientèle des Sybelles qui aime skier en tout début de matinée sur le domaine villarin et revenir vers midi déjeuner à l'auberge.

En 2007, Gérard et Josette prennent leur retraite et passent la main à leur fille Céline, tout en continuant à lui apporter une aide pour l'entretien et la location du gîte ouvert depuis peu dans un bâtiment annexe de l'auberge. En 2009, l'auberge est maintenant bien aménagée et sa situation économique semble satisfaisante. Ils pensent alors que le temps est venu de prendre un peu plus de temps pour eux. Las ! le chalet qui sert de gîte d'alpage été-hiver brûle en plein mois de janvier, mettant à mal vingt ans d'efforts et de travaux... Tout ou presque est à recommencer. Mais ce coup du sort n'entame pas la motivation ni les ambitions de la famille, et deux années plus tard, un nouveau chalet-gîte rouvre, plus grand, plus moderne et classé 3 « épilobes » aux gîtes de France.

Après 10 saisons d'hiver entières passées à tenir l'Auberge du Coin, Céline Rostaing-Troux a décidé de changer d'orientation :

« Le changement m'appelle. Un besoin de renouvellement autant personnel que professionnel s'est fait sentir en moi depuis 2 ans. La saison 2016-2017 aura été la dernière, je l'avais annoncé aux clients dès cet hiver pour préparer ce départ au mieux.

« Pour tous ceux et celles qui ne l'ont pas encore appris, mais juste entendu dire ou découvert en ce début de saison en poussant la porte de l'auberge, les repreneurs, Wilfried et Brigitte Églof, couple d'une quarantaine d'années, sont originaires du Var et parents de Mahy, 9 ans. Dans le métier de la restauration depuis plus de 20 ans et ayant eu un restaurant ces 9 dernières années, ils ont eux aussi ressenti un besoin de changement. Pour eux ce sera la montagne après le bord de mer ; moi, je ne sais pas encore où le vent me portera.

« Pour rassurer les habitués du Coin, Wilfried et Brigitte Églof ont bien compris que

Au moment de cesser définitivement leurs activités, que retiennent-ils de cette « aventure » qui ne peut que susciter admiration et reconnaissance des Villarins ? Josette Rostaing-Troux : « 30 ans de travaux, d'accueil, de repas à préparer, de rencontres très sympathiques, de clients devenus des amis, des bons moments et des plus difficiles... ». Mais aussi des anecdotes à la pelle comme « ce repas de mariage qui se termine sous la neige en talons aiguilles ; un méchoui le 21 juin où encore une fois la neige s'invite obligeant tous les convives à dormir sur place, 45 personnes pour une vingtaine de couchages ! ; ou encore ces deux dames, touristes à tous les sens du terme, qui se demandent pourquoi le soleil n'est pas sur la terrasse alors que sur la photo de la brochure de l'OT, il y a le soleil ! ». « Nous étions au plus près de tous ceux qui ont participé à la réalisation des remontées mécaniques, entreprises, ouvriers, personnels de la station qui ont partagé avec nous les années sans neige, les questionnements, le devenir de la station. À tous nous disons merci et s'il fallait finir par une maxime nous dirions : « On ne savait pas que c'était impossible alors on l'a fait » ».

L'avenir de la station ? Selon eux il doit se faire pour, mais aussi par les Villarins : « Il dépend beaucoup du temps (neige ou de neige) mais surtout de la volonté de chaque habitant de Saint-Colomban à s'ouvrir aux nouveaux défis. La courte durée de l'hiver rend Saint-Col plus facilement habitable mais avec quel travail et quel avenir ? Pour les familles, s'il n'y a pas d'emploi, ce n'est pas 3 mois l'hiver qui suffiront et c'est déjà le cas. De jeunes artisans et agriculteurs produisent une activité durable grâce à leur travail sur les Villards. Soyons attentifs à leurs problèmes de logistique car sans ces actifs qui ont créé et peuvent encore créer des emplois, la vie ici se réduira à une peau de chagrin ! Restons tournés vers le tourisme mais cibons aussi les activités durables qui ramènent de la vie aux Villards. »

Avec ce changement à la tête de l'Auberge du Coin, une page s'est tournée dans l'histoire de la station. Espérons qu'à court terme, ce ne soit pas le livre de la station qui se ferme pour le plus grand malheur de notre vallée.

Christophe Mayoux

la continuité était importante et donc aucun grand changement n'interviendra cette année... Les amoureux de la croûte au beaufort la retrouveront cet hiver ! Bien sûr ils amèneront leur « touche perso » au fil du temps au sein du restaurant mais aussi au sein du gîte qu'ils souhaitent développer en chambres d'hôtes d'alpage. Je leur souhaite toute la réussite désirée et c'est sans regret ni amertume que je passe le flambeau.

« J'aurai vécu de belles années, rencontré de belles personnes chaque saison ; petite pensée spéciale à tous ceux et celles qui ont travaillé avec moi, merci à eux. Je suis fière d'avoir repris ce lieu que mes parents, Gérard et Josette, auront mis tant de cœur et d'heures de travail à réaliser... Ce n'est pas une fin, ça l'aurait été si l'auberge avait gardé ses volets fermés cet hiver, chose impensable pour moi. Ce lieu doit vivre et c'est donc une continuité qui se crée avec Wilfried et Brigitte. Merci à chacun et chacune d'avoir participé à la vie de l'auberge. Aux bons moments partagés et à ceux à venir. »

Gilbert Quézel-Ambrunaz : le motocross, une passion qui dure depuis 1971

Mieux vaut tard que jamais ! Il était temps, en effet, d'évoquer l'aventure originale, turbulente, pittoresque et même fascinante que Gilbert Quézel-Ambrunaz a vécue pendant 46 ans ! Moto de tourisme, motocross, trial, enduro ; il aura donc adhéré à un sport où la mécanique, la vitesse, la concentration visuelle et la virtuosité du pilotage sont les piliers majeurs. Les tracés sont étudiés à la loupe : parcours tourmentés et accidentés. Avec, pêle-mêle, virages serrés, fortes pentes, pierres glissantes, zones de terre et de rochers, marches, successions de dévers, sauts de ruisseaux et de torrents. Un spectacle attractif et sidérant.

Vieux motard que jamais ? Vu son expérience et sa longévité dans ce domaine il peut revendiquer ce statut. D'ailleurs ne m'a-t-il pas répondu : « J'ai un an de plus que toi, à peine ! » Il est vrai que le vaillant organisateur de courses en tous genres est resté jeune d'esprit et se souvient de tout ou presque. Cette passion demeure intacte même s'il ne chevauche plus sa Montesa 350 cc, le bijou préféré des « aficionadados » du trial et pas seulement. La marque, devenue hispano-japonaise, est encore de nos jours sur le podium mondial.

Lors d'une rencontre improbable, l'élue de Saint-Alban aux quatre mandats municipaux (entre 1977 et 2001) m'avait an-

noncé, tout de go, qu'il allait rendre son tablier de président à la ligue Rhône-Alpes de moto, la plus importante de France avec 5 200 licenciés.

Plutôt réservé, discret, à la bonhomie malicieuse comme tout bon savoyard attaché à sa vallée et à ses traditions, Gilbert écoute plus qu'il ne parle. D'où une conversation forcément équilibrée (!) dans le hameau du Frêne où il vient se ressourcer. La maison familiale avec son jardin et sa petite terrasse est avenante, chaleureuse et restaurée avec goût. Devant une bonne flambée dans la cheminée, celui qui fut le premier adjoint de Maurice Chabrier et un habile négociateur au sein du district des Villards me précisa sa position : « J'ai gravi les échelons un par un jusqu'à la vice-présidence pendant 6 ans puis la présidence depuis le 1^{er} janvier dernier. La réforme des régions administratives avec le rattachement de l'Auvergne à Rhône-Alpes au 1^{er} janvier 2018 m'a contrarié. D'où ma décision d'arrêter. »

Né à Albertville le 19 février 1946, Gilbert Quézel-Ambrunaz a une formule pour situer sa famille : « Les trois neufs ! Pourquoi ? Mes parents ont eu un enfant tous les 9 ans ! Avec moi, il y a Lysiane et Guy. Mon père, Henri, travaillait à l'usine Péchiny de Saint-Jean et ma mère, Élise, était originaire de Cevins en Tarentaise. »

cette manifestation avec le maire. Quand on préparait la piste, moi je montais avec un de mes ouvriers qui n'était pas coureur du tout mais qui aidait. Après on allait boire un coup à l'Hôtel du Glandon où je me souviens on nous servait des blancs dans des verres à bière. Je me souviens aussi de Gilbert Quézel-Ambrunaz qui a commencé avec moi à sillonner les montagnes. »

Selon Pierre Bonfils, en 1970 « il y avait eu une petite démonstration, comme un essai ». « Mais il me semble que ça s'est fait une année seulement car il fallait des autorisations de la fédération, demandes qui étaient faites par Alpettaz. Et puis on avait fait une piste en boucle de chaque côté du torrent des Reisses, tout au pic et à la pioche, mais le jour de la course, au moment du passage d'un concurrent, un gros caillou est parti et il a rebondi juste à temps pour passer au-dessus de la tête d'une gamine. Ça a jeté un froid et c'est pour ça qu'on n'a pas continué. »

Liliane Darves-Blanc se souvient aussi de cette épreuve de 1971 mais pense que d'autres ont eu lieu vers 1966 ou 1967 : « Cela se passait à la croix des Charrières, et il y avait un monde fou. Tout le monde trouvait ça fabuleux. »

Très tôt, au sortir de ses études scolaires, le jeune Gilbert va prendre la route de la mécanique et du commercial. Il fait une première formation, suivie d'un apprentissage à l'École des ventes de Lyon et une série de tests pendant 4 mois, pour jauger ses capacités comportementales devant un client. Il est doué et à 19 ans (en 1965) il entre comme vendeur chez Simca-Chrysler, Ford puis Citroën où il restera jusqu'en 2005. Une carrière linéaire de Chambéry à Saint-Jean-de-Maurienne.

On n'imagine pas la montagne de responsabilités qu'il faut assumer pour administrer, organiser et gérer un club et une compétition. Aussi, la complicité et l'aide apportée par son épouse, Éliane, aujourd'hui disparue, joueront un rôle important dans l'activité associative qui permettra à Gilbert Quézel-Ambrunaz de créer le premier motoclub de Maurienne le 29 mars 1971, sous la présidence d'honneur de M. Martoia. Bien entendu, un cercle d'amis (une quinzaine) était nécessaire pour constituer un groupe d'officiels à chaque épreuve annuelle. Un directeur de course, des commissaires sportifs, des commissaires de route, des responsables médicaux, un personnel de gendarmerie parfois et quelques partenaires tels que l'auto-école Viola de Cuines. Parmi les grands moments de cette épopée d'engins voltigeurs, il convient évidemment de citer le motocross de Saint-Avre qui rassembla 5 000 spectateurs, et l'enduro du Corbier où Thierry Sabine et Daniel Balavoine (en vacances dans la station) apportèrent leur concours et leur appui promotionnel.

En trial, la liste est longue. En priorité le premier du genre à Saint-André (1976) remporté par le savoyard Gilles Burgat qui devait être sacré champion de France, puis champion du monde. Deux exploits retentissants que l'on peut retrouver sur des vidéos You Tube. Suivront ceux du Châtel, de Saint-Pancrace, de Saint-Julien – Hermillon ainsi que quatre compétitions nationales dont celle du championnat de France 1985.

Il faut souligner au passage, l'épisode du 27 mars 1979 avec la création d'un second club appelé Moto Verte de Maurienne. Pour Marc Esposito, président, et ses acolytes Gilbert Quézel-Ambrunaz, Philippe Taravel et Marc Degli, il s'agissait de bloquer les velléités du club de Grenoble, désireux d'organiser deux championnats du monde de trial. Opération réussie.

En 1990, et jusqu'en 1993, Gilbert Quézel-Ambrunaz organise avec Moto Verte Maurienne des épreuves à Saint-Colomban : « On a organisé quatre épreuves, dont un France-Italie du tonnerre en 1993

qui a resserré les liens avec le Val d'Aoste et le Piémont (Suze), en présence du vice-président de la fédération italienne. Pour commencer, je suis allé voir immédiatement René Mugnier avec qui j'avais de très bonnes relations au sein du district. La belle époque. Nous sommes tombés d'accord sur l'emplacement, en face le terrain de foot, dans le grand pré communal et en réserve de chasse. Toutefois, il fallait s'assurer que la présence des vaches appartenant à Robert Bozon ne soit pas un problème pendant la journée d'installation, l'hébergement de nuit sous les tentes pour la quinzaine de militaires du 33^e BCA de Challes-les-Eaux et la course le lendemain. Finalement, avec toutes les garanties sécuritaires proposées, Robert Bozon accepta et le troupeau curieux se mêla à la fête sans faire de dégâts. Ensuite, le bull de la commune fut utilisé gratuitement pendant 8 jours pour le tracé de 1,2 km environ. Les motards venaient des quatre coins de la France et tout ce joli monde se retrouvait chez Cici où une moyenne de 150 repas étaient servis avec les spécialités culinaires villarinchées. Pour les hébergements de base, nous utilisions les gîtes de Saint-Alban. Car il y avait aussi des bénévoles pour la logistique, les médecins et l'ambulance, gratuitement. Financièrement, le district avait octroyé une subvention comme on le fait encore aujourd'hui pour les associations. »

La cerise sur le gâteau du motocross fut posée en 1993 lorsque le club a décidé d'ajouter à l'épreuve sportive, un minisalon de commerçants avec leurs stands, particulièrement apprécié par la population, le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, le directeur du tunnel du Fréjus et la participation de la chaîne de télévision 8 Mont-Blanc qui réalisa par la suite un reportage à Saint-Alban pour l'émission La place du village. À la suite d'une concentration de motos, Gilbert Quézel-Ambrunaz, inventif « professeur de la moto », avait envisagé d'organiser le championnat de France de la montée impossible, mais ce ne fut pas réalisable.

En guise de conclusion, deux souvenirs impérissables : titulaire d'un brevet élémentaire, son dernier vol à vue de pilote privé sur Jodel entre l'aéro-club de Saint-Étienne-de-Cuines (qui a été remplacé par celui de Saint-Rémy) et l'aéro-club de Chambéry. C'était en février 1974. Le second est une expédition en Espagne (Pierre Bonfils, Jean Drialt et lui) pour l'achat de trois motos Montesa 240 cc, qu'ils ont essayées de nuit ! Quand tous les chats sont gris.

Claude Gauterin

Pierre Bonfils est bien connu des Villarins pour avoir longtemps tenu un garage à Saint-Étienne-de-Cuines (aujourd'hui repris par son fils). Il est aussi bien connu des amateurs de motocross.

C'est pour parler de l'épreuve organisée en 1971 à Saint-Alban, dans la combe du Bacheux (document ci-dessous), que nous l'avons rencontré dans son garage, occupé sous une voiture...

« C'était du temps où Jules Darves-Blanc était maire. Il avait offert une coupe que j'ai encore. Elle a la date dessus : 1971. Il y avait eu du monde et la remise des prix avait eu lieu au café du Merlet. »

« Il n'y avait pas eu beaucoup de concurrents, huit à dix guère plus, avec quelques jeunes de là-haut qui avaient des bécanes modifiées. Seuls 4 faisaient vraiment du motocross régulièrement : Raymond Alpettaz qui courait, Jacky Darves-Blanc, un de Saint-Rémy qui s'appelait Troccart, et moi. C'est Jacky qui a gagné, bon, c'était l'enfant du pays... Il avait une Triumph bicylindre achetée en Italie, à Bardonnèche, qu'on avait passée à la barbe des douaniers avec les pièces de la boîte de vitesse dans les poches... On l'a remontée dans la nuit pour courir le lendemain. »

« C'est Jacky qui s'était bien occupé de



■ Gilbert Quézel-Ambrunaz (assis) et Pierre Bonfils à Lans-en-Vercors (milieu des années 70). À droite les Montesa Cota 247... (source : <http://www.trial-club.com>)

Mémoires d'Étienne Bellot-Mauroz

IV - « Ce qui s'est passé du temps que j'étais dans le commerce »

RÉSUMÉ DES ÉPISODES PRÉCÉDENTS. Dans la partie I (*) de ses Mémoires (qui comprenait 3 articles), Étienne Bellot-Mauroz présentait sa famille paternelle, donnait un aperçu du mode de vie villarin d'alors et développait quelques considérations historiques. C'était en quelque sorte une introduction générale au récit proprement dit de sa vie qu'Étienne Bellot-Mauroz détaille en 6 articles. Les articles 1 et 2 (sa rencontre et son mariage avec Jeanne-Françoise Favre-Novel) ont été publiés dans la partie II (**), et le 3^e (incendie à Valmaure de juin 1832 et décès de son épouse en mars 1834) dans la partie III (***). Le 4^e article, dont certains passages sont énigmatiques ou peu clairs, constitue la partie IV publiée ci-dessous dans laquelle Étienne Bellot-Mauroz raconte ses déboires commerciaux de marchand colporteur en campagne dans le Dauphiné. On y découvre un homme sans scrupules, roublard et plein de ressources (enjolivées ?) pour échapper à ses créanciers...

(*) *Le Petit Villarin* numéro 179 (mars 2017).

(**) *Le Petit Villarin* numéro 180 (juin 2017).

(***) *Le Petit Villarin* numéro 181 (septembre 2017).

**Quatrième article :
De ce qui s'est passé
du temps que j'étais dans le commerce ;
la confiance que j'avais avec les négociants,
l'humanité que j'avais avec quiconque avait
à faire à moi, et surtout à ceux de mon pays.**

PREMIÈRE AVENTURE

Nous avons vu que aussitôt après la mort de mon père (*N.D.L.R.* : Michel, 1827) que je me suis trouvé [avec] le résultat du commerce qui était pas du plus en état. [*N.D.L.R.* : Dans la première partie de ses mémoires, Étienne Bellot-Mauroz écrit après la mort de son père : « Il nous laissait assez de dettes mais il nous laissa une belle réputation et confiance, mais notre jeune âge n'a su la maintenir. »] Mais quoique tout ceci était pas dans un si mauvais point si j'avais eu la prévoyance que j'ai maintenant. Je me serais assez tiré d'affaires. Mais je croyais que toujours cela allait [irait] du mieux. Mais les trop de crédits que je faisais dans les campagnes, en grand nombre, ont commencé mon aveuglement, car il arrivait souvent que l'on me niait [*N.D.L.R.* : qu'on dénonçait son insolvabilité]. Les autres me faisaient perdre, en un mot j'éprouvais annuellement d'assez grandes pertes, chose qui m'a fait éprouver [avoir] du retard [de paiement] avec mes négociants. Ces messieurs éprouvent envers moi de [la] confiance au dernier point et jusqu'à l'extrémité, et moi je [me] reposais sur ma grande confiance.

Mais une grande partie [de] ceux que je croyais de mes amis m'ont trahi et [ils] ont été des premiers à commencer à me noircir. Car la première de mes aventures ce fut une lettre de change [*N.D.L.R.* : donc une traite] de la maison Blanchet et Quicandon, de Grenoble, de 1 200 francs, qui m'a [été] lancée après les conseils, ou bon avis, de Colombar Martin-Frères feu Denis, [et] que j'ai effectuée [acquittée] à vue avec le secours de quatre cent francs qu'un nommé M. Pichot de Saint-Jean-de-Bourneay m'a prêtés.

Je n'aurais pas eu besoin de recourir à ce monsieur attendu que dans le soir, la veille de la présentation de cette lettre, j'avais emprunté de l'argent de ce même Colombar Martin et de Joseph Girard, dit Ristre, que tout de suite ils se sont fait restituer leurs sommes en croyant de pouvoir avec plaisir rendre [établir] un protêt de la présente [lettre de] change qui était payable à vue. [*N.D.L.R.* : Le protêt est l'acte par lequel un huissier de justice constate qu'un effet de commerce, présenté à l'échéance, n'a pas été payé, ou qu'une lettre de change, présentée à l'acceptation, n'a pas été acceptée.]

Leur souhait n'a pas été tout à fait accompli que [dans le même temps] le frère de ce même Martin, qui s'appelle Blaise, se trouve à Crémieu (France) avec un négociant de Lyon nommé M. Laporte, ou son associé

M. Falque, a qui il raconte tous ces événements, que peut être il lui donna encore quelques conseils, et, par effet de cette entrevue, ce négociant me voyant un peu en retard [de paiement] envoi son compte à un homme d'affaires à Saint-Jean-de-Maurienne qui me signifie [signale à la justice] et obtient un jugement par devant le tribunal de Maurienne. Et voilà le premier coup de temps [du sort] de mon commerce.

Cependant je vaque encore à mon commerce cet hiver [là] après ce premier coup de temps [du sort]. Mais j'ai [été] très peu à Lyon [*N.D.L.R.* : où il était discrédité suite à l'affaire précédemment évoquée]. J'ai commencé par faire de fortes emplettes à Grenoble chez plusieurs négociants entre autres chez MM. Viaillet et Jacquet.

Mais tout par un automne, j'ai descendu [je suis reparti] et je n'ai pas passé à leur maison et [leur] commis voyageur s'en va comme à l'ordinaire à la foire de la Côte-Saint-André et il demande après moi. Chose qui n'a pas été mal indiquée [renseignée] par le fils de Jacques Paret-Solet, que de ce pas ce commis voyageur suit l'indication [donnée] et me rejoint à Revel canton de Beaurepaire arrondissement de Vienne chez le nommé Benoît Joubert cabaretier sur la place.

Ce village était alors dépourvu d'huissier et il [le commis voyageur] ne pouvait faire seul quoiqu'il avait tout, mandat d'arrêt et requêtes de saisie. Il commence par se lever dès le grand matin et cherche un homme du hameau pour aller jusqu'à Beaurepaire trouver un huissier tandis que lui a déjeuné avec moi, mon cousin Michel Girard, Nicolas Pepey mon beau frère [*N.D.L.R.* : époux de sa sœur Angélique]. Tous trois nous devions [de l'argent] à ce négociant mais il n'était pas muni des pièces [documents] après les autres comme après moi.

Après le déjeuner sa commission [demande] n'était pas encore remplie [réalisée] car l'huissier n'était pas encore arrivé. Il faut observer que je ne savais pas son dessein. Il me dit, ou mieux, il nous dit qu'il n'avait jamais été dans ce pays, qu'il voulait payer son béjaune, terme vulgaire qu'on se sert pour payer la bienvenue dans un nouveau lieu où l'on a jamais été, et il paye pour trois à quatre francs à manger. [*N.D.L.R.* : payer son béjaune : paiement de bienvenue des nouveaux-venus dans un lieu aux anciens dans l'endroit.]

Après [le repas] toujours sa commission était en retard. Il nous propose une partie au billard que j'ai acceptée avec plaisir attendu qu'il tombait de la neige comme celui qui la jette, et après une partie de billard il fut demandé dehors [car] sa commission était arrivée sans que j'en su encore rien, et de là, pressé qu'il était, il laisse son chapeau dans le café et il va à mon auberge [où] qu'il trouve un huissier nommé M. Robert [qui] se met à saisir mes marchandises qui étaient au nombre de huit ballots, outre un sac de livres de comptes et une couple de cent francs [200 francs] qui était dedans.

Le temps m'était un peu long au café. J'envoie mon domestique [pour voir] si le monsieur était allé voir son cheval à l'écurie. Il vient me rapporter que l'on était après à saisir mes marchandises. Dans une pareille nouvelle je vous laisse à juger comment j'ai remis [rangé] la queue du billard et oublié le carambolage des billes.

Mais cependant je m'arme de courage, je regarde son chapeau qui était sur une table et je commence à faire venir du vin bouché et j'en fais boire aux paysans jusqu'à concurrence de sept francs et je laisse le chapeau de ce monsieur pour gage en disant au garçon du café que ce monsieur payera quand il viendra prendre son chapeau.

Cependant [puis] je me présente à mon auberge où je trouve ces messieurs après à saisir, et comme il se faisait tard [sombre] je fais glisser le sac qui contenait mes livres de comptes et les deux cent francs qui étaient dedans, et il leur reste à saisir les marchandises [et le] mulet avec ses harnais.

Mais avant que tout fût clos [terminé], le soleil fût couché, c'est à dire il a fallu se servir de la lumière pour [continuer] à saisir, et de suite je m'annonce aux témoins et à l'huissier en disant à ce dernier que s'il ne connaissait pas son devoir il fallait l'apprendre. Car je

ne [risquais] aucune saisie aux heures nocturnes et que je restais libre et facultatif de prendre mes marchandises et vaquer à mes occupations et d'accord avec Joubert l'aubergiste [pour] qu'il [reçoive ?] aucun séquestre pour garder les marchandises.

De suite mon commis voyageur a commencé pour plier côtes (?) et de suite il me demande à un traitement [à traiter] et à court terme pour le paiement en lui donnant une caution solvable. Moi je lui réponds que de ces métiers [de commerçants] je n'en voulais plus et que j'allais écrire à tous mes créanciers et que quiconque [de qui] j'étais débiteur vienne prendre des marchandises au marché franc et après je chercherais à le satisfaire, et lui qui avait saisi se trouverait au risque [de perdre] une partie de sa créance.

Quant il a entendu un tel compliment [discours], il continue à me donner ou vouloir donner termes, et dans ce point je cherche à tenir mon parti et à lui faire une proposition qui était de lui passer trois effets, que chaque effet serait payable dans un mois de distance l'un de l'autre, et pour caution je lui laissais ou je laissais à l'aubergiste trois ballots de marchandises sans cependant ni les voir ni les compter ni les peser (ni ?) cependant noter la nature des (manque un mot : marchandises ?).

Il faut observer qu'il m'a demandé 1 500 francs de principal et 150 francs d'intérêts et frais, donc que chaque billet portait 550 francs, chaque effet payable à terme chez MM. Rocher frères à la Côte-Saint-André.

Dans ces intervalles ma tante du côté de ma femme vient à décéder, et Emmanuel Martin-Frères, son neveu, héritier universel par testament, cherche chicane à ma femme en lui demandant des choses qui étaient absurdes et il la signifie par devant le tribunal. De suite elle m'écrit. J'ai été obligé de quitter mon commerce qui était pas dans un très bel état et de venir répondre aux demandes extravagantes que faisait cet individu à ma femme, chose que ma présence y a mit fin à son origine.

Durant mon absence, je laisse le manieement du commerce à mon frère, et qu'avant le terme du premier billet, qui était de 550 francs, il n'a pu faire un acompte que de 500 francs somme que ces messieurs ont rebutée [refusée] et [ils] ont fait pour 61 francs de frais [pour poser un protêt]. Moi voyant que ces messieurs négociants n'avaient pour but que de me destituer amplement, mais moi me voyant dans un si grand embarras je prends le parti (d'exempter ?) tous ses frais et de punir en quelque manière ces Grenoblois.

Mes premiers projets ont été de retourner à Revel chez Benoît Joubert, lieu où mes marchandises avaient été saisies et déposées, et comme les marchandises n'étaient ni pesées, ni comptées, je fais proposition au dit Joubert de me donner la liberté d'entrer dans mes ballots déposés et de prendre ce qui me convenait, chose qui ma été accordée.

J'ai commencé par faire mon petit choix, et ce que j'y ai laissé ne valait (manque un mot : que ?) 150 francs soit 50 francs chaque ballot. De mille francs que le tout pouvait valoir, j'y ai laissé ce modique reste. De suite je mets la main à la plume et j'écris à Lyon à un négociant pour qu'il se rende aux Échelles en Savoie pour qu'il règle avec moi de ce que je lui étais débiteur et de prendre en passant les 500 francs qui étaient déposés chez les MM. Rocher frères à la Côte-Saint-André, qui étaient pour payer le premier billet du négociant de Grenoble, somme qu'il [ce négociant de Grenoble] se serait bien commencé pour accepter s'il avait su l'entrée que j'avais faite dans les ballots saisis et déposés, somme qu'il a très bien retirée. Mais à l'heure dite, de suite ce négociant a arrivé aux Échelles content de ce qu'il avait reçu 500 francs et moi encore plus content d'avoir pu lever cet acompte à ces Grenoblois.

Mais cependant, ce négociant lyonnais nommé Louis Mentet et Cie voulait à toute force être payé du reste [ce que je lui devais au delà des 500 francs] en me proposant qu'il voulait en propriétés pour sa garantie. Sur cette proposition je réfléchis et je lui vends sur termes de réméré [*N.D.L.R.* : une vente à réméré est une vente avec possibilité de rachat par le vendeur valable pour une durée de six mois à cinq ans.] deux

pièces de champ, soit un pré et une terre situés sur le territoire [de] Saint-Colomban lieu dit au Tépey : la terre est au Pallin (?) et le pré au Molline (ou Mollins ?), [vente] contractée par devant Me Boudet notaire et greffier aux Échelles sur une hypothèque spécialement sur ces deux propriétés.

Dans ces mêmes intervalles j'avais aussi écrit à mes grenoblois, spécialement à M. Viallet lui qui était l'auteur de tous ces événements [et] qui se tenait [qui était] fier des marchandises qu'il m'avait fait saisir à Revel et ne savait pas ce qui se passait. Il se croyait sur un piedestal et il n'était fondé que sur le sable. Quand il s'est aperçu que je n'avais point d'argent à lui compter [donner], il attend avec impatience que mes effets soient expirés pour les faire protester et me fait signifier les protêts en Savoie pour avoir puis le loisir de retourner saisir ces marchandises qui étaient à Revel en croyant que ce fut [qu'il y avait] toutes les marchandises saisies en premier lieu.

Mais qu'arriva-t-il après les trois billets protestés ? Il fait ressaisir les marchandises qui étaient bien en petit nombre comme nous l'avons dit plus haut puis il me signifie la saisie ici en Savoie et il fait poursuivre la vente. Mais il a bien été surpris que le total des marchandises se montait à 130 francs, pas de plus, et pour 400 francs de frais qu'il a été très bien obligé de payer ainsi.

Depuis j'ai retourné à Revel me munir d'un certificat comme quoi j'avais laissé chez le dit Joubert trois ballots qui servaient de cautionnement à ce que je devais à ce négociant, et je vais en expliquer le contenu et la teneur du certificat. Teneur du certificat :

« Je soussigné Benoît Joubert cabaretier à Revel, canton de Beaurepaire, arrondissement de Vienne, département de l'Isère, atteste que le sieur Étienne Bellot, marchand colporteur, a laissé chez moi, par convenu avec M. Papié commis voyageur de la maison Viallet Jacques et Compagnie à Grenoble, trois ballots servant de cautionnement aux trois effets que le dit Bellot lui a souscrits le 2 décembre à sept heures du soir 1833 et que les dits ballots ont été vendus par la voie du commis. En foi de quoi nous lui avons livré le présent à valoir. À Revel le 9 juin 1833. Signé Joubert. Vu et approuvé par nous adjoint de la commune de Revel le 9 juin 1833. Signé Joubert et adjoint. Sceau de la commune. »

Je n'aurai pas eu besoin de recourir [retourner] à Revel si ce n'avait été l'incendie qui m'a brûlé les pièces nécessaires à cette question (N.D.L.R. : incendie de 1832, lire Le Petit Villarin numéro 181, septembre 2017) et maintenant il me paraît qu'avec un certificat ainsi je peux lui dire ce qui se dit ordinairement : qui répond paye.

Dans ces mêmes intervalles j'étais dans une contestation avec mon oncle Bellot Claude Joseph qui ne voulait pas m'entrer en compte [me rembourser] 730 francs que j'avais payés à Lyon chez M. Beaudrant par son fils Jean-Baptiste, et le fils, de son côté, ne savait quoi faire, s'il avait à me nier [contredire] ou à me présenter quelque chose.

Il se trouve que dans un temps assez éloigné j'avais payé pour le père, chez M. Longin Sargnon, négociant à Lyon, la somme de 850 francs, pour 300 francs à la vérité j'avais bien reçu les 300 francs mais l'incendie nous avait mis hors d'atteinte de toutes pièces nécessaires.

Je fus à Lyon chez ces Messieurs maintenant rentiers, et ils me livrent une seconde quittance par duplicata et je m'en fus au pays pour se parler un peu de près avec l'oncle que d'un côté ou de l'autre il fallait me mettre en règle. Alors [à] la vue de cette nouvelle quittance en ma faveur il recourt (prend ?) sur lui, il me fait une proposition qu'il me céda [cède] des propriétés sur grâce de réméré pour six ans avec intérêts tel que [de] droit et que dans ce même acte nous avons fait une définition de comptes en général tant anciens que modernes. Acte qui pourrait nous servir en cas de demandes ou en cas de recherches quelconques tant d'un côté que de l'autre. Cet acte a été reçu par Maître Frasse.

Pendant le cours de toutes ces intervalles je me trouvais pas du mieux chez moi. Je recevais journellement des significations [comparutions en justice], des jugements, etc. Mais j'ai cherché à leur mettre un frein à tous ces Messieurs, et j'ai resté chez moi cet hiver là que c'était le temps que avons été incendiés (N.D.L.R. : donc hiver 1832-1833) car c'est comme l'on dit, que un malheur n'arrive jamais seul.

Durant le cours de cette suspension de commerce je présumais [formais] un nouveau projet qui était de retourner en France, chose que j'ai effectuée car en automne j'ai parti pour aller commencer un nouveau commerce, et je dirige mes pas sur Vienne, Romans, etc.

SECONDE AVENTURE

À Romans je fais des connaissances, entre autres une chez un nommé M. Guillion chez lequel j'y ai [j'obtiens] pour plus de trois milles francs d'affaires en deux mois, aux soins [compte tenu] de la confiance que j'avais chez lui. Je me trouve à Romans aux environs de carnaval et je ne pouvais alors y compter d'argent attendant que je lui en devais encore point, mon terme n'était que dans quinze jours plus tard, et je ne suis pas allé chez lui chose qui m'a été bien funeste.

Je me trouvais pas alors seul à Romans. J'étais avec mon frère, avec Pierre Pepey, Benoît Cuinat, Jean-Baptiste Bellot et François Martin-Juge. Dans cette compagnie je n'étais pas bien placé, car le nommé Benoît Cuinat après nous avoir eut dit quelques mots d'une mauvaise humeur, et un peu prit de vin, il s'en va où j'avais de la confiance et se met à parler après mon compte de manière qui l'a tellement enivré de ses belles médisances et calomnies qu'il est venu au but de me lancer ce négociant [M. Guillion] à ma poursuite muni d'un séquestre et [d'un] mandat d'amener en s'obligeant (?) aux dommages et injures.

Moi je me suis aperçu de ces préparatifs qui naissaient contre moi par le moyen que mon frère avait fait une petite emplette chez (le nom du vendeur manque), le ballot était fait et quand il vint à l'aller prendre, il [le vendeur] le lui refuse en lui disant que j'étais en ville. Et mon frère lui nia [nia cette affirmation] et pour ce motif ou en se servant de ce prétexte, il lui livra pas ses marchandises. Mon frère qui savait à peu près ce que parler veut dire... vint m'avertir de ce qui se passait en ville.

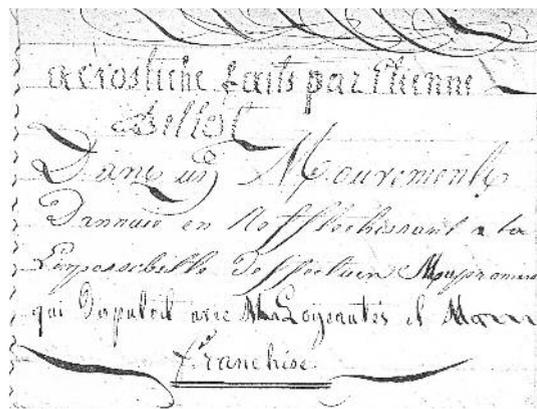
Je me trouvais pour lors chez M. Martin, traiteur à la porte Jacquemaux, à déjeuner, quand mon frère me raconta ce qui se passait chez ce monsieur. Dans cette

« Acrostiche fait par... »

« Acrostiche fait par Étienne Bellot dans un mouvement d'ennui en réfléchissant à l'impossibilité d'effectuer ma promesse qui [se] disputait avec ma loyauté et ma franchise.

Favori de Thémis appui de l'innocence
Ranime tous les feux de la mâle éloquence
À ton génie heureux j'ai confié mon sort
Ne peux tu me sauver ! Je ne crains pas la mort
Connaître ton grand cœur suffit à ma constance

L'on peut voir dans l'acrostiche ci-dessus où était la promesse que je ne pouvais effectuer en difficulté avec ma franchise et que avec tous j'ai pu effectuer. »



nouvelle conjonction, je réfléchis et je n'ai pas demandé à compter à [à régler] mon traiteur, je le lui dois encore, et je pars et je viens coucher dans une maison de campagne, que c'était un samedi, avec mon frère bien chagriné car nous étions sans argent et [en] crainte de la poursuite de ces messieurs. Ce qui arriva.

Car le lendemain, qui était un dimanche, je me suis allé loger à Serre, soit aux bas de Serre, département de la Drôme, chez les frères Grand, et j'y ai arrivé vers le quatre heure de l'après midi et je trouve mes individus qui étaient à Romans, soit tous mes savoyards, et nous fûmes nous promener jusqu'au bourg de Serre pour des habillements que j'avais donnés à faire à un tailleur, et de là nous avons bu bouteilles plus ou moins et nous avons retourné à notre logement et soupé comme à l'ordinaire et nous fûmes nous reposer au grenier à foin comme de coutume.

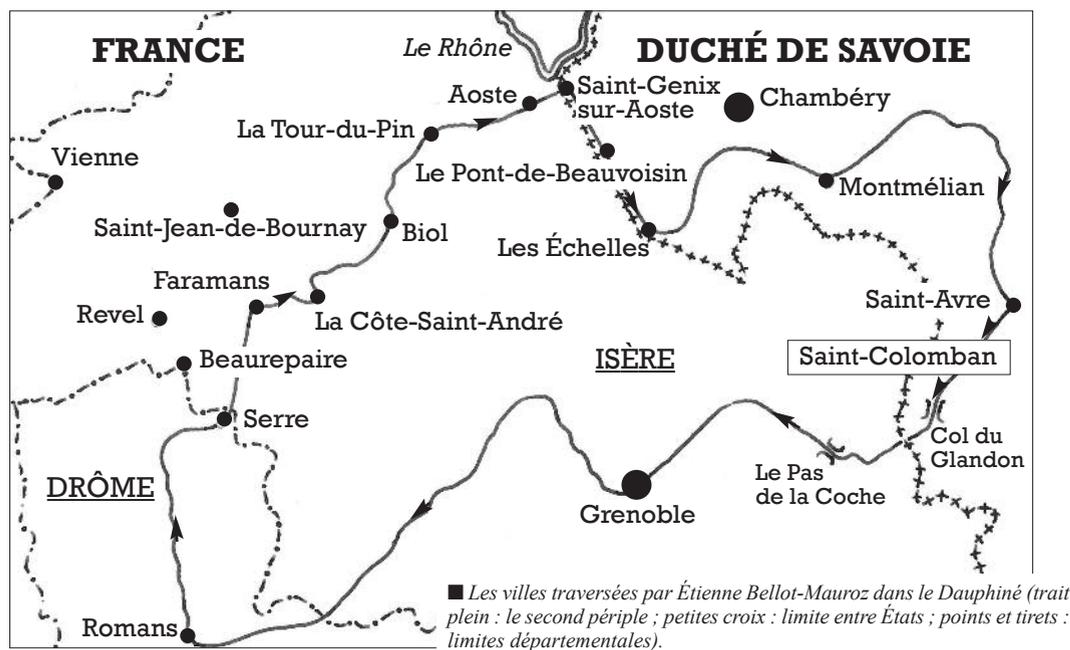
Mais vers minuit mon frère me réveille. (N.D.L.R. : ici est intercalé l'acrostiche ci-dessus.) Et il me dit : « frère je viens de faire un rêve qui est conçu en tel termes comme je vais te l'expliquer. » Et voilà la teneur de son rêve : Il lui semblait voir un négociant qui m'était après et qui me tenait dans le bâtiment et qui me poursuivait de chambre en chambre, des chambres au grenier à blé et du grenier au galetas et toujours pour me prendre. Alors j'ai trouvé une ouverture pour passer sur les couverts [les toits], mais toujours [le négociant] à ma poursuite ; étant sur le couvert je ne pouvais échapper, et tout à coup je prends des ailes et je prends le vol en [direction de la] Savoie.

Moi qui suis une personne qui n'ajoute pas trop foi aux songes et aux sortilèges, j'en ai fait un objet de risée avec les autres six. Et après nous être divertis sur le songe de mon frère, nous sommes ré-endormis.

Mais quelques heures après nous entendons aboyer un chien et de suite nous entendons flatter le chien mais non en paysan mais en Messieurs [N.D.L.R. : pas en patois mais en français] alors je dis à mon frère et aux autres qui étaient avec moi : voilà l'homme du songe, chose qui était [maintenant] dans la réalité. Mon frère qui avait déjà tellement été épouvanté et fatigué de son rêve se mit à pleurer en me disant qu'il fallait partir durant que c'était nuit pour m'absenter des [échapper aux] mains de quelque diable qui était par là. Mais j'étais toujours dans l'insouciance.

Pendant je réfléchis en moi même en entendant marcher avec des bottes sur le pavé. Je dis à mon cousin Jean-Baptiste Bellot : « a regarde voir qui peut être par là ? » Il se lève et regarde par dessous la toiture et il me dit : « Cousin c'est des Messieurs qui montent la garde autour de la grange. » C'est à ce moment que je laisse à réfléchir au lecteur qui lira ceci comme il circulait des idées dans mon cerveau.

(Lire la suite page 10.)



(Suite de la page 9.)

Mais cependant je n'ai pas mis bien de temps à former mon projet et qui s'effectua à l'instant [aussitôt]. Mon projet a été si bien stipulé [expliqué] que je me mis hors d'affaire. Je fis d'abord proposition aux assistants qui étaient avec moi de sortir par les portes de la grange et partir au galop, les uns d'un côté et les autres de l'autre, et prendre tous la descente pour courir plus vite et [mot illisible : éloigner ?] plus loin ces sentinelles qui me fatiguaient autour de cette grange.

Il faut observer qu'ils étaient au nombre de huit qui formaient la maréchaussée et six de nous autres qui étaient à la course, que le tout était au nombre de quatorze au galop par les prés de dessous Serre. Jamais l'on a vu [rien] de si beau. Les uns après les autres, ils semblaient plusieurs chiens dans un troupeau de brebis, et moi quand j'ai vu que tout allait du mieux, je monte le coteau qui est un petit vignoble mais quand je fus sur ce coteau j'ai un peu fixé mes individus qui couraient les uns après les autres comme des insensés et des imbéciles.

C'était un plaisir charmant de voir des huissiers, gendarmes, etc., tous avec des manteaux à la course par les prés, et quand mon frère ainsi que les autres m'ont cru un peu loin, ils se sont laissés abordés par ces Messieurs qui ont été bien couyonnés en me trouvant pas au nombre de ceux qu'ils poursuivaient.

Laissons ces messieurs dans leur étonnement de me trouver pas, retournons à moi que au bout de trois quarts d'heure j'arrive sur le département de l'Isère chose qui me faisait beaucoup du plaisir par le changement de département, attendu que s'ils avaient voulu me poursuivre il fallait prendre des nouveaux titres [mandats] à Grenoble ou à Vienne, que cet éloignement de pays pouvait leur procurer du retard et à moi du temps pour m'éloigner.

Mais pour faire route j'étais bien court d'argent, en toute ma bourse je n'avais que trois centimes. Je n'avais pas eu le temps de me procurer d'argent que mon frère avait encore. Cependant je viens me reloger à Faramans tout près de la Côte-Saint-André (Isère) chez un nommé Joseph Ficheaux. Puis j'étais un peu las de la faim, je me fais donner à déjeuner et puis je loge [dors là] ce soir-là, et le lendemain le petit Joseph Cuinat arrive, qui était à mon service et qui était au moment de l'événement et à Serre, puis nous déjeunâmes ensemble et j'ai formé le projet de partir pour la Savoie. Mais le plus inconvenant était toujours le court d'argent.

Je dirige mes pas chez un individu qui me devait vingt sept francs sur laquelle somme il me compte [me donne] sept francs et le surplus il me le doit, et trois à quatre francs que je prends en passant par Simon (?) etc.

Ce même soir je m'en viens coucher à Biol et de bon matin je pars et je viens boire bouteilles aux (mot illisible ; passagers ?) je tombais sur Aosta [Aoste] et puis à Saint-Genix d'Aosta [Saint-Genix-sur-Guiers] en Savoie, que j'ai arrivé à midi toujours avec mon petit Cuinat et puis nous dinons et lui retourne sur ses pas et moi je me fus coucher aux Ponts (Le Pont-de-Beauvoisin) en Savoie et je fus en peu de jours arrivé chez moi croyant de reposer mes misères avec ma femme et mes deux petits enfants.

Mon arrivée n'a pas été des plus agréables, car en arrivant chez moi, je trouve ma femme au lit, dont elle s'est pas relevée. Ainsi l'on peut [un mot manque = voir ?] tous les agréments [désagréments ?] que j'ai déjà éprouvés jusqu'ici. Je crois que depuis ma naissance jusqu'à présent je n'ai eu que malheurs, que peine, chagrin et misère.

C'est à la vérité que le proverbe des anciens est réel : naître, souffrir et mourir, c'est le cours de la carrière humaine. Mais je crois que pour les uns c'est pour toute la vie qu'ils sont malheureux, les autres c'est dans leur jeune âge et les autres c'est dans leur vieillesse. Dieu veuille que pour moi ce soit la fin de mes plus grands malheurs et que la fortune cesse de me poursuivre si mal.

Mais après un temps devient un autre, car celui qui est dans le monde faut qu'il vive dans le monde, il faut absolument s'y résoudre et dire ce que disaient les anciens : il faut que la chèvre broute où elle est attachée.

Étienne Bellot-Mauroz
(à suivre)

RANDONNÉE

Montagne et philosophie

Que diable, direz vous, vient faire la philosophie dans la montagne ? Et pourtant, voyez plutôt !

J'ai 72 ans passés, je vis principalement à Rennes mais je viens au Bessay, à Saint-Alban, depuis mon plus jeune âge, à l'occasion des vacances scolaires d'abord, de mes congés professionnels ensuite et plus souvent encore maintenant, depuis que je suis en retraite. Certes, je n'ai jamais vécu en Savoie en dehors de ces moments privilégiés mais j'ai toujours été accueilli et entouré par mon grand-père Emmanuel Rigaud et Marguerite, ma grand-mère. Cela explique mon attachement très profond à cette belle vallée, à ses montagnes, à ses sommets, à ses torrents, à ses ruisseaux et... à ses habitants.

Mon grand-père, chasseur et président de la société de chasse, m'a ainsi fait découvrir, sans être pour autant un grand marcheur ou un « homme des sommets », le plaisir des sentiers, de l'attente des oiseaux dans une « cabotte » (terme patois qui désigne un abri de feuillages destiné à se cacher) et du silence qui respecte la nature... Rendons aussi hommage à tous ces curés montagnards qui savaient éveiller – en toute laïcité – leurs jeunes ouailles au plaisir de la randonnée !

Mon dernier passage à Saint-Alban, fin octobre, m'a poussé à témoigner modestement de cette beauté : je pense à la forêt du Nant et au Merlet qui furent, enfant, mes premières découvertes : sentiers en lacets, croix des Charrières, chalets d'Ulysse et d'Esprit – quels beaux noms ! – champignons (chanterelles ou giroles, bolets, sanguins ou Marseillais...).

Cinquante après, je prends toujours plaisir à gravir ces sentiers bien entretenus par une commune attentive et soucieuse de maintenir ce magnifique vallon. Depuis ma maison du Bessay, le lac des Balmettes propose une randonnée sportive mais accessible que l'on peut aussi remplacer par un accès en voiture par la route de Frenezan et une belle randonnée à partir de la fin de route. C'est ma randonnée fêtière et les myrtilles (ou « embrunes ») y sont belles et appétissantes !

Depuis le col du Glandon, je peux aussi me diriger vers le lac et le col de la Croix : levé tôt, je suis réchauffé par les premiers rayons du soleil : éblouissement, euphorie, impression d'infini, perspective vers le col de la Madeleine et le Mont-Blanc, en face... Sur le parking, personne sinon les camions des soldats partis en exercice : je pense à me montrer, c'est plus prudent ! Les brebis sont loin sur la pente mais ont laissé de nombreuses traces de leurs vies sur le chemin. Les pancartes et le balisage me rassurent et je peux suivre, informé des temps nécessaires. Devant moi, la masse du Frenezan et, à ma gauche, les sommets des Argentières, majestueuses et imposantes.

J'aperçois le massif de l'Étendard, tout au loin : je pus monter jusqu'au sommet plusieurs fois, il y a quelques années, avec ces curés montagnards que j'évoquais plus haut. Magnifique glacier surmontant les Trois Lacs, il demeure l'emblème de notre vallée. Ses belles crevasses appellent à la prudence (il faut s'encorder) mais la vue que l'on découvre et l'ivresse au sommet effacent toute la fatigue de l'effort.

Lorsque l'on marche ainsi, philosophe, c'est d'abord réfléchir et prendre la distance nécessaire pour mesurer les espaces, les mettre en perspective et anticiper les durées nécessaires. Mon corps, complètement mobilisé, me rappelle son existence : il est là mais ma tête aussi. N'est-ce pas un exemple privilégié de la liaison permanente entre mon corps et ma raison (mon esprit, mon âme, mon souffle, comme disent certains) ?

Pas de théorie mais un vécu intense, dans le plaisir, la douleur, l'effort, la fatigue. Il fait froid, je garde ma veste, mon sac est lourd mais j'ai prise sur mon corps, ses organes, sa vie. Je ressens la sueur, mes muscles me parlent mais je suis leur maître ! Mon corps s'ouvre au monde..., je parviens à me sentir plus léger, je pourrais m'envoler...

Certains voudraient faire de la souffrance dans l'effort une manière de se dépasser soi-même : est-il nécessaire de souffrir pour cela ? Si la souffrance est parfois de la partie, elle n'est pas à rechercher pour elle-même : ne soyons pas masochistes ! Mais en même temps, quelle liberté ! Je choisis mon chemin, je décide du temps que je mettrai : toutes les informations que j'ai pu rassembler me seront utiles mais ne me sont pas imposées ;

■ BRÈVE

➔ **PROJET CULTUREL.** À Saint-Alban une petite équipe prépare un projet culturel pour l'été 2018, autour du thème : « Le sentiment de la montagne » dont l'objectif est de mettre en lien des textes d'écrivains et des photographies ou des peintures. Pour les photographies, les organisateurs lancent un appel aux Villarins : ils peuvent proposer leurs photos (libres de droit, 5 au maximum). Pour plus de précisions, s'adresser en mairie.

je garde le droit de me tromper, de m'arrêter, de renoncer...

Lorsque j'atteins les deux sommets de Sembuis, entre le col de la Croix et le Frenezan c'est comme un achèvement, une paix, un apaisement et un accord intime avec moi-même, tous sentiments qui dépassent la simple satisfaction d'avoir vaincu.

Le silence m'entoure, parfois pesant ou inquietant mais aussi libérateur : pensons aux Sherpas qui vont en montagne comme dans un monde sacré où l'on ne pénètre pas sans humilité ou recueillement. Et que dire du choc ressenti face à la nature brute, conciliante ou agressive, bienveillante ou dangereuse selon les moments ? Dominer ou être dominé(e) ? Là aussi, faut-il choisir ! Lorsque je monte un chemin escarpé, une pente ou une roche abrupte, j'ai sans doute le sentiment d'être petit et vulnérable... Mais lorsque j'atteins le sommet du Mont-Blanc ou plus simplement celui de Sembuis ou de l'Étendard, n'ai-je pas le droit de ressentir la joie et la fierté du vainqueur ? Je suis allé au bout de mon projet, j'ai résisté au froid et à la faim, et, à ma modeste mesure, je suis récompensé : splendeur de la vallée et des reliefs vus d'en haut, odeurs et saveurs d'une végétation inconnue, rumeurs nouvelles, forte densité des choses et des êtres... Mais en même temps, la montagne demande respect et attention : nous apprenons à l'appivoiser, à la connaître, à l'aimer... Ce peut devenir une véritable passion, un appel permanent, une drogue : Frison-Roche montre comment l'alpiniste est appelé à gravir toujours plus et plus haut, c'est comme un besoin d'infini !

Thomas Mann parle de la « montagne magique » : elle nous transforme et nous fait autres. Mais, reconnaitrons-nous les nôtres quand nous reviendrons dans la vallée ? Et nous reconnaitrons-ils... ? La montagne, école de vie ? Pensons à Nietzsche, pour qui l'homme, être de conquête, est fait pour se surmonter soi-même, à l'infini, ou à Saint-Exupéry qui estime que l'homme n'est grand que quand il se mesure avec l'obstacle. Les cultures les plus diverses ont sacralisé la montagne, rendant certaines inviolables : Moïse au sommet du Sinaï, le Christ sur le Golgotha, les dieux grecs sur l'Olympe, les divinités hindoues sur l'Himalaya... La montagne m'élève... en tous les sens !

Jean-Pierre Gabrielli

Le canton secoué par des

Depuis cet été, des séries de petits séismes se font sentir dans l'ex-canton La Chambre.

De tels phénomènes ne sont pas rares en Savoie et Haute-Savoie et notamment en Maurienne comme le 23 avril 1736 à Fontcouverte où, de grand matin, un tremblement considérable fit fuir les habitants de leurs maisons. « *Le sonneur, occupé alors à carillonner, descendit rapidement du clocher en annonçant la fin du monde* » (*).

Si la plupart sont anecdotiques, les deux secousses du 31 juillet (à 21 h 30 puis à 21 h 44) ont été nettement ressenties par les habitants du bassin de La Chambre dont certains ont indiqué avoir entendu « *un bruit semblable à une explosion de gaz* ». Le réseau Sismalp, qui dépend de l'Institut des sciences de la Terre de Grenoble, a situé leurs épicentres sur Montgellafrey et évalué leurs magnitudes à 2,76 sur l'échelle de Richter. Une réplique a eu lieu le lendemain (magnitude 2,44) dans le secteur de La Chapelle.

Cet épisode sismique s'est manifesté tout l'automne. Mi-octobre, on comptait près de 22 secousses ressenties dans un secteur comprenant les communes de La Chapelle, Montgellafrey et Saint-Pierre-de-Belleville, dont deux de magnitude supérieure à 3 (3,3 à Montgellafrey, 3,1 dans le secteur du col de la Madeleine, côté Tarentaise). Le 17 novembre, un peu après 13 heures, une secousse de 3,6 a fait tintinnabuler la vaisselle chez un habitant du Chef-Lieu de Saint-Alban. Et le sol a encore bougé le 18 décembre à Montgellafrey et le 26 à Valmeinier.

Au total plus de 200 secousses ont été répertoriées rien qu'en octobre par le réseau Sismalp qui parle d'« *essai sismique* ». En Maurienne, entre le 1^{er} et le 27 octobre, on a observé 262 séismes, dont trois de magnitudes supérieures à 3, plus de 400 sur la période de juillet à novembre, la plupart de très faibles intensités. Selon les statistiques du Réseau national de surveillance sismique de l'université de Strasbourg, sur les 15 derniers jours de novembre, 230 séismes ont été enregistrés en Europe (France, Suisse, Italie, Espagne, Allemagne, etc., d'une magnitude moyenne de 1,72, maximale de 4,90 et minimale de 1) dont 60 % sur le secteur de La Chambre, d'une magnitude moyenne de 1,63 et maximale de 3,60.

PASTORALISME

Plan loup 2018-2023 : des mesures insuffisantes qui ne régleront rien

Mi-septembre, rejoignant un mouvement national (relayé en Suisse, Autriche, Allemagne et Italie) une action de communication a été organisée au col du Glandon pour sensibiliser les populations sur la situation du pastoralisme en France face aux prédateurs du loup.

Le 9 octobre, l'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales (USAPR) a participé à une action très médiatique qui a vu des moutons défilé dans la presque lyonnaise depuis la place Bellecour. Depuis, cette association dont le président est Pierre-Yves Bonnard, maire de Saint-Colomban, et la trésorière Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a organisé deux actions pour peser sur le contenu du nouveau plan loup quinquennal (2018-2023) dont les premières propositions ont été annoncées mi-septembre.

D'abord le 30 octobre, un communiqué de presse était publié montrant 17 maires de toute la France, dont 12 étaient armés d'un fusil, les maires villarins, aidés de celui de Montgellafrey, tenant une pancarte qui indiquait : « Loups : n'obligez pas les maires à faire ça ». Une façon de dire aux élus nationaux que la situation législative et administrative devait évoluer par rapport au dernier plan loup pour éviter la situation italienne : 200 à 300 loups braconnés chaque année. Dans ce document, l'USAPR demandait que « le plan loup 2018-2023 (prenne) toute mesure possible pour la défense active des troupeaux, appuyée par les tirs nécessaires, afin que personne ne soit obligé de recou-

rir au braconnage et à l'illégalité. Il faut entendre la voix des élus locaux, des éleveurs, des bergers, des organisations professionnelles agricoles et des acteurs de terrain ! », soulignant l'inefficacité des tirs d'effarouchement et la nécessité des tirs létaux.

Puis le 6 novembre, à l'initiative de l'USAPR, une réunion de travail a rassemblé des élus, des représentants des principales organisations syndicales agricoles (une première), des scientifiques, à la Maison des agriculteurs à La Tour-de-Salvagny. Unité syndicale qualifiée par beaucoup d'« historique ». À l'issue de ces travaux, l'USAPR, la FNSEA, les Jeunes agriculteurs, la Fédération nationale ovine (FNO), la Coordination rurale, le Mouvement de défense des exploitants familiaux (Modéf) et la Confédération paysanne, ont adressé un communiqué commun (intitulé « Ultime appel pour la défense de l'élevage de plein air ») au premier ministre, à cinq ministères (agriculture, transition écologique et solidaire, cohésion des territoires, économie et intérieur), ainsi qu'à l'Élysée, au préfet coordinateur du plan loup et à l'ensemble des parlementaires des territoires concernés. Ce communiqué indique que « l'élevage pastoral n'est ni industriel, ni concentrationnaire ni même utilisateur de glyphosate » et que la question posée est de « savoir si les éleveurs et les bergers sont appelés à disparaître ». « Ne sacrifions pas des paysages entiers, riches d'une biodiversité que nos politiques publiques, française mais aussi européenne, contribuent à maintenir par le pâturage, sur l'autel d'une seule de ces espèces, le loup, fusse-t-elle un super-prédateur emblématique. »

Le 10 novembre, le pre-

mier ministre devait arbitrer entre les propositions divergentes des ministres Nicolas Hulot et Stéphane Travert sur le prochain plan loup.

Le 5 décembre, les élus de l'USAPR (dont les deux maires villarins) ont été reçus à Paris au cabinet du ministère de l'agriculture. Ils sont intervenus en particulier sur la question des mesures de protection, dont tout prouve qu'elles perdent en efficacité, les loups ayant appris à les contourner en l'absence de risque grave (mortel) encouru. Et les élus d'écrire au ministre : « Chiens de protection et hautes clôtures électrifiées multiplient les conflits d'usage : entre éleveurs, randonneurs, cyclistes, habitants, élus, professionnels du tourisme, chasseurs... Nous attirons votre attention sur la dégradation rapide et considérable des relations sociales sur le terrain, liée aux conflits suscités par les chiens de protection. Introduire et conduire des chiens de protection, matériel vivant, est une opération de haute technicité aux résultats toujours incertains. L'effort de la part de l'État, d'animation, d'information réelle et circonstanciée auprès de tous les publics fréquentant les espaces pastoraux, doit être considérablement accru. » Et de poursuivre : « Pour que les mesures de protection retrouvent du sens, les tirs de défense doivent en être partie intégrante. Ils doivent en devenir le fondement, pour redonner aux loups la crainte de l'homme. Aujourd'hui, toujours plus audacieux, ils attaquent de jour, en présence des chiens et des hommes, au plus près des villages et des maisons. Il faut les remettre à distance des troupeaux et des villages ! La possibilité de recourir aux tirs de défense simple et renforcée doit être inconditionnelle dès lors qu'il y a suspicion d'attaque dans un secteur pastoral. »

Rendues largement publiques le 12 décembre, les orientations du plan loup pour les 6 années à venir ne satisfont ni les éleveurs, ni les bergers, ni les associations d'élus. Les organisations syndicales agricoles ont toutes refusé de se rendre à la réunion dans laquelle ce plan loup 2018-2023 a été exposé le 11 décembre à Lyon.

Ce plan comprend un objectif de 500 loups à l'horizon 2023, un plafond de prélèvement figé à 40 loups en 2018 et au maximum à 12 % par an à partir de 2019, des tirs de prélèvement en fin de campagne et des modalités de mise en œuvre des tirs de défense renforcée remises en question, le renforcement du rôle du préfet coordonnateur au détriment des compétences départementales, l'obligation de contractualiser des mesures de protection dans les foyers d'attaques, mesures conditionnant les indemnisations.

Les organisations syndicales agricoles, prenant en référence la convention de Berne, selon laquelle « dans les régions à vocation essentiellement agricole, il n'est pas souhaitable de maintenir des loups ou de chercher à les réintroduire » déclarent officiellement ne pas comprendre la volonté du gouvernement de développer encore plus la population de prédateurs au lieu de la restreindre.

Pendant, les associations de CAP loup estiment que les tirs sont inutiles et que les éleveurs protègent insuffisamment leurs troupeaux. Plus de clôtures, plus de chiens ? Alors, plus de difficultés de cohabitation prévisibles, entre troupeaux, cyclistes, marcheurs et traileurs... Et encore plus de contraintes pour les bergers, éleveurs et troupeaux, pour garantir l'expansion du prédateur mythique...

Christophe Mayoux et Jacqueline Dupenloup

tremblements de terre

Ces phénomènes seraient dus aux mouvements de la plaque tectonique de Belledonne qui vient butter sur celle de la Lauzière provoquant une accumulation de contraintes mécaniques dont l'énergie se libère brutalement en créant ou en faisant jouer des failles existantes dont les vibrations se répercutent à la surface. Les séismes de la région de La Chambre auraient un épicentre d'une profondeur ne dépassant pas 5 kilomètres. Ils n'auraient officiellement provoqué aucun dégât. Selon la préfecture, « des dommages sur les bâtiments peuvent être générés par un mouvement de sol de l'ordre de un centimètre. Or, sur la commune de La Chapelle, le mouvement de sol relevé est 10 000 fois plus faible ». Si les dommages aux habitations s'observent à partir d'un tremblement de terre d'une magnitude supérieure à 5, nombreux sont néanmoins les Villarins qui constatent des fissures sur leur habitation qui pourraient toutefois avoir pour origine d'autres causes : sécheresse estivale sur des sols argileux par exemple.

Ces secousses répétitives, même de faibles intensités, ont inquiété plus d'un maire. Ainsi le 18 octobre, celui de Saint-Colomban envoyait un SMS à des habitants de la commune pour expliquer la situation. Fin novembre, le site Internet de la commune de Saint-Alban mettait en ligne des consignes de sécurité (« Que faire en cas de séismes ? »). Dans les communes plus proches de l'épicentre, une réunion publique a été organisée le 2 octobre à La Chapelle, par la direction de la sécurité intérieure et de la protection civile de la Savoie. (Gilberte Girard a assisté à une réunion de ce type. Si ces secousses ont été très fréquentes, il paraît néanmoins difficile aux scientifiques d'en tirer des conclusions pour l'avenir.) En octobre, 5 stations supplémentaires de mesures, reliées au bureau d'observation de Grenoble, ont été installées à La Chapelle, Épierre, Argentine, Montaimont et Saint-François-Longchamp. Plus d'une soixantaine de capteurs de ce genre sont installés dans les Alpes françaises.

Christophe Mayoux

(1) Mgr Alexis Billiet, *Les tremblements de terre en Maurienne*, Mém. de Turin, 2^e série, tome II.

■ BRÈVES

➔ **PRÉDATEURS.** Le 21 octobre, trois ovins ont été tués dans la combe des Roches, un l'a été le lendemain sur les alpages de L'Échaut (combe du Merlet) et cinq encore le 23 octobre sur les alpages de la Croix-de-Fer. Le 3 novembre c'est à Saint-Jean-d'Arves que deux ovins ont été tués...

➔ **ÉTUDES.** En octobre dernier, l'INRA a rendu publique une étude (réalisée en collaboration avec Sup Agro Montpellier et Le Cerpam), intitulée : « L'adoption des moyens de protection des troupeaux sur le territoire des Grands Causses permettrait-elle aux systèmes d'élevage ovins de rester viables face à l'arrivée des loups ? ». Sur les deux cas de figure suivants : tous les lots d'animaux au pâturage sont protégés et la conduite zootechnique actuelle est maintenue (cas 1), ou la conduite zootechnique est modifiée pour limiter les coûts de protection (hivernage en bâtiment, 2 lots maximum au pâturage, abandon des surfaces intermédiaires) (cas 2), l'étude conclut qu'il faudrait, à l'échelle du périmètre d'étude, 3 400 kilomètres de clôtures fixes sécurisées (cas 1 ou 2 000 km pour le cas 2), 2 850 chiens (ou 1 700 chiens) et 74 salariés pour protéger tous les lots au pâturage. Le total des investissements nécessaires pour protéger les 315 élevages pris en compte dans cette étude (clôtures fixes sécurisées, filets mobiles,

chiens...) serait compris entre environ 35 (cas 1) et 23,3 (cas 2) millions d'euros. Mais cette étude de 220 pages comportent bien d'autres résultats qui conduisent à cette conclusion : « Dans tous les scénarii, et en mobilisant les dispositions actuelles du plan loup 2013-2017, la viabilité d'une partie des élevages se trouverait affectée, générant des cessations d'activité et, pour les élevages restants, la nécessité d'intensifier. Ceci est sans considérer la perte du sens que les éleveurs donnent à leur activité. De ce fait, au-delà de la question de la protection, le risque de prédation, qui demeure, induit une charge mentale importante pour les éleveurs et affecte leurs conditions de vie. Enfin, le risque d'une partition entre des espaces cultivés, avec des prairies temporaires, essentiellement fauchées, et

des espaces naturels plutôt fermés, sans présence d'activités agricoles, serait réel, façonnant là aussi un paysage banalisé de moindre attractivité touristique et de valeur patrimoniale réduite... »

➔ **ANALYSES.** Fin novembre à Grenoble, les agriculteurs du Larzac ont dévoilé les résultats complets des prélèvements réalisés par les éleveurs lors des différentes attaques de troupeaux qui ont touché le Larzac depuis le début de l'année. Ces études génétiques « démontreraient, selon les analyses scientifiques réalisées en Allemagne, qu'au moins six prédateurs différents s'en prennent aux différents troupeaux du sud de l'Aveyron » et que ces six animaux « auraient des gènes de chien ».

➔ **PASTORALISME ET TOURISME.** Selon un technicien local spécialisé dans le tourisme, « sur l'Arvan, la présence des chiens de bergers commence à casser le tourisme d'été ». La cohabitation est de plus en plus difficile entre les touristes et les chiens de protection des troupeaux. Le 18 décembre, la commission du Sivav « activités de pleine nature » a même décidé, pour cette raison, qu'à Jarrier, le sentier permettant d'accéder au Grand Chatelard, et, à Saint-Alban, le sentier du Balais, ne seraient maintenus dans les topo-guides et au schéma d'entretien des sentiers 2018, que si leur accès était assuré tout l'été hors patou. La commission a également demandé que le Sivav se concentre « sur la résolution des problèmes et conflits d'usage sur les sentiers qui, pour certains, sont inaccessibles pendant la saison estivale à cause de la présence de chiens de protection ». Elle a proposé que des réunions de concertation et de discussion soient programmées entre les éleveurs, les élus des communes concernées et les élus du Sivav pour envisager des solutions. Au besoin, des réunions au niveau local (commune) seraient également prévues.

SAINT-ALBAN

Séance du 6 octobre 2017

Absents : Jean Bijasson (procurator à Daniel Quézel-Ambrunaz) et Gilberte Girard.

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 4 août 2017.

1 – Centre équestre

Pour sa construction, deux emprunts ont été contractés par l'ex-CCVG entre 2008 à 2014 : 500 000 euros au Crédit agricole (annuité de 43 734,60 € ; capital restant dû au 1^{er} avril 2014 : 487 449,14 € ; date de la dernière échéance : 25 juillet 2018) ; et 342 000 euros à La Banque postale dont 101 100 euros pour le centre équestre et 240 900 euros pour la zone d'activités, (annuité dégressive de 43 734,60 € ; capital restant dû au 1^{er} avril 2014 : 336 300 euros ; date de la dernière échéance : 1^{er} février 2029). À la création de la 4C, ces deux emprunts ont été transférés d'autorité à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines (prêt de

500 000 euros) et à la commune de Saint-Colomban (prêt de 342 000 euros), ce dernier ayant été ensuite transféré (20 mai 2016) à la commune de Sainte-Marie. La commune de Saint-Alban participera au paiement du tiers de ces annuités d'emprunts contractés pour la construction du centre équestre compte tenu de l'accord entre les deux communes villarines sur la fiscalité professionnelle transférée à la CCVG au 31 décembre 2007 (bases 2007), avec la répartition de l'écrêtement de la TP sur la base : 1/3 Saint-Alban, 2/3 Saint-Colomban. Toute remise en cause de cet accord, pour quelque raison que ce soit, rendrait caduque ladite convention avant l'échéance des emprunts. La commune de Sainte-Marie-de-Cuines propose qu'une convention de répartition des dépenses du centre équestre soit établie entre les trois communes à propos des annuités d'emprunts (Saint-Alban ne participe pas aux frais de fonctionnement) et des modalités de versement d'une commune vers l'autre. Pour information, l'annuité 2016 s'élève à 17 798,90 € pour Saint-Alban. En cas de vente du centre équestre, la recette reviendra au

tiers aux trois communes. Le conseil municipal adopte ce projet de convention et le transmet aux deux autres communes concernées.

2 – Eau potable

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable a été réalisé par Vincent Darves-Blanc, stagiaire à la mairie pendant l'été 2017, et Daniel Quézel-Ambrunaz. Ce rapport est disponible en mairie et sur son site Internet. Le conseil municipal l'adopte et reconduit les tarifs pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, soit pour l'eau : abonnement : 38,50 € ; location : 11 euros ; consommation : 0,50 € le m³ de 0 à 120 m³, 0,18 € le m³ au-delà de 120 m³. Pour l'assainissement : abonnement : 10 euros et 0,32 € par m³ d'eau consommée.

3 – Centrale du Merlet

Un compte rendu de la réunion publique du 12 septembre dernier sur ce projet est fait (N.D.L.R. : lire Le Petit Villarin, numéro 181, septembre 2017).

4 – Travaux

Un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants est envisagé au Bessay. Le conseil municipal adopte un avenant à la

convention passée avec le syndicat départemental de l'énergie de la Savoie (SDES) qui précise la participation financière du SDES (70 % du montant des travaux de 25 232 euros HT).

5 – Connexions Internet

Les services départementaux de numérique, le conseil départemental, la 4C, l'opérateur Orange ont été alertés par la mairie sur la situation calamiteuse du réseau, particulièrement en période touristique avec l'augmentation de la population. Toutes les activités professionnelles et de loisirs sont impactées par la qualité déplorable des liaisons numériques. La mairie a interrogé les différents partenaires sur les retards pris dans l'installation de la fibre optique (qui paraît être la solution adaptée). Ayant largement attiré l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés de la vallée des Villards, le conseil municipal espère qu'elles seront prises en compte et que des réponses rapides lui seront apportées, notamment lors de la séance du conseil départemental du 20 octobre prochain (lire page 14).

6 – Questions diverses

• Le comptable du Trésor Public de La Chambre a indiqué aux

maires villarins qu'il devenait urgent de mettre en conformité le statut juridique de la Maison du tourisme des Villards, en tout état de cause avant le 31 décembre 2017, suite au transfert de la compétence « promotion touristique » aux communautés de communes (loi NOTRe). La présence d'un directeur est obligatoire. Pour régler cette question, la création, entre la 4C et la commune de Saint-François-Longchamp, d'une société publique de financement local (SPFL) destinée à gérer le tourisme à Saint-François-Longchamp, avec une compétence étendue à l'ensemble du territoire de la 4C, met les communes des Villards en situation difficile. Jacqueline Dupenloup indique s'être opposée à cette création lors du conseil communautaire de juillet 2017 (N.D.L.R. : finalement cette SPFL n'a pas été créée, lire le compte rendu suivant, et l'OT villarin va devenir communautaire, lire page 17).

En fin de réunion, il est rappelé que les branchements d'eau ou d'assainissement sont à la charge des particuliers, et précisé que l'enrobé du parking du Bessay n'est pas prévu au budget 2017 (à voir pour 2018).

Séance du 22 novembre 2017

Absent : Jean Bijasson (procurator à Daniel Quézel-Ambrunaz).

Le compte rendu de la réunion du 6 octobre 2017 est adopté (4 voix pour, Gilberte Girard, absente à cette séance, ne prenant pas part au vote).

1 – Centre équestre

Le projet de convention de répartition des dépenses du centre équestre adopté le 6 octobre dernier par le conseil municipal stipulait que les communes (propriétaires du centre) ne participeraient pas aux frais de fonctionnement. En réalité, la question des obligations du propriétaire en matière d'assurance et de taxe foncière se pose ainsi que celle des dépenses de gros entretien pour lesquelles les conseils municipaux garderont la liberté de s'engager ou non. La convention de répartition des dépenses doit donc être réécrite et fera l'objet d'un conseil municipal ultérieur. Cependant, le conseil demande que cet équipement sportif devienne de compétence communautaire : il en a la vocation dès son origine.

2 – Navettes

Des navettes sont mises en place aux Villards pour desservir le front de neige villarin, à Noël et février, avec des arrêts dans les différents hameaux de la com-

mune. Les derniers hivers le Premier-Villard n'était pas desservi. Or, une demande de desserte existe en ce point en février. Le circuit avec arrêt au Planchamp (pas d'usagers intéressés ces dernières années) est conservé pour Noël et une demande d'arrêt sera faite pour les vacances de février au Premier-Villard. La navette interne à la vallée des Villards est remplacée, en cas d'enneigement insuffisant, par une navette vers La Toussuire. Le conseil municipal accepte que l'entreprise assurant ces transports présente les factures correspondantes à chaque commune pour la saison hivernale 2017-2018 (Saint-Colomban : 92,45 %, Saint-Alban : 7,55 %) et, sur cette base, accepte de verser à Saint-Colomban les frais des navettes pour les hivers 2015 et 2016, sur justificatifs

3 – Permis de construire

Philippe Favario a présenté plusieurs demandes afin de pouvoir déposer un permis de construire pour une maison d'habitation sur la parcelle située section E numéro 240 en zone AUc. Le PLU élaboré en 2004 n'est à ce jour pas modifié. Par souci d'équité, il ne peut être question de déclasser une seule zone AU en zone U sans traiter les autres demandes de même type. Par ailleurs, pour desservir la parcelle E 240, il faudrait élargir le sentier d'accès, bordé de chaque côté par des propriétés privées. Le manque de visibilité du débou-

ché sur la route départementale 927E imposerait de décaler cette voie, ce qui ne peut être envisagé. Pour ces raisons, la demande de donner à cette parcelle E 240 un caractère constructible n'est pas retenue.

4 – Microcentrale du Merlet

Le conseil municipal est informé de la réponse du préfet de Savoie au projet de microcentrale sur le torrent du Merlet :

- sensibilité environnementale : elle réside dans la discrétion de l'installation ;
- régime hydrologique : conclusions du précadrage partagées par l'administration ; une analyse fine des apports intermédiaires à faire ;
- hydromorphologie et qualité de l'eau : enjeu « qualité des eaux » relevé au regard d'une mise en débit réservé, à priori recevable. Prévoir une gestion adaptée des crues. Nouvel inventaire piscicole à réaliser tout au long du cours d'eau ;
- continuité écologique : enjeu limité de montaison de la faune halieutique. Dévalaison : la mise en débit réservé ne sera pas très pénalisante. Possibilité à étudier d'assurer l'alimentation des fontaines communales par piquage sur la conduite forcée ;
- espaces protégés : l'existence des différents accès et d'une piste sous laquelle serait enterrée la majeure partie de la conduite forcée ainsi que la proximité du réseau 20 kV, sont

des éléments très favorables au respect de ces espaces, à condition de soigner les emprises du chantier par des mesures adaptées et contraignantes ;

- usage halieutique : un rapprochement avec l'association de pêche locale sera nécessaire pour cerner les enjeux. Une première rencontre avait eu lieu en août, une seconde s'est tenue le 21 novembre (N.D.L.R. : lire un des points de vue page 13).

Conclusion de l'appréciation environnementale : le ratio potentiel énergétique / impacts environnementaux semble en faveur de l'aménagement de ce tronçon de cours d'eau. Impacts à priori réduits et maîtrisables pour un productible annuel classant le projet parmi les plus productifs de Savoie, dans le domaine de la petite hydroélectricité.

Une rencontre avec des représentants d'EDF a permis de vérifier la compatibilité de l'équipement existant à l'aval du pont des moulins et du projet sur le tronçon supérieur.

Une audience auprès du sous-préfet le 24 novembre permettra de solliciter le conseil des services de l'État sur le montage financier du projet et l'implication de la commune dans une société d'économie mixte, afin que le conseil municipal puisse se prononcer sur sa création avant le dépôt de la réponse à l'appel d'offres, arrêté au 31 janvier 2018.

5 – Station d'épuration

Un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants a été réalisé dans le cadre des travaux du Pied des Voûtes. Le conseil municipal accepte un avenant à la convention passée avec le SDDES qui précise sa participation financière (60 % du montant des travaux de 22 363,31 € HT).

6 – Maison du tourisme

• Le 6 octobre, Jacqueline Dupenloup avait indiqué que la création d'une SPFL avait été actée par la 4C. Mais le 24 octobre, son président a annoncé que cette création était impossible. La commune de Saint-François-Longchamp gardant compétence communale sur le tourisme, gèrera son OT avec la création d'une SEM. Solution envisagée pour la Maison cantonale d'animation de La Chambre et la Maison du tourisme des Villards : deux OT de compétence communautaire (lire page 17).

• Le conseil municipal alloue une subvention de fonctionnement à la Maison du tourisme à hauteur de 7,55 % du montant réel des dépenses de l'année 2017 (131 422,50 € au 23 novembre 2017) augmentée du complément pour les dépenses du mois de décembre, et diminuée de 1 344 euros, montant de la réduction de l'attribution de compensation versée à Saint-Alban par la 4C, en raison du transfert de la compé-

(Lire la suite page 13.)

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

RENAULT MINUTE ETS ARLAUD
Vente de véhicules Neufs et Occasions
Entretien toutes marques
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage
Assistance dépannage 24h/24
ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Ste Marie de Cuines
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

DARVES SERVICES
73130 Saint Alban des Villards
Tous travaux Intérieur et Extérieur
Bois de Chauffage
06 27 01 10 57
darveeric@gmail.com

Les Gîtes Adélaïde
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée
Chèques vacances - Connexion wi fi internet
Tél. 06 12 32 09 15

MICROCENTRALE SUR LE MERLET

POINTS DE VUE

Au moment du bouclage de ce numéro, donc trop tardivement pour que nous développions cette information, nous avons appris qu'une pétition contre le projet d'une microcentrale sur le Merlet avait été adressée à la mairie de Saint-Alban par un collectif intitulé « Sauvons le Merlet ». Elle comporterait près de 300 signatures. Une vingtaine d'habitants permanents (ils sont une centaine) et quelque 55 personnes inscrites sur la liste électorale (qui en compte 165) ont signé cette pétition qui a aussi été approuvée par des habitants de Saint-Colomban. Un phénomène déjà observé pour la pétition lancée début 2016 par un collectif de Saint-Colomban contre la position de leur municipalité dans le différend qui l'opposait à M. Maulin, et que des habitants de Saint-Alban avaient également signée. — (✓ LE PETIT VILLARIN)

Comptes rendus des conseils Saint-Alban

(Suite de la page 12.)

tence « promotion du tourisme » à l'intercommunalité. La subvention s'élève donc à 10 199,08 €.

7 – AFPI

L'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI) sollicite la prise en charge de la délimitation des lots (lot de Françoise Darves-Blanc et lot à attribuer en 2018) et présente un devis de 1 590,86 € TTC. Jacqueline Dupenloup rappelle que le compte administratif 2015 de l'AFPI présentait un excédent antérieur reporté de 5 282 euros ; que cet excédent était en 2016 de 5 756 euros ; que l'exercice 2016 a été positif de 211 euros ; que les dépenses de fonctionnement 2015 se sont élevées à 1 944,69 € et celles de 2016 à 1 473,29 €. Considérant que la délimitation des lots peut s'inscrire dans les dépenses de fonctionnement, et que l'AFPI disposera d'une trésorerie supérieure à 2 exercices de fonctionnement après sa prise en charge, le conseil municipal refuse la demande présentée par l'AFPI et examinera avec intérêt tout pro-

jet d'investissement présenté par l'AFPI pour l'année 2018.

8 – Dénéigement

Le conseil municipal entérine le choix de la commission d'ouverture des plis (30 octobre 2017) pour l'attribution des lots pour les 3 prochaines saisons. À savoir, Darves Multi-service (Éric Darves-Blanc, pour les chemins communaux, et pour un coût horaire de 68 euros charges d'entretien et carburant compris), EURL Serge Darves-Blanc (pour les parkings, 70 euros) et SARL Bonnavard (Joris Bonnavard, pour les routes communales, 68 euros).

9 – Questions diverses

La bibliothèque fonctionne avec des dames bénévoles qui souhaitent se retirer de cette gestion, sans trouver de relève. L'école reviendra très probablement à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018. Jacqueline Dupenloup propose d'étudier la possibilité de transférer les heures du personnel de l'école ayant une fonction d'agent d'animation vers la gestion de la bibliothèque.

prend 4 éléments principaux : une prise d'eau située à 1 700 mètres d'altitude ; une conduite forcée enterrée sur une longueur de 3 400 mètres ; une microcentrale située au niveau du pont du Merlet sur la RD 927E à 1 060 mètres d'altitude ; une ligne d'évacuation de l'énergie vers le réseau Enedis. La puissance maximale brute prévisionnelle sera de 4 155 kW ; la puissance installée de 3 324 kW ; la production attendue de 12,6 GWh. Le coût estimé de l'aménagement est de 5,5 millions d'euros, sa rentabilité économique évaluée à 1,19 million d'euros par an. Le temps de retour brut sur investissement sera de l'ordre de 5 ans. Le dépôt du dossier de préca- drage environnemental et l'avis favorable du préfet de département ont été donnés au 31 octobre 2017.

Sur ces éléments, le conseil municipal décide (5 voix pour et 1 abstention : Gilberte Girard) du principe d'engager un certain nombre de démarches préalablement à la constitution d'une société d'économie mixte locale qui pourrait présenter les caractéristiques suivantes :

(Lire la suite page 14.)

Des inscriptions hostiles peu convenables

Le 22 septembre, une réunion publique à la mairie de Saint-Alban a réuni un grand nombre de participants, la salle du conseil étant trop petite pour les accueillir tous. Le sujet – information sur un projet de microcentrale électrique sur le torrent du Merlet – avait visiblement fait recette.

La maire de Saint-Alban a présenté la genèse de ce projet, lié à une volonté gouvernementale de développer les énergies renouvelables, à travers un appel d'offres du ministère de l'environnement concernant la petite hydro-électricité. En mai 2017, la Compagnie des Hautes Chutes de Roques, dirigée par Monsieur Franck Adisson, a pris contact avec la mairie pour proposer la création d'une microcentrale installée soit à l'amont du pont du Merlet, sur la RD 927E, soit au niveau de l'ancien bâtiment moulin-scierie-centrale à l'amont de la prise d'eau EDF. La prise d'eau serait située au niveau des Granges et la conduite forcée entièrement enterrée comme cela se fait actuellement (c'est le cas pour les deux centrales réalisées ces dernières années dans notre vallée).

Le projet serait porté par une société d'économie mixte dans laquelle la commune serait majoritaire avec 51 % des parts ; la production pourrait atteindre 12,6 GWh (alimentation hors chauffage d'une ville comme Saint-Jean-de-Maurienne), ce qui serait la contribution, à notre échelle, à la lutte contre le réchauffement clima-

tique ; les retombées pour la commune seraient de plusieurs dizaines de milliers d'euros chaque année. L'investissement serait couvert par un emprunt souscrit par le partenaire privé de la commune.

Le projet est évidemment soumis à une réponse favorable du ministère, qui examinera soigneusement – comme c'est sa mission – le respect de l'environnement, avec plusieurs étapes conduisant à une enquête publique au cours de l'été 2020. En cas d'acceptation du projet, la mise en service pourrait avoir lieu en 2021.

La société de Monsieur Adisson n'est pas une inconnue aux Villards, puisque c'est elle qui a réalisé la microcentrale du Bacheux, avec les deux communes de Saint-Alban et de Saint-Étienne-de-Cuines. Les différentes étapes de cette réalisation ont été menées en bon accord entre les trois partenaires, les travaux effectués très correctement.

La réunion a permis aux différentes opinions, positives ou négatives, de s'exprimer ; elles pourront de nouveau le faire au cours de l'enquête publique. Aussi, il n'est pas convenable que des « écrivains » aient « décoré » plusieurs endroits notre vallée avec des inscriptions hostiles – et anonymes.

Georges Quézel-Ambrunaz (*)

(*) Ancien maire de Saint-Alban (2001-2008).

L'expérience du Bacheux : une référence pour la concertation avec les pêcheurs

Comme Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, s'y était engagée lors de la réunion publique d'information sur le projet de centrale du Merlet, une réunion avec les pêcheurs a été organisée le 21 novembre à la mairie. Sur les 9 pêcheurs de Saint-Alban qui ont pris leur carte en 2017, six étaient présents. La fédération départementale était représentée par un technicien et l'association locale de pêche par son président Jean-Luc Nardin. La société en charge du projet a présenté le compte rendu du préca- drage environnemental du projet. Au-delà des chiffres et analyses, cette rencontre a permis de replacer le problème de la pêche et de la microcentrale sur un plan plus conforme à la réalité de terrain.

La société Gay Environnement qui assure sur 5 ans le suivi environnemental du torrent du Bacheux était aussi présente. C'est d'ailleurs un des points forts du projet sur le Merlet que d'être quasi identique à celui réalisé sur le Bacheux comme le montre le tableau ci-dessous.

L'ouvrage de captage du Merlet au niveau des Granges serait un peu moins important que celui du Bacheux. Les conclusions rendues le 31 octobre 2017 par l'administration en charge de ce dossier sont : « pas de lacune manifeste, pas de situation de non éligibilité à l'appel d'offres au regard des critères d'exclusions environnementaux ». D'autres critères ont été analysés (lire page 12 le point 4 du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 novembre 2017).

L'appréciation environnementale du projet est ainsi formulée : « Le ratio potentiel énergétique / impacts environnementaux semble en faveur d'un aménagement de ce tronçon de cours d'eau. En effet, les impacts semblent a priori réduits et maîtrisables pour un productible annuel classant le projet parmi les plus productifs de la Savoie (sous le régime de l'autorisation). »

Au cours de cette réunion, des points techniques précis ont été abordés concernant les truites du torrent. Le diamètre de 20 mm des trous des grilles de captage empêcheront les truites d'aller dans la conduite forcée. La remontée des truites est quasi nulle dans le torrent car il est très accidenté, peu de reproduction naturelle à cause des contraintes liées à l'altitude. Il a été indiqué que le long de la partie court-circuitée, des apports d'eau existent (sources de la Bi, des Perrières et du Balais) qui augmente-

ront le débit du torrent à un niveau supérieur au débit réservé de 30 l/s. Pour la source du Pied des Voutes qui alimente Saint-Étienne-de-Cuines, l'étude hydrogéologique de 2000 indique que sa provenance est la forêt du Nant et en aucun cas le Merlet.

Chaque participant a donné son avis. La fédération départementale de pêche a rappelé sa position de principe adoptée en conseil d'administration il y a quelque années : elle est contre tout nouvel aménagement sur les torrents du département mais elle n'attaquera pas ce projet en justice contrairement à ce qu'elle fait pour certains autres. Le technicien a reconnu que ce type de projet, quand il est bien mené comme ça semble être le cas, est « loin d'être défavorable pour les truites et ne dégrade pas le milieu ». La moitié des pêcheurs présents ont indiqué être pour ce projet, l'autre moitié ne s'est pas prononcée. La société en charge du projet est d'accord sur le principe d'une compensation pour les pêcheurs, à eux de faire des propositions cohérentes et financièrement compatibles avec le projet. Ainsi, depuis, une demande écrite a été adressée par les pêcheurs présents à l'exploitant de la centrale pour qu'il prenne en charge l'hélicoptage de l'alevinage des lacs villarins et l'entretien du Merlet.

Le 24 novembre, la municipalité a rencontré le sous-préfet qui n'a pas, à cette étape du projet, élevé d'objection et le suivra avec l'attention nécessaire.

Prochaine étape : le 31 janvier 2018 avec la remise du dossier d'appel d'offres ; résultat en juin 2018 et, si le projet est retenu, après un an d'étude d'impact, l'enquête publique et l'arrêté préfectoral, les travaux pourraient commencer en 2021 pour une mise en service fin 2021.

Michel Donda (*)

(*) Ancien premier adjoint au maire de Saint-Alban (2001-2008).

	Bacheux	Merlet
Bassin versant	6,7 km ²	6,1 km ²
Orientation du torrent	Est	Est
Altitude source du torrent	2 200 m	2 050 m
Altitude fin du torrent	700 m	800 m
Longueur du torrent	6 km	6 km
Hauteur de chute brute	840 m	700 m
Puissance	4 326 kW	4 155 kW
Production annuelle	12 GWh	12,6 GWh
Conduite forcée	Enterrée	Enterrée
Type de captage	Au fil de l'eau	Au fil de l'eau

■ Caractéristiques techniques comparées des ouvrages du Bacheux (réalisé) et du Merlet (à l'étude).

**Comptes rendus des conseils
Saint-Alban**

(Suite de la page 13.)

- dénomination : Les Forces du Merlet ;
- objet social : production d'énergie hydroélectrique utilisant la force des eaux du torrent du Merlet ;
- durée : 99 ans ;
- capital : le capital initial envisagé sera de 37 000 euros ; il pourrait être réparti à concurrence de 50,01 % pour la collectivité territoriale et de 49,99 % pour les autres actionnaires.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour étudier et finaliser la structure de l'actionnariat, notamment en recherchant la participation de partenaires publics ou privés, pour élaborer les projets de statuts, pour rechercher tous les types de financements, notamment européens, susceptibles de concourir au financement du projet et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour aboutir à la constitution de la société d'économie mixte locale envisagée. Il autorise une préadhésion de la collectivité au titre du projet de SEM, auprès de la Fédération des entreprises publiques locales (EPL), afin de bénéficier de sa plate-forme de services, de ses réseaux d'échange (animation professionnelle) et de soutenir son action de promotion comme de défense de la gamme EPL. Enfin, le conseil municipal demande que les produits tirés de la future centrale soient investis sur le territoire communal de Saint-Alban.

2 – Travaux au Bessay

Les travaux d'aménagement du chemin du Bessay (englobant l'enfouissement des réseaux secs) étaient constitués d'un lot se divisant en trois tranches. Tranche 1 : aménagement du chemin communal pour un montant de 142 273,20 € TTC ; tranche 2 : création d'un parking pour un montant de 28 595,46 € TTC ; tranche 3 : aménagement du chemin communal pour un montant de 18 993,68 € TTC. Les tranches 1 et 3 sont actuellement terminées ou en cours de finalisation.

Considérant les difficultés foncières rencontrées pour l'acquisition de la propriété Reynier et indivisaires sur laquelle l'implantation du parking était envisagée, et considérant l'avis du maître d'œuvre qui stipule qu'aucune pénalité n'est envisagée pour abandon de projet, la tranche 2 étant optionnelle dans le dossier de consultation des entreprises, le conseil municipal décide l'abandon de la tranche 2 de ces travaux d'aménagement du chemin communal du Bessay.

3 – Bâtiment mairie-gîtes

Le conseil municipal accepte le lancement du dossier de consultation des entreprises. Compte tenu de son montant, il s'agit d'un marché de travaux à procédure adaptée, avec publication de l'appel d'offres dans un journal local. Le lancement de la consultation aura lieu le 22 janvier 2018 (12 lots) avec date butoir pour la réponse des entreprises au 26 février (12 heures) pour un démarrage du chantier début mai, avec une date prévisionnelle de fin de travaux en janvier 2019. Durant les travaux, la mairie sera installée dans un local provisoire (appartenance du rez-de-chaussée de l'ancienne école du Premier-Villard ?).

4 – Emprunts de l'ex-CCVG

La délibération du 29 avril 2016 portant sur la « convention de répartition des annuités d'emprunts contractés par la CCVG et transférés à la commune de Saint-Colomban-des-Villards » précise que les conseils municipaux des Villards délibèrent chaque année, à compter de la signature de la convention présentée, de manière concordante, pour inscrire les sommes découlant de cette convention à leur budget respectif ; un échéancier sera établi au 15 juin et au 15 décembre, étant entendu que la convention est strictement liée à la répartition de la fiscalité professionnelle entre les 2 communes villarines avant 2008. Dans la délibération du 19 juin 2017 validant les montants du 1^{er} semestre 2017 dus à la commune de Saint-Colomban, il avait été demandé à cette dernière d'isoler sur un titre de recettes spécifique les intérêts de l'emprunt Crédit agricole CA – CIB (3 303,21 €) dans l'attente d'une rencontre avec la banque quant au montant de ces intérêts.

Considérant les éléments fournis par la banque sur le « swap », considérant l'échéancier arrêté au 15 décembre 2017 des montants dus à la commune de Saint-Colomban au titre du second semestre 2017 (concernant deux emprunts pour le domaine skiable), soit 23 372,66 €, le conseil municipal accepte de verser à Saint-Colomban les intérêts swap 2017 de l'emprunt Crédit agricole d'un montant de 3 303,21 € (1^{er} semestre 2017), et 20 235,15 €, montant du capital dû, et 3 137,51 €, montant des intérêts dus, au titre du 2^e semestre 2017.

5 – Question foncière

Les acquéreurs de la propriété de Max-Jean Zins, confirmant une demande précédente de

celui-ci, demande de déclasser une portion du chemin communal passant entre leurs parcelles situées section G, numéros 1216 et 1221, et 1217 et 1220, et qui est inutilisée, d'autres chemins communaux ouverts et entretenus passant à proximité immédiate. Le conseil municipal accepte le déclassement de cette portion de chemin après enquête publique, conformément à la réglementation en vigueur.

6 – Employé technique

Le conseil municipal décide l'annulation de l'indemnité d'exercices des missions de préfecture et de l'indemnité d'administration et de technicité, perçue par l'adjoint technique après avis du comité technique, à compter du 1^{er} janvier 2018, et décide après avis du comité technique, l'instauration, pour cet adjoint technique, de l'indemnité de fonctions, sujétions et expertises (IFSE) à compter du 1^{er} janvier 2018, et dans les conditions prévues par la délibération du 8 décembre 2016 qui concernait l'adjoint administratif.

7 – Désertification médicale

Dans le cadre de l'élaboration du projet régional de santé 2012-2017, l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes et l'Agence régionale de santé Auvergne ont procédé à la définition des zones fragiles et des zones de vigilance. La révision du schéma de zonage pour la région Auvergne-Rhône-Alpes doit intervenir prochainement. Or, ce nouveau schéma de zonage exclurait la Maurienne de la classification des zones sous-dotées. Constatant que les indicateurs de mesure pour l'accessibilité spatiale aux soins ne prennent pas en compte la population touristique mais comptabilisent les médecins de stations, ne prennent pas en compte l'éloignement de la Maurienne par rapport aux grands centres urbains, ni les problématiques économiques du territoire, considérant les enjeux de la catégorie des zones sous dotées, le conseil municipal, demande le maintien de la Maurienne en zone sous dotée, que les arbitrages à rendre soient adaptés aux nécessités et spécificités locales, et adopte dans son intégralité le vœu voté par le Syndicat du pays de Maurienne et la 4C sur la question de la désertification médicale

8 – Questions diverses

- L'office de tourisme des Villards va devenir communautaire (lire page 17).
- Plan loup (lire page 11).
- Un particulier ayant saisi le défenseur des droits à propos d'une parcelle située en zone

■ BRÈVES

➔ **VIE SCOLAIRE.** Ce sont 11 élèves qui ont fait leur rentrée en septembre dernier dans la classe unique de l'école intercommunale des Villards : 2 de Saint-Alban (Éléonore Cartier-Lange et Héloïc Martin-Rosset), 8 de Saint-Colomban (Cyril Bozon-Viaillé, Louison et Marcel Brosson, Ludovic Donda, Gaston et Charles Martin-Garin, Anatole et Éthan Pille) et 1 de Fontcouverte (Kelly Varesano), dont la maman est secrétaire de mairie à Saint-Colomban. Ils sont pris en charge par Manon Humbert (institutrice), Céline Mangano-Mezouar (ATSEM) et Laetitia Cirette (animatrice et accompagnatrice en bus scolaire). Afin d'offrir une amplitude d'accueil élargie, la garderie (service gratuit) fonctionne de 7 h 30 à 8 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 30. Pour la rentrée 2018, 3 arrivées en petite section sont prévues à ce jour (ainsi qu'une potentielle arrivée d'un élève en CM1, à confirmer). Aux élections des délégués des parents d'élèves (16 inscrits, 14 votants, 12 bulletins exprimés, soit un taux de participation de 87,50 %, Myriam Liénard et Jean-René Bozon-Viaillé ont été élus.

➔ **TRANSPORT SCOLAIRE.** Le ramassage scolaire des enfants fréquentant l'école intercommunale des Villards est facturé aux parents puis remboursé par les CCAS de Saint-Colomban et de Saint-Alban. Pour l'année scolaire 2016-2017, le coût de ce service s'élève à 810 euros et sera financé selon la règle de répartition d'un tiers (Saint-Alban), deux tiers (Saint-Colomban), entre les deux communes villarines.

➔ **VOEUX MUNICIPAUX.** La municipalité de Saint-Alban présentera ses vœux à la population le 20 janvier 2018 à 11 heures au *Triandou*. Celle de Saint-Colomban les présentera le 27 janvier 2018 à 17 heures à la salle des fêtes.

➔ **TEOM.** Au 1^{er} janvier 2017, la compétence « traitement des déchets et ordures ménagères » a été transférée à la communauté de communes, comme compétence obligatoire. À compter de 2018, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) apparaîtra sur les feuilles d'imposition, basée sur le revenu cadastral des habitations, pris en compte dans sa totalité (maison, garage, cellier...), et multiplié par un taux voté en conseil communautaire (9,168 %). Le principe de la taxe a été retenu comme beaucoup plus simple à appliquer que celui de la redevance (basée sur le principe de la taxation des déchets réellement produits), mais il pénalise les personnes seules dans leur habitation... À revoir ?

NUMÉRIQUE

Enfin ça bouge !

Qui soutiendra que la persévérance ne paie pas ? Après de (très) nombreuses démarches des élus villarins et quelques articles dans la presse, Monsieur Damien Biard, directeur des relations aux collectivités locales d'Orange a appris (15 novembre) à Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, une bonne nouvelle : Orange devrait sans attendre, ni Fibréa ni le conseil départemental de Savoie, « *augmenter la capacité du faisceau hertzien qui alimente le central Internet du Bessay et qui dessert Saint-Alban comme Saint-Colomban* ». Il va passer « à 300 Mb/s, soit une augmentation d'à peu près x10. De quoi voir venir en attendant la fibre dans tous les logements ! Par contre, cela va prendre du temps et il faut escompter sa mise en service vers la fin de l'été 2018 uniquement. » Et Monsieur Biard d'indiquer qu'il s'impliquera « pour essayer de raccourcir au mieux le délai. »

l'historique de cette demande. Dans sa conclusion, le défenseur des droits n'a noté ni dysfonctionnements ni irrégularités du service public communal.

- Séismes dans l'ex canton de La Chambre (lire page 10).
- Considérant les récentes et

conséquentes chutes de neige, Jacqueline Dupenloup souhaite mettre en avant la qualité du déneigement communal (entreprises et employé communal) qui permet de répondre aux priorités lorsque les conditions météorologiques sont très mauvaises.



M. DONDA

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Intermarché
Ste Marie de Cuines
à 10 km de la vallée des Villards
Intermarché vous accueille en non-stop
du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30
et le dimanche matin de 9 h à 12 h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

SAINT-COLOMBAN

Séance du 13 octobre 2017

Absents: Emmanuel Bellot-Mauroz, Arnaud Jansen-Frasse (procurateur à Philippe Martin-Cocher) et Angèle Martin-Cocher (procurateur à Patrick Martin-Fardon).

Après avoir pris en compte la remarque de Patrick Martin-Fardon (qui a précisé que ce jour-là il a voté contre la création d'un emploi technique au nom d'Emmanuel Bellot-Mauroz dont il détenait la procurator), le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 8 septembre 2017.

1 - Agents communaux

- Un règlement intérieur approuvé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Savoie (21 septembre) fixe les règles d'organisation du travail, de fonctionnement interne et de discipline au sein des services communaux. Un exemplaire de ce règlement sera notifié à chaque agent communal. Il est approuvé par le conseil municipal (1 abstention : Patrick Martin-Fardon qui avoue ne pas en avoir pris connaissance compte tenu de son épaisseur).
- Concernant la journée de solidarité instituée pour le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, s'ils le souhaitent, les agents pourront prendre une journée de congé ce jour-là. Gilbert Pautasso propose que cette journée soit instaurée le 15 août, plus propice pour le fonctionnement de la collectivité. Le conseil municipal fixe (unanimité) la journée de solidarité au lundi de Pentecôte.
- Le conseil approuve la création du compte épargne temps (CET) qui prévoit la possibilité d'épargner certains jours de congés mais non pas de les monétiser. Il sera alimenté par les jours de congés annuels reportés (sans toutefois que le nombre de congés annuels pris dans l'année soit inférieur à 20) dans la limite de 60 jours. Sur ce point, la situation de l'agent qui sollicite un CET sera examinée au 31 octobre de chaque année. L'agent pourra utiliser tout ou partie des jours épargnés sous la forme de congés, en fonction des nécessités du service.
- Le conseil municipal approuve la mise en place et les modalités des autorisations spéciales d'absence qui n'entreront pas en compte dans le calcul des congés annuels ainsi que dans les modalités d'application corrépondantes.

2 - Locaux commerciaux (Nantchenu)

La mission de maîtrise d'œuvre confiée à M. Dominique Giffon, architecte, société ADG, doit être rémunérée à hauteur de 9,30 % du coût prévisionnel des travaux estimés, au moment de l'engagement, à 1,35 million d'euros HT. Ce coût étant aujourd'hui estimé à 1,883 million HT, un avenant au contrat de M. Giffon est donc nécessaire. Cependant, ce montant des travaux étant fonction des cours actuels des marchés, le conseil émet quelques réserves quant à la validation aujourd'hui du présent avenant. La question est reportée après une rencontre entre les élus et M. Giffon.

3 - Taxe d'aménagement

Le 28 octobre 2011, le conseil municipal a fixé à 3 % le taux de la taxe d'aménagement qui s'applique aux demandes de permis de construire et aux déclarations préalables de travaux. Le conseil municipal décide aujourd'hui d'exonérer de cette taxe, à partir du 1^{er} janvier 2018, la création ou la réhabilitation des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m². Patrick Martin-Fardon demande si cette mesure est liée au projet de locaux commerciaux sur le front de neige. Réponse : non car le permis de construire de ce projet est déjà accordé.

4 - Agriculture

Pour stocker son foin, les parcelles communales situées section S numéros 415 et 416 (à l'Essart) ont été proposées à Adrien Maurino (8 septembre). Une convention de mise à disposition à titre gracieux a été établie, d'une durée d'un an, renouvelable chaque année dans la limite de 3 ans, pour qu'Adrien Maurino ait le temps de trouver un terrain plus adapté. Cédric Émieux demande que soit prévue une clause de remise en état du terrain à l'issue de ce bail et Gilbert Pautasso craint que cette mise à disposition crée un précédent vis-à-vis d'autres agriculteurs dont un a sollicité également la commune. Cédric Émieux précise que les parcelles en question sont adaptées pour le stockage du foin mais pas pour un tunnel abritant des animaux. Pour ce type d'installation il est nécessaire de respecter des distances minimales vis-à-vis des routes, des cours d'eau et des habitations, et d'avoir quasiment l'eau courante. Finalement le conseil municipal approuve cette convention.

5 - Questions diverses

- Le conseil municipal est informé que Cécilia Mitka, secrétaire de mairie, a demandé sa mutation au 15 janvier 2018 pour la mairie de Montmélian. Pour recruter une personne immédiatement opérationnelle, Pierre-Yves Bonnavard informe le conseil qu'il

a élargi le profil du poste aux grades de rédacteur et d'attaché. Cédric Émieux déplore de ne pas avoir été associé à cette réflexion, notamment sur le grade du futur candidat. Patrick Martin-Fardon n'est pas certain qu'un tel niveau de recrutement rende le recruté plus efficace, et Gilbert Pautasso précise que la réactivité du candidat est primordiale. Philippe Martin-Cocher souhaite une personne qualifiée dans la gestion du budget. En cas de candidatures infructueuses, le maire envisage de mandater un cabinet de recrutement.

- Après les crues du 31 juillet et du 8 août 2017, le niveau du lit du Glandon s'est élevé en amont de la retenue de Lachal. Divers services de l'État ont été reçus. Tous indiquent qu'il n'y a pas de risque imminent qui pèse sur le village de Lachal pour l'instant. Une étude du profil du torrent sera réalisée par la société qui exploite la retenue (N.D.L.R. : sur le sujet, lire Le Petit Villarin numéro 181, septembre 2017.)
- Déchetterie. Le Sirtomm demande que les communes évacuent elles-mêmes, et à leurs frais, les pneus déposés. Le recyclage des pneus étant désormais organisé par la filière professionnelle elle-même, le conseil municipal interdit tout dépôt de pneus à la déchetterie. En fin de réunion, Gilbert Pautasso revient sur l'annulation du voyage du CCAS à Chambéry (une pénalité de 50 euros a été demandée par l'OT de Chambéry pour cette annulation, dont il va vérifier le bien-fondé), et demande si les crédits non utilisés pour ce voyage (15 euros par personne) ne pourraient pas être ajoutés à ceux prévus pour les colis de Noël. Philippe Martin-Cocher répond que cela relève de la compétence du CCAS et souligne que le public visé par le voyage n'est peut-être pas le même que celui concerné par les colis. Il propose que ces colis soient constitués de produits locaux. Gilbert Pautasso craint que cela ne soit plus coûteux, mais Pierre-Yves Bonnavard estime qu'avec 15 euros supplémentaires il est possible de prévoir un panier « local ».

Martine Paret-Dauphin sollicite un endroit pour entreposer une ancienne charrette de colporteur. Elle suggère la réalisation d'un préau à l'arrière de la Maison du patrimoine. On lui propose dans un premier temps la Maison du tourisme si c'est possible, ou un garage du Prin. Quant au tarare entreposé sous le préau de la Maison du tourisme, il peut être remis dans le garage de l'ONF. Suite à une question de Marie-Thérèse Ledain, il est précisé que tout permis de construire accordé doit être affiché sur le terrain.

Séance du 10 novembre 2017

Absents : Angèle Martin-Cocher, Emmanuel Bellot-Mauroz et Patrick Martin-Fardon.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 13 octobre 2017 (1 abstention : Arnaud Jansen-Frasse absent à cette réunion).

1 - Dénéigement

Le conseil municipal entérine le choix de la commission d'ouverture des plis (30 octobre 2017) pour l'attribution des lots pour les 3 prochaines saisons : Darves Multi-service (Éric Darves-Blanc, pour les chemins communaux, et pour un coût horaire de 68 euros charges d'entretien et carburant compris), l'EURL Serge Darves-Blanc (pour les parkings, 70 euros) et la SARL Bonnavard (Joris Bonnavard, pour les routes communales, 68 euros avec le tracteur communal Fendt). Un plan de déneigement avec les priorités est consultable en mairie.

2 - Subventions

- Suite au déséquilibre budgétaire constaté à l'issue de la saison 2016-2017, l'ÉPIC du domaine skiable manque de trésorerie. Le conseil municipal lui alloue (1 abstention : Gilbert Pautasso) une subvention de 50 000 euros pour couvrir, entre autres, le poste « dameuse ». Dans la discussion, Gilbert Pautasso a indiqué ne plus savoir à ce jour où en est la gestion de l'ÉPIC et s'est étonné que cette question n'ait pas été réglée par le conseiller financier de la collectivité. Réponse : cette personne n'est pas le directeur. Pour permettre le versement de cette subvention (et divers achats et travaux), des mouvements de crédits sont approuvés par le conseil pour 69 900 euros.
- La famille de Noémie Favre-Novel sollicite une aide pour que cette athlète de haut niveau, mineure, membre du Club des sports des Villards (CSV), puisse participer à des courses internationales laissées à la charge de ses parents (12 000 euros). Cédric Émieux précise que ces

athlètes, s'ils ne sortent pas en équipe de France, deviennent moniteurs et propose d'ajouter au cahier des charges qu'il a rédigé une clause pour que le bénéficiaire d'une telle aide exerce, en contrepartie, son moniteur sur le domaine skiable villarin durant deux ans, sous peine de devoir rembourser la somme allouée. Sous réserve qu'une telle clause soit légale, le conseil municipal décide de financer à hauteur de 50 % les dépenses générées, dans la limite de 5 000 euros par an. L'athlète devra fournir un bilan de sa saison.

3 - Élevage

Aucune solution n'a été trouvée pour abriter cet hiver le troupeau Pille-Gobil. Un bâtiment aurait été trouvé dans le Rhône. Cependant, il y a 2 jours, un cas de fièvre catarrhale ovine a été détectée interdisant aux ovins de circuler. En conséquence, les services vétérinaires y étant favorables, le conseil municipal accepte d'héberger ce troupeau dans l'ancien garage à dameuses dont le bail à ferme de Thierry Martin-Cocher court toujours.

4 - Commerces

- **Projet à Nantchenu.** Suite à l'avenant présenté aux conseillers municipaux le 13 octobre dernier, un point a été fait avec l'architecte (M. Giffon). Cet avenant est bien dû à l'augmentation du coût prévisionnel des travaux qui atteint désormais 1,883 million d'euros HT. De ce fait, la rémunération forfaitaire du maître d'œuvre est de 175 119 euros HT. Par ailleurs, le conseil est informé qu'un recours a été déposé contre le permis de construire de ce projet par Marie-Louise Girard, présidente de la société Skis Loc Conception, dont le siège social est à La Pierre, pour des raisons liées au SCot. Cependant, le maire indique qu'en réalité la famille, qui a contacté la mairie avant le dépôt de ce recours, craint l'ouverture d'un magasin de sport.
- La convention administrative d'occupation du local à usage de buvette-snack-bar (aire du Clos)

(Lire la suite page 16.)

■ BRÈVE

➔ **TRANSPORT PUBLIC.** Alerté par Jacqueline Dupenloup pour une remise en service de la desserte hivernale entre la gare de Saint-Avre et la vallée des Villards (qui existait à raison de 3 allers et 2 retours les samedis sur réservation), Pierre-Marie Charvoz, vice-président du conseil départemental, a interrogé la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui a la compétence transport interurbain depuis le 1^{er} septembre 2017. Dans sa réponse, Monsieur Jean-François Lennoz, directeur adjoint des transports, indique que la fréquentation annuelle de la ligne a atteint un maximum extrêmement faible de 11 passagers entre 2012 et 2014 qui n'a pas permis d'assurer son maintien lors du renouvellement des délégations de service public des lignes touristiques en septembre 2014. Ajoutant « qu'au regard des coûts pour la collectivité d'une ligne de car pour une si faible fréquentation, il ne semble pas pertinent aujourd'hui de proposer à nouveau une liaison vers la vallée des Villards ». Mais les choses peuvent avoir évolué depuis 2014, avec par exemple l'ouverture de Goélia, et une nouvelle étude des besoins serait sans doute à conduire.

VERNIER Frères
 • Génie Civil
 • Travaux en montagne
 • Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
 Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

PARET-GRIS Olivier
 USINAGE DE PRÉCISION
 CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
 225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
 34130 VALERGUES
 Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
 secretariat@paret-gris.com

ALP.SOL
 Société Jean-Claude Martin-Cocher
 Revêtements de Sols
 5, rue des Alouettes
 74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

ARVAN DÉPANNAGES
 Travaux Publics - Maçonnerie
 Location Matériel TP
 Dépannages - Remorquages
 06 13 12 42 57
 yves.bellot-mauroz@orange.fr
 Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 15.)

avec Magdalena Zawodna est arrivée à échéance à la fin de l'été 2017. Un appel à gérance va être lancé. La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 15 mars 2018.

- Boulangerie-épicerie. Aurore Pollet ne renouvellera pas son bail de 3 ans qui expire le 19 avril 2018. Un appel à gérance va être lancé. La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 31 janvier 2018.

5 – Bâtiment d'accueil

Au cours de la saison 2016-2017, l'inspection du travail a visité les locaux du bâtiment d'accueil et du domaine skiable (cabanes comprises). Depuis sa création, l'ÉPIC cohabitait dans le bâtiment d'accueil avec le club des sports et l'école de ski. En outre, du matériel nécessaire au fonctionnement du domaine skiable et des casiers à skis que la commune loue occupaient d'autres pièces. Suite à cette visite des adaptations ont été demandées (mars 2017). Un courrier de relance (12 octobre 2017) a de nouveau alerté l'ÉPIC de cette situation. Aussi, le conseil municipal approuve divers aménagements répondant à ces demandes. Le club des sports conservera la petite salle pour l'hiver 2017-2018 et disposera du grand chalet en bois pour une durée de trois ans.

6 – Questions diverses

- Agence postale. Le contrat de 2 ans d'Élisabeth Obé prendra fin le 3 janvier 2018. Le conseil reconduit ce contrat pour 2 ans à partir du 4 janvier 2018 avec augmentation d'échelon compte tenu des contrats précédents.

- Mairie. Après avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de gestion de la Savoie, le stage initial de Cindy Varesano, en poste depuis le 23 novembre 2016, est prorogé jusqu'au 22 novembre 2018.

- Parking de Lachal. Suite à la décision du tribunal administratif (2015) d'annuler la délibération du conseil (2012) autorisant un échange, et après rencontres en mairie et visite sur le terrain, et que les propositions faites à Ségolène Coin soient restées vaines, le conseil municipal décide de solliciter le juge civil du contrat compétent en la matière.

- Le conseil municipal décide de renouveler pour 6 ans (3 808,32 € annuel hors charges) le contrat de location (qui arrive à échéance le 31 mars 2018) du local d'activité du Comberousse avec l'OPAC de la Savoie à compter du 1^{er} avril 2018.

- Le conseil municipal approuve le vœu pris par le Syndicat du pays de Maurienne dans le

cadre de la refonte du découpage des zones fragiles et de vigilance en

Auvergne-Rhône-Alpes liée à la désertification médicale. Gilbert Pautasso souhaite qu'une réflexion soit ouverte pour l'accueil de personnes âgées dans le secteur de La Perrière vu la population vieillissante de la commune. Il indique qu'un ostéopathe propose d'exercer une fois par semaine à Saint-Colomban. Cette proposition sera discutée ultérieurement.

- Ne pouvant plus occuper un terrain situé en Pouchet, le conseil municipal propose à Julien Donda (JD Travaux Charpente) une partie du terrain situé à proximité de l'ancien garage à dameuses.

- Suite à une réunion des différents services de l'État (25 septembre 2017 à Saint-Colomban), « un curage sous le pont communal de Valmaure afin de redonner de la profondeur au lit du torrent, combiné à un curage à l'aval jusqu'à la retenue de Lachal » a été préconisé. Cette affaire doit être gérée par la FHYM (Force hydraulique de Meuse) et la préfecture de la Savoie mandatera une société.

- Le département de la Savoie a décidé en 2016 l'attribution de la DSP de conception, réalisation et exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit à Axione (filiale de Bouygues Energies & Services) associée avec la Caisse des dépôts pour former la société THO 73. En parallèle, la société Fibréa déploie depuis plusieurs mois la fibre sur une grande partie du territoire savoyard sans cohérence avec le projet départemental. Aucun accord entre le délégataire et Fibréa n'a été trouvé à ce jour. Aussi, le département de la Savoie a résilié la convention de DSP en cours et lancé une nouvelle procédure en urgence. Compte tenu des délais, les travaux ne pourront se faire qu'en 2019 au mieux (lire page 14).

- Devant la difficulté pour renouveler l'équipe de bénévoles qui s'occupe de la bibliothèque, un poste devra être créé pour 6 heures hebdomadaires. Philippe Martin-Cocher demande de rechercher des bénévoles et précise que le budget communal ne pourra pas supporter une augmentation de personnel. Pour sa part, Gilbert Pautasso déplore que les jeunes ne s'impliquent pas davantage.

- Des plots entravent une servitude à Valmaure. La commune rappellera les règles de bon voisinage dans ce secteur.

- L'Association des amis des Vil-

lards renonce à l'achat de tables de pique-nique et propose d'acquiescer à la place un lave-vaisselle professionnel pour la salle des fêtes. Elle fera un don à la commune qui achètera l'équipement pour récupérer la TVA.

- Fatbike (lire page 2).

- Pump Track. Le conseil est favorable au montage d'un dossier pour obtenir une subvention (dossier piloté par le Sivav).

En fin de réunion, Martine Paret-Dauphin rappelle qu'il y a 15 ans, quelqu'un a fait don d'une trancheuse à ardoises en fer. Elle souhaite qu'au moment de l'évacuation de la ferraille entassée à proximité de l'ancien garage à dameuses, la commune vérifie que l'outil n'y est pas.

Suite à une question de Ségolène Coin qui demande si la commune a bien reçu la mise en demeure de son avocate pour retirer l'arrêté de stationnement dans le cadre des travaux à proximité du parking de Lachal, le maire indique que oui mais qu'il ne le retirera pas puisqu'il est seul compétent pour la gestion du domaine public.

Brigitte Maurino demande si la commune est prête à aider d'autres athlètes. Réponse : chaque demande sera examinée mais le budget communal ne permettra pas forcément un cumul d'aides. Julien Donda remercie la municipalité pour la subvention à Noémie Favre-Novel car, sans aide, la skieuse aurait dû changer de club, et souligne que cela fait trois ans que le CSV sollicite la 4C pour l'attribution d'une éventuelle subvention et trois ans qu'il n'a pas de réponse. Quant à la clause proposée par Cédric Émieux, il précise que les moniteurs diplômés peuvent prendre un stagiaire mais qu'à Saint-Colomban ils en ont déjà tous un. Pour le grand chalet au pied des pistes, mis à disposition du CSV, il rappelle les sollicitations non abouties du club, il y a deux ans, et que l'état du bâtiment doit être correct. Le maire répond qu'il y a 2 ans la municipalité était concentrée sur d'autres problèmes en lien avec la station et le domaine skiable.

Norbert Combet demande pourquoi la compétence tourisme n'est pas maintenue à Saint-Colomban. Réponse : il fallait un classement en catégorie I mais la commune n'a pas les critères pour y prétendre (lire page 17). Suite à une question, il est indiqué que toutes les infrastructures communales sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, sauf le bâtiment d'accueil de La Pierre et la Maison du patrimoine.

Séance du
8 décembre 2017

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz, Angèle Martin-Cocher, Gilbert Pautasso.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 10 novembre 2017 (4 voix pour et 1 abstention : Patrick Martin-Fardon absent à cette réunion).

1 – Domaine skiable

- Frais de secours. Le conseil municipal approuve les tarifs 2017-2018 présentés par l'ÉPIC de Saint-Colomban, et par la Sorem et la Samsco (qui exploitent chacune deux pistes sur Saint-Colomban).

- Évacuations en ambulances. Le conseil municipal approuve les tarifs présentés par les ambulances Roux, l'EURL Vanoise, la SAF et le SDIS pour l'évacuation entre le bas des pistes et un centre hospitalier (2 ou 3 en moyenne par saison).

- Une étude (du cabinet G2A) a été proposée aux communes des Sybelles pour déterminer le poids économique de chacun des 6 secteurs du domaine relié et analyser les flux skieurs. Les maires de Fontcouverte-La Toussuire, de Saint-Sorlin-d'Arves et de Villarembert-Le Corbier ont refusé de mettre ce sujet à l'ordre du jour de leur conseil municipal, le premier adjoint de Villarembert ayant même affirmé au maire de Saint-Colomban (13 novembre) : « Pierre-Yves, ne compte pas sur nous. » Le conseil de Saint-Pancrace-Les Bottières a repoussé cette étude (20 novembre) et celui de Saint-Jean-d'Arves n'a pas délibéré n'étant pas au complet suite à la démission de 5 élus en septembre dernier. Le maire demande à chacun de bien comprendre comment fonctionne le domaine des Sybelles et regrette cette non-volonté de travailler ensemble.

- Pour la saison 2018-2019, la Satvac, la Sorem et la Samsco mettent en place un forfait journée, dit « évolution », au tarif unique de 37 euros pour chacun des petits domaines. Il a été proposé à l'ÉPIC de Saint-Colomban d'intégrer ce produit commercial, au prix de 37 euros, pour le domaine de Saint-Colomban avec, en plus, le télé-siège de l'eau d'Olle. L'ÉPIC a refusé cette offre car cela reviendrait à augmenter le forfait jour-

née de Saint-Colomban de 25,90 € à 37 euros ce qui ne le rendrait plus crédible. L'ÉPIC serait d'accord pour porter le forfait journée « Saint-Colomban » à 28 euros maximum avec le télé-siège de l'eau d'Olle.

2 – Finances, budget

- Le conseil municipal approuve des décisions modificatives pour un montant de 9 404,16 €, et les montants à percevoir de la commune de Saint-Alban au titre des emprunts de l'ex-CCVG (2^e semestre 2017 : 23 372,66 €).

- Dénéigement. Les engins utilisés lors du déneigement sont propriétés de la commune de Saint-Colomban. Le conseil approuve une convention qui fixe les conditions de participation de la commune de Saint-Alban aux frais d'entretien (25 % des dépenses) avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2015.

- Des navettes sont mises en place aux Villards pour desservir le front de neige villarin pendant les vacances de Noël et février, avec des arrêts dans les différents hameaux. La navette interne à la vallée des Villards est remplacée, en cas d'enneigement insuffisant, par une navette vers La Toussuire. Le conseil municipal accepte que l'entreprise assurant ces transports présente les factures correspondantes à chaque commune pour la saison hivernale 2017-2018 (Saint-Colomban : 92,45 %, Saint-Alban : 7,55 %, pourcentages déterminés en fonction du nombre de lits) et précise que Saint-Alban doit régulariser les factures de février 2015 et des saisons 2015 et 2016 (7 185,43 €).

3 – Locaux communaux

Désormais, l'école de ski disposera de la grande salle utilisée jusqu'à présent par le club des sports et de la petite salle à partir de la saison 2018-2019. Le club des sports devra libérer la grande salle pour cet hiver, la petite salle restant à leur disposition pour la saison 2017-2018. Ils disposeront également des deux chalets en bois qui ont été nettoyés par les services techniques et qui sont aujourd'hui alimentés en électricité. Marcel Malburet précise qu'il faudra prévoir pour l'année prochaine des toilettes et le branchement au réseau d'eau. Finalement le conseil approuve une convention avec l'école de ski sur la base d'une redevance de 1 000

(Lire la suite page 17.)

■ BRÈVE

➔ **MICROCENTRALE.** La commune de Saint-Colomban a signé un protocole avec la société Serhy Ingénierie pour engager des études de faisabilité d'une microcentrale sur la Vernette en amont du Plan du Suét. Cette société exploite plus d'une quarantaine de centrales hydroélectriques en France, des Alpes aux Pyrénées, pour une production annuelle de plus de 230 GWh.

VENTE - INSTALLATION
ANTENNES et PARABOLES
Marc TURON
70, Rue Joseph PERRET
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
Tél 06.20.97.27.02

JD TRAVAUX CHARPENTE
JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Martini
73130
SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS
Tél : 06.78.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr

MARDI : St-Juillien-Montdenis
MERCREDI : Hermillon
JEUDI : Ste-Marie-de-Cuines
VENDREDI : Epierre
SAMEDI : Saint-Avre
DIMANCHE : Saint-Rémy-de-Maurienne
LA RECRE APZ
06 63 84 21 14
Commandes sur simple appel à partir de 17h30
www.larecreapz.com

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFAYE
Commissaire Priseur Habilité
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers
Tableaux - Art Alpin - Bijoux
Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67
www.savoie-encheres.fr

euros charges comprises. Pour le club des sports, le conseil approuve une convention à titre gratuit, le club devant prendre à son nom l'abonnement électrique.

4 – Convention avec le Département

La commune souhaitant récupérer une compétence départementale visant à autoriser des manifestations durant la saison hivernale sur la route départementale 927 en amont du pont de Lachal, le conseil municipal accepte la convention proposée par le Département. La discussion a permis d'éclaircir les points suivants : les activités seront autorisées par arrêté municipal (pas de demande en cours) ; cette convention n'engage la commune que si une activité est autorisée ; la responsabilité de la commune n'est engagée que pour cette activité ; le département se dégage de sa responsabilité si la commune autorise une activité ; concernant les couloirs avalancheux, ceux-ci se situent au-dessus du secteur de la cascade de Zan et le maire rappelle sa responsabilité en terme d'autorisation d'activité et de sécurité.

5 – Office de tourisme

Suite à l'application de la loi NOTRe, le conseil municipal dissout l'ÉPIC de l'OT au 31 décembre 2017. Une réorganisation est en cours qui permettra de conserver un office de tourisme à Saint-Colomban (lire ci-contre).

6 – AFPI

Le conseil municipal autorise l'Association foncière pastorale intercommunale à faire délimiter des lots mais ne donne pas suite à sa demande de subvention exceptionnelle car depuis 3 ans les comptes de l'association dégagent un excédent antérieur re-

porté qui augmente chaque année (5 282 euros en 2015 et 5 756 euros en 2016) et que les dépenses de fonctionnement sont de 1 500 euros par an.

7 – Cabinet d'ostéopathie

Le conseil municipal accepte une convention avec M. Abdelkader Choukri, ostéopathe, qui souhaite proposer ses consultations sur la commune tous les mardis et éventuellement un autre jour de la semaine en cas de forte demande. Cette convention précise que cette activité se déroulera dans les loges de la salle des fêtes, moyennant, pour cette première année, une redevance annuelle de 150 euros.

8 – Sentier thématique

Il s'agit d'un sentier accessible à tous avec des ateliers à thèmes disposés le long du circuit. Un cheminement entre le Chef-Lieu, les Roches et le Martinan a été identifié mais il nécessite de sécuriser la section qui longe la route départementale en créant un chemin piétonnier surélevé et séparé de la route, entre le terrain de pétanque du Martinan et l'embranchement avec la route de Fremezan. Le conseil municipal donne son accord de faisabilité pour que le Sivav puisse lancer le projet avec les aménagements nécessaires.

9 – Questions diverses

- Le conseil municipal alloue une subvention de 100 euros aux pompiers de Savoie pour le trek 2018 qui aura lieu à Saint-Sorlin-d'Arves. La proposition de Saint-Colomban de programmer cette manifestation dans les Arves et aux Villards a été refusée.
- Soirée du 31 décembre : le conseil municipal prendra en charge la sono et le ménage de la salle des fêtes à hauteur de 750 euros maximum.

• Numérique (lire page 14).

• Lecture est faite d'un échange de courriers entre avocats dans le différend qui oppose la commune et la société Skis Loc Conception au sujet du bâtiment en projet à Nantchenu. Le maire se dit interpellé par les termes du courrier du plaignant et s'étonne qu'il soit écrit « *qu'un tel projet met en péril les commerces existants* », se demandant si ce ne sont pas les commerçants qui mettent en péril la commune. En fin de réunion, Brigitte Maurino indique qu'il ne faut pas mettre tous les commerçants dans le même panier, le maire lui répondant que c'était juste une réflexion. Concernant les frais de secours, Jean-Marie Dufour estime qu'il aurait été judicieux de les augmenter à hauteur des autres sociétés. Concernant la Sorem, Jean-Marc Dufour rappelle que la commune a accepté, en juillet 2015, qu'elle implante un télésiège au Chaput et constate qu'il n'y a aucune aide en retour de cette société. Le maire intervient pour dire qu'il apprécierait que cette information circule au sein de la commune afin que les administrés puissent constater qu'aucun retour n'existe à ce jour et ainsi mieux comprendre les décisions prises par le conseil municipal. Brigitte Maurino pense que la Sorem se met en position de repreneur et le maire précise que 2018 sera une année de négociations très compliquée. Elle signale enfin que le foin du parking de Pouchet a été donné, en partie, à Thierry Martin-Cocher et que ce qui reste ne peut être évacué dans l'immédiat par Adrien Maurino puisque Thierry Martin-Cocher a coupé les ficelles des bottes.

L'office de tourisme devient communautaire

Le 1^{er} janvier 2018, l'office de tourisme (OT) de la vallée des Villards deviendra communautaire. Pour respecter, après quelques mois de tergiversation et plusieurs mises en garde, la loi NOTRe qui imposait le transfert de la compétence « Promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme » à la communauté de communes du canton de La Chambre (4C) au 1^{er} janvier 2017... (Les deux notions « promotion » et « création » ne sont pas séparables. Ce qu'a tenté de faire la commune de Saint-Colomban en déléguant la promotion à la 4C pour conserver l'OT de compétence communale.)

Selon cette loi, les communes ne sont plus compétentes « pour créer des OT, les financer et y être représentées directement ».

Sur le territoire de la 4C, il y a actuellement trois offices de tourisme : à Saint-François-Longchamp, à Saint-Colomban et à La Chambre où siège l'association Maison cantonale d'information qui s'apparente à un office de tourisme intercommunal non classé.

L'office de tourisme de Saint-François-Longchamp est classé en catégorie I (la plus haute) et peut, de ce fait, prétendre à devenir « station classée de tourisme » (dossier en cours). Ce qui permettra à la commune de Saint-François-Longchamp de conserver sa compétence communale sur le tourisme et de gérer son office de tourisme avec la création d'une SEM.

L'office de tourisme villarin, en attente de classement en catégorie III (la plus basse, dossier déposé en octobre 2016), ne pourra pas obtenir le label « station classée de tourisme » (seule l'obtention de la catégorie I le permet). Il est donc le seul visé par cette mise en conformité juridique.

Comment ?

Pour les offices de tourisme non classés, la loi NOTRe stipule que les communautés de communes ne peuvent créer qu'un seul office de tourisme intercommunal, les autres devenant des bureaux d'information touristique.

Cependant, selon les chargés de mission de l'Asadac, il serait possible de conserver des structures « office de tourisme » de compétence communautaire pour chacun des sites disposant d'une « *marque territoriale protégée* ». Ce qui est le cas de la vallée des Villards, avec la marque déposée « Espace Glandon », et de la Maison cantonale d'information qui serait sur le point d'en déposer une (« Porte des deux cols »).

Bien que cette interprétation de la loi NOTRe ne fasse pas l'unanimité chez les spécialistes (« *Des grosses stations n'arrivent pas à garder leur OT et aucune n'aurait pensé à ce stratagème ?* »), notamment en raison de ce que doit être une « *marque territoriale protégée* » (véritable expression d'un terroir ou « *coquille vide* » ?) c'est néanmoins celle qui a été privilégiée par la 4C et la commune de Saint-Colomban.

Dans cette perspective, l'ÉPIC « tourisme » qui supporte juridiquement l'office de tourisme villarin est dissout depuis le 31 décembre 2017. Pour le remplacer, une association loi 1901 (avec statuts validés par la 4C) va être créée qui aura en charge tout l'exercice de la compétence « tourisme » sur la vallée des Villards avec transfert de tout le budget office de tourisme vers la 4C, et retenu de l'équivalent sur l'attribution de compensation des deux communes villarines.

Comme l'a signalé Arnaud Jansen-Frasse, à la réunion du conseil municipal du 8 décembre, ce fonctionnement financier n'est « *pas garanti* ». Pour Philippe Martin-Cocher il le serait « *jusqu'aux prochaines élections municipales* »...

Durant tout le temps (sans doute 2 à 3 mois) que prendra la mise en place de cette association (adoption des statuts par la 4C, déclaration au JO, désignation de ses membres et élections de ses responsables, ouverture d'un compte bancaire, etc.), au 1^{er} janvier 2018, le personnel de l'office de tourisme des Villards dépendra de la Maison cantonale d'information de La Chambre qui serait également chargée de régler les factures relatives au tourisme villarin durant cette période (électricité, chauffage, partenaires, etc.)...

Une fois les formalités de création effectuées, le personnel serait alors réaffecté à la nouvelle association (on espère au plus tard au 31 mars 2018). Pour ce personnel, il y aura donc deux modifications d'employeurs en un trimestre...

Tous ces changements juridiques vont entraîner la signature de conventions entre la commune de Saint-Colomban et la 4C concernant le mobilier et les locaux. Ces derniers, propriétés communales, seront transférés par convention à la 4C, puis rétrocédés, toujours par convention, de la 4C au nouvel office de tourisme.

Car pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué...

■ DROIT DE RÉPONSE

Suite aux propos tenus publiquement à son endroit par Pierre-Yves Bonnavard au cours de la réunion du conseil municipal du 21 juillet 2017 (*Le Petit Villarin*, numéro 181, septembre 2017), M. Dallas Beling précise, sur l'exemple de « *dysfonctionnement* » donné par le maire (un dépassement de 100 000 euros de la masse salariale sur la période d'exploitation), que tous les « *permanents et saisonniers qui souhaitaient continuer dans la nouvelle structure devaient être repris dans les mêmes conditions qu'avec l'ex-délégitaire* » (*), notamment pour ce qui est des primes, de l'ancienneté et des acquis sociaux.

Il souligne que « *cette somme équivaut à environ 33 mois de salaires d'un perchman de base. Soit 11 salariés de plus pendant 3 mois ! Or j'avais le même nombre de personnel d'exploitation que la Satvac hormis les besoins en ressources humaines nécessaires pour un ÉPIC qui devait être en autonomie totale...* » Par exemple, « *dans la comptabilité de l'ex-délégitaire, 2 postes ne figuraient pas : le directeur, sur 8 mois, et l'assistante de direction, sur 4 mois et demi, soit 36 061,70 € net. (De plus) l'embauche d'une secrétaire de direction à l'année (n'a) jamais été prise en compte dans des simulations budgétaires (établies) avant la mise en place de l'organigramme par le directeur (N.D.L.R. : Dallas Beling) en collaboration avec M. Labrousse.* »

Pierre-Yves Bonnavard ayant annoncé que le coût de la rupture du contrat de M. Beling s'élevait à 9 000 euros alors que M. Beling avait réclamé 24 000 euros, ce dernier demande qu'on lui présente « *le document démontrant une telle demande de sa part* ». Il précise que les 9 000 euros net correspondent à son « *salaires de juin (3 000 euros) auquel s'ajoutent ses congés payés (436,38 €) et 2 mois de salaire (6 000 euros) pour solde pour de tout compte* ».

Sur le nombre de permanents, M. Beling conteste le

nombre (5) donné par le maire (« *Nous étions 4 salariés permanents à mon départ.* ») et reconnaît qu'il a pris « *la décision d'embaucher M. Cornillet en contrat à durée indéterminée sans l'approbation (du) conseil d'administration. (...) Je suis conscient que j'aurais dû patienter et le faire valider par le conseil d'administration. Je l'ai fait en parfaite connaissance dans l'intérêt de l'ÉPIC* ». Sur ce point, M. Beling demande : « *Monsieur le maire-président de l'ÉPIC de Saint-Colomban (a-t-il) mis l'an passé une annonce légale dans un journal quelconque pour pourvoir le poste de directeur ? (À-t-il) reçu des candidatures par écrit ? (À-t-il) reçu la mienne ? (...) Le maire-président est venu me chercher chez moi en parfaite connaissance de ma personne et (de mes) capacités, ayant travaillé sous ma direction sur le domaine d'Albiez-Montrond pendant 7 ans.* »

Affirmant que « *c'est avec une énorme tristesse et un goût d'inachevé (qu'il a) été obligé de cesser (ses) fonctions* », M. Beling détaille les objectifs qu'il se promettait de réaliser : « *Développer une politique commerciale inexistante, augmenter les recettes de vente de forfaits, (refondre) la grille tarifaire, (ouvrir) une halte-garderie (exploitation hivernale), (étudier) de futures liaisons avec La Toussuire entre autres, (travailler en) collaboration avec le Club des sports des Villards en utilisant la jeunesse comme porte-flambeau de St-Col – les Sybelles, etc.* »

(* Cette citation et les suivantes sont extraites du droit de réponse que M. Dallas Beling a transmis à Pierre-Yves Bonnavard, maire de Saint-Colomban et président de l'ÉPIC, ainsi qu'aux conseillers municipaux pour être lu en séance publique du conseil municipal. M. Beling nous a adressé une copie de ce texte pour publication.

Ambulances FLAMMIER

VSL - TAXIS 4 à 8 places
 73300 Saint-Jean-de-Maurienne
04 79 59 80 01

Laurent MARTIN-COCHER
 Chauffage - Sanitaire - Climatisation
 Solaire - Énergies renouvelables
 Ventilation - Vmc
 Le Pont - 73130 St-Colomban
 Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

NAISSANCES

- Le 10 juin 2017 à La Tronche, de **Nael**, fils de Rachel **Moulis** et Jérémy **Martin-Cocher**, petit-fils de Jean-Lou et Catherine **Martin-Cocher**, et arrière-petit-fils de Pépin (†) et Léa **Martin-Cocher** (Martinan).
- Le 27 juin 2017 à Beaune, de **Clarisse**, fille de Gabriel et Julie **Primetens**, petite-fille de Pierre et Christiane **Rostaing**, et arrière-petite-fille de Joseph (†) et Clémence (†) **Rostaing** (Valmaure).
- Le 16 juillet 2017 à Annecy, de **Maélie**, fille de Céline **Darves** et Adrien **Lucin**, petite-fille de Christian et Christine **Darves**, et arrière-petite-fille de Joany et Jeanne **Darves** (l'Église).
- Le 21 juillet 2017 à Toulon, d'**Emma**, fille de Fabien et Sandra **Bianic**, petite-fille d'Henri et Josette **Bignotti**, et arrière-petite-fille de Joseph (†) et Mélanie (†) **Sailier-Berthaz** (Martinan).
- Le 3 septembre 2017 à Saint-Herblain, de **Leïla**, fille de Clément **Favre-Bonté** et Amandine **Clenet**, petite-fille de Francis **Favre-Bonté** et Ghislaine **Berthomé**, arrière-petite-fille de Louis (†) et Mauricette (†) **Favre-Bonté**, et arrière-arrière-petite-fille de Benoît Adrien (†) et Joséphine (†) **Favre-Bonté** (Lachenal).
- le 19 septembre 2017 à Albertville, de **Gabin**, fils de Floriane **Bertino** et de Pierre **Deléan**, petit-fils de Nathalie et Jean-Marc **Bertino**, et arrière-petit-fils

d'Adrien (†) et Pierrette **Frasse-Sombat** (Le Planchamp).

- Le 11 octobre 2017 à Chambéry, de **Louisa**, fille d'Angélique **Schneider** et Damien **Cartier-Lange**, petite-fille de Marie-France et Joël **Cartier-Lange**, et d'Eugène et Noëlle **Schneider**, et arrière-petite-fille de Joseph (†) et Alice (†) **Cartier-Lange** (Premier-Villard).
- Le 2 novembre 2017 à Bron, de **Camille**, fille d'Élodie **Hoareau** et David **Favre-Bonté**, petite-fille de Chantal et Georges **Favre-Bonté**, et arrière-petite-fille de Benoît Louis (†) et Joséphine (†) **Favre-Bonté** (Lachenal), et d'André (†) et Gisèle **Combaz** (Premier-Villard).
- Le 15 novembre 2017 à Herblay, de **Lilian**, fils de Nadège et Sébastien **Lacaze**, petit-fils de Maurice et Annette **Tavéra**, et arrière-petit-fils de François (†) et Marie-Rosalie (Lily, †) **Tavéra** née **Bordon-Biron** (Les Roches).
- Le 17 novembre 2017 à Nice, d'**Éloïse**, fille d'Audrey **Malausséna** et Emmanuel **Favre-Teylaz**, petite-fille de Simone et Jacques **Favre-Teylaz**, et arrière-petite-fille d'Étienne (†) et Alphonsine (†) **Favre-Teylaz** (Le Châtelet).

DÉCÈS

- De Mme Paulette **Blachon**, née **Gaude**, le 12 octobre 2017 à Saint-Martin-d'Hères (90 ans). Elle était la mère d'Arlette **Mugnier** (Les Moulins).

PROFIL PERDU

Élie Martin-Cocher, l'âme de Bellard

Je tenais à apporter dans ce journal à destination des Villarins, mon témoignage sur Élie Martin-Cocher, disparu le 27 novembre 2016. J'y associe tous les participants aux camps de Lachal qui apprécièrent, pendant près de 30 ans, les moments passés avec Élie, le berger.

Jamais une réaction négative quand nous allions passer la journée, et parfois deux jours, auprès de lui. Pourtant deux heures de marche nous attendaient mais le plaisir de rencontrer Élie vitalisait cet effort.

Bien sûr les camps logés à Lachal se baladaient sur tous les sommets de Saint-Col et au-delà. Mais se retrouver en pleine nature auprès d'Élie Martin-Cocher avait une autre démarche, moins égoïste, celle de partager de longs moments en buvant, avec le café, les histoires d'Élie, les moments où nous allions installer son barrage pour le troupeau, ses veillées où, les uns contre les autres, dans son refuge, les heures semblaient durer des minutes et avec, à chaque départ, un pincement au cœur de tous ces jeunes qui s'estompaient car rendez-vous était pris pour une prochaine visite.

Un groupe de quatre jeunes a réalisé un reportage photographique sur Élie

pendant deux jours, vivant au rythme de son travail de berger. Après mise en page, tout le groupe lui a offert ce témoignage que, souvent, Élie consultait bien après sa réalisation.

Nous étions voisins, donc souvent nous assistions aux communications entre sa femme, Léa, à Lachal, et Élie Martin-Cocher, en Bellard, car tous les soirs, cet échange avait lieu.

Mais la combe de Bellard sans Élie ne m'attire plus car l'âme de cette combe n'y est plus, la source captée n'arrive plus au refuge, donc la vie s'est arrêtée. Mais le souvenir subsiste dans tous les esprits des centaines de jeunes qui passèrent des moments inoubliables dans ce lieu où il y avait une âme, un accueil toujours chaleureux nous incitant à toujours revenir.

Je tenais à apporter ce témoignage. Le mois d'août précédant sa disparition, nous avons passé, avec Isabelle, ma femme, des heures à revivre ces moments passés avec Élie. Bien sûr on s'attendait comme chaque année à le retrouver l'année d'après mais c'est par ce témoignage que je peux encore parler avec Élie. Affectueusement.

Joël Le Moigne

BRÈVE

➔ **VIE PAROISSIALE.** Le 24 décembre une veillée a eu lieu à La Chambre (19 h 30) et des messes ont été célébrées (10 heures) le jour de Noël et le 31 décembre par le père Durieux dont l'aide est précieuse alors qu'il est à la retraite. En décembre également, le père Kiala, curé d'Aiguebelle, administrateur de la paroisse Sainte-Madeleine de La Chambre, a célébré la messe le premier jeudi du mois, à 18 h 30 à Saint-Rémy-de-Maurienne, le 2^e jeudi à Sainte-Marie-de-Cuines, le 3^e jeudi à Saint-Avre et le dernier jeudi à la maison de retraite de La Chambre. Le père Kiala a aussi participé aux réunions de l'équipe d'animation pastorale, et en cas d'urgence dépannerait pour les sépultures. Pour le premier trimestre de l'année 2018, il ne devrait pas y avoir de changements dans la programmation des célébrations : messes dominicales à La Chambre (à 10 heures), les offices dans d'autres villages n'ayant lieu qu'exceptionnellement. – (C. Mayoux.)

• De Mme Léa **Antonuccio**, née **Lambert** (Le Châtelet), le 23 octobre 2017 à Sérignan (104 ans).

• De Mme Joséphine **Bozon**, née **Miletto** (Martinan), le 15 novembre 2017 à Saint-Jean-de-Maurienne (98 ans).

[En apprenant la disparition de Joséphine Bozon, combien de Villarins se souviendront que c'est à cette femme à l'accent martégal qu'on doit les 15 août de la première moitié des années quatre vingt avec chars fleuris et majorettes ? Toujours gaie et pleine d'allant, elle vint un jour proposer cette idée au comité des fêtes qui se demandait comment faire évoluer une matinée qui, déjà, lassait un peu... Avec une énergie communicative, Joséphine Bozon la mit en œuvre entourée d'une joyeuse bande de bénévoles soudain motivés par cette évolution. Las ! une fois la surprise passée, une énième querelle des « anciens » et des « modernes » eut raison de ces nouveautés jugées trop en rupture avec nos « traditions »... Par la suite, Joséphine Bozon se tint en retrait, n'hésitant cependant jamais à donner son aide à qui la sollicitait, pour se consacrer pleinement à ses deux passions : le chant et la création de fleurs artificielles qu'elle assemblait en bouquets avec un goût singulier.]

• De Mme Arlette **Bozon** (Les Roches), le 16 novembre 2017 à Saint-Jean-de-Maurienne (84 ans).

• De Mme Andrée **Bard**, née **Tell** (Valmaure), le 26 novembre 2017 à Oullins (84 ans).

• De Mme Andrée **Frasson-Cochet**, née **Veyries**, le 13 décembre 2017 à Clermont-Ferrand (97 ans). Elle était veuve de M. Raymond **Frasson-Cochet**, et belle-soeur de Marie et Nini **Frasson-Cochet** (Premier-Villard).

14/18 LE CARNET DU CENTENAIRE

Pour rendre hommage aux 116 Villarins qui ne sont pas revenus de la Grande Guerre, chaque trimestre, nous publions leur disparition dans « le carnet du centenaire ».

• Joseph Jean-Baptiste **Girard** (Les Roches, 2^e classe au 6^e RI coloniale), le 10 octobre 1917 à Bois-le-Chaume près d'Ornes (Meuse) (30 ans) (Bien qu'elle comporte quelques maisons et garde une poignée d'habitants permanents, la commune d'Ornes est classée comme « morte pour la France ». Elle fait partie des neuf villages de France détruits durant la Grande Guerre et non reconstruits.)

• Joseph Nicolas **Quézel-Ambrunaz** (Le Pied des Voûtes, 2^e classe au 29^e RI), le 23 octobre 1917 à Vaucelles-et-Beffecourt (Aisne) (33 ans).

• Pierre Joseph Emmanuel **Girard** (Les Roches, 12^e RI), le 25 octobre 1917 dans l'ambulance 3/75 à Clermont-en-Argonne (Meuse) (29 ans).

• Camille Louis **Girard** (Les Roches, 2^e canonier du 2^e régiment d'artillerie), le 1^{er} novembre 1917 à Vauxaillon (Aisne) (25 ans).

• Jean-Pierre **Chaboud-Jacoz** (Premier-Villard, 2^e canonier du 2^e régiment d'artillerie), le 28 novembre 1917 au col de Grumbach près de Thann (Haut-Rhin) (35 ans).

• Louis **Frasson-Grange** (Premier-Villard, 51^e bataillon de chasseurs, 2^e classe), le 30 décembre 1917 à Monfinéra (Italie) (21 ans).

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
Numéro CPPAP : 0720 G 79863
Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations
73130 – Saint-Colomban-des-Villard

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz
COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),
Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net),
Ginette Paret

Emmanuel Tronel-Peyroz
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz
19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille
(09-51-40-38-39)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

BONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

SOMMAIRE

NUMÉRO 182 DÉCEMBRE 2017

PAGE 2 :

- Ouverture du domaine skiable.
• Brèves de saison.

PAGE 3 :

- Club des sports. • Téléthon.

PAGE 4 :

- Commémorations du 11-Novembre.
• Monument aux morts en péril.
• Repas des anciens.

PAGE 5 :

- Patrimoine et culture.
• le « fortin » du col de Bellard.

PAGE 6 :

- La Fine équipe.
• Changement à l'Auberge du Coin.

PAGE 7 :

- Rencontre avec Gilbert Quézel-Ambrunaz.

PAGES 8 à 10 :

- Document : Mémoires d'Étienne Bellot-Mauroz (IV).

PAGE 10 :

- Montagne et philosophie.
• Tremblements de terre.

PAGE 11 :

- Plan loup 2018-2023.

PAGES 12 à 17 :

- Comptes rendus des séances des conseils municipaux.

PAGE 13 :

- Microcentrale sur le Merlet : points de vue.

PAGE 17 :

- L'OT devient communautaire.

PAGE 18 :

- Carnet. • Carnet du centenaire.
• Profil perdu.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.